



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Commune de Montreuil-Bellay - 2021



DOCUMENT RÉALISÉ PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTREUIL-BELLAY

NOTICE METHODOLOGIQUE

LES OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Montreuil-Bellay s'est engagé dans une démarche visant à réaliser une Analyse des Besoins Sociaux (ABS). L'UNCCAS définit l'Analyse des Besoins Sociaux de la manière suivante : « une démarche qui vise à la compréhension des besoins sociaux par la collecte, l'agrégation et la mise en regard de plusieurs types de données : quantitatives, qualitatives, produites localement ou au niveau national ». L'Analyse des Besoins Sociaux est destinée à accompagner les CCAS/CIAS dans la prise en compte des besoins sociaux de leurs habitants. Cet outil de recensement et d'aide à la décision est réalisé conjointement avec de nombreux partenaires associatifs et institutionnels locaux. L'Analyse des Besoins Sociaux doit permettre d'avoir une vision globale de l'action sociale de la commune.

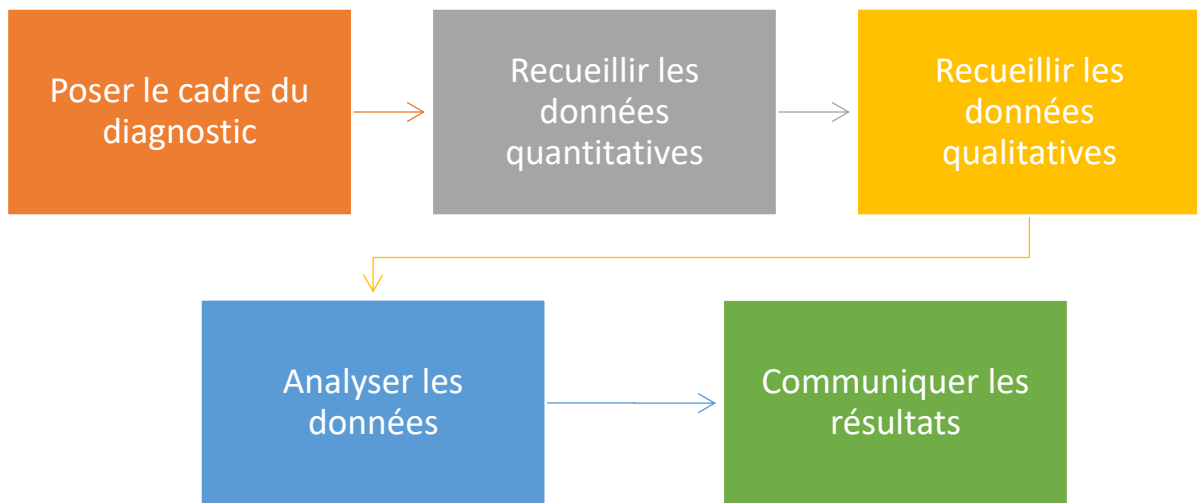
L'Analyse des Besoins Sociaux est une obligation réglementaire annuelle prévue à l'article R 123-1 du code de l'Action sociale et des familles. Cet article dispose que « les CCAS et CIAS procèdent annuellement à une Analyse des Besoins Sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux et notamment ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration ».

Observer les réalités de son territoire tel est le principal enjeu de l'Analyse des Besoins Sociaux que la commune de Montreuil-Bellay, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale, a mené en 2021.

L'intérêt de l'Analyse des Besoins Sociaux va au-delà d'une présentation de statistiques et d'une mise en conformité puisqu'il s'agit de :

- Réaliser un état des lieux de la commune ;
- Dresser un portrait social du territoire ;
- Proposer une lecture qualitative des besoins et des attentes des habitants (pratiques et représentations des dispositifs et des services) ;
- Procéder à une analyse croisée de l'offre et des besoins sociaux des habitants du territoire ;
- Améliorer la connaissance du public et du territoire ;
- Définir un projet social commun ;
- Instaurer un dialogue entre les acteurs ;

LES GRANDES ETAPES DU DIAGNOSTIC

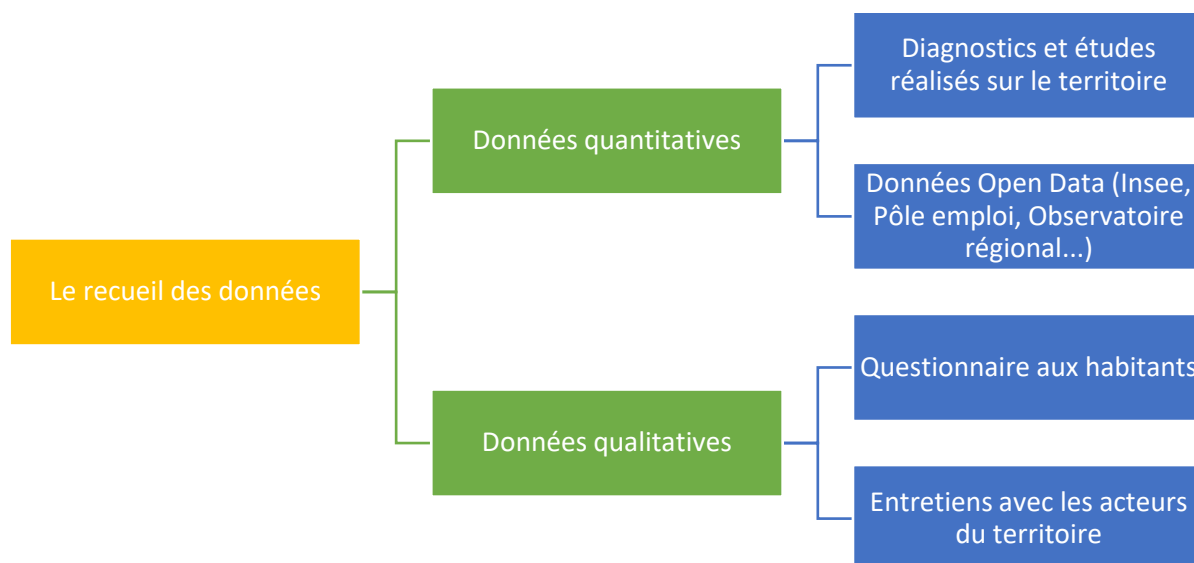


La démarche se structure autour de six grandes étapes : une phase d’observation et de lancement de la démarche (février 2021), une phase de recueil de données quantitatives (février-avril 2021), une phase d’enquête auprès des différents acteurs du territoire (questionnaire aux habitants, entretiens) (avril-mai 2021), une phase de retranscription et de rédaction d’un rapport écrit et d’un document de synthèse (juin 2021) et enfin une phase de présentation du rapport devant les instances (juillet 2021).

Cette démarche permettra de :

- Appréhender les besoins sociaux existants ou à venir ;
- Observer les réponses existantes sur le territoire ;
- Définir les éventuelles nouvelles réponses à mettre en place ou les réponses existantes à mobiliser ;
- En déduire le périmètre d’intervention du CCAS.

LES OUTILS METHODOLOGIQUES



Pour mener à bien un diagnostic territorial, deux grandes étapes se distinguent : un recueil de données « froides », dites quantitatives, et un recueil de données « chaudes », dites qualitatives.

Concrètement, le travail de diagnostic commence par une approche purement quantitative à partir des études et diagnostics disponibles sur le territoire. Cette étape doit nous permettre de brosser un portrait sociodémographique de territoire le plus exhaustif possible. Dans notre cas, nous nous sommes appuyés sur le dossier complet de l’Insee, les données disponibles sur le site de l’Observatoire des territoires¹ mais aussi l’étude gérontologique réalisée par le département en 2017, le diagnostic socio-économique de la Communauté d’Agglomération Saumur Val de Loire et le diagnostic « La dimension sociale de l’insertion par l’activité économique » produits par Ahcène BELKHALSA (chargé d’étude à la Communauté d’Agglomération). Cette première étape, nous a permis d’établir le contexte et nous a fourni un premier niveau d’information.

Afin de compléter et de conforter les données extraites du recueil quantitatif, plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de recueillir des données qualitatives. Pour cela, diverses techniques sont à la disposition des chercheurs : les entretiens, l’observation, le sondage...

¹ L’observatoire des territoires propose un ensemble d’indicateurs sélectionnés pour leur pertinence et leur exhaustivité qui peuvent être téléchargés et utilisés pour mener des analyses et des diagnostics territoriaux. Ils sont issus de nombreux producteurs, dont l’Agence Nationale de la Cohésion des territoires pour certains indicateurs de zonages réglementaires.

L'objectif de ces différentes méthodes est de gagner en profondeur et d'affiner nos observations en nous appuyant sur le ressenti des habitants et des partenaires médico-sociaux. Dans notre cas, nous avons fait le choix de mettre en place :

- Des entretiens semi-directifs avec des acteurs locaux (responsables d'associations, des élus...) ;
- Un questionnaire à destination des habitants de la commune. Au cours de cette phase participative, les habitants de tous âges confondus, sont invités à donner leur avis, à exprimer leurs attentes à travers un questionnaire. Ils sont interrogés sur tous les aspects de leur vie quotidienne : santé, logement, vie sociale, culture, loisirs, numérique, mobilité et transport, cadre de vie...

Ainsi, nous allons pouvoir nous appuyer sur les observations et les informations formulées par les habitants du territoire. La participation des habitants est un des éléments déterminants de notre démarche puisqu'ils seront les premiers concernés par les futures actions. Leur avis va nous permettre d'enrichir la compréhension du territoire. La diffusion du questionnaire a commencé le 1er avril 2021, pour une durée d'un mois.

Par ailleurs, pour atteindre un maximum d'habitants, nous avons fait le choix de combiner un format papier et un format numérique.

La dernière étape du processus repose sur la rédaction et la mise en forme du document final. L'objectif est de rendre le document lisible et agréable. Cela peut passer par de l'infographie, la réalisation de synthèse...

1. INTRODUCTION : PRESENTATION DU TERRITOIRE ETUDIE

1.1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE MONTREUIL-BELLAY

Montreuil-Bellay est une commune française de 3 822 habitants (RP2017), située dans le sud du département du Maine-et-Loire, en région des Pays-de-la-Loire. Baignée par le Thouet, Montreuil-Bellay est située à moins de 25 km de Saumur (Maine-et-Loire), Thouars (Deux-Sèvres) et Loudun (Vienne). Cette situation géographique lui donne une vocation à travailler sur des perspectives interrégionales et/ou interdépartementales.



FIGURE 1 : MONTREUIL-BELLAY, UNE COMMUNE RURALE SITUEE DANS L'OUEST (SOURCE : [HTTPS://WWW.CARLES-2-FRANCE.COM](https://www.carles-2-france.com)).

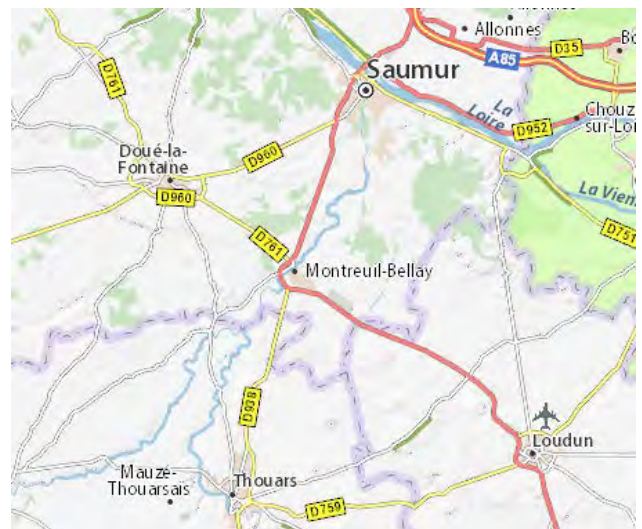


FIGURE 2 : MONTREUIL-BELLAY, UNE COMMUNE SITUEE ENTRE SAUMUR, DOUE-LA-FONTAINE, THOUARS ET LOUDUN (SOURCE : [HTTPS://WWW.VIAMICHELIN.FR/](https://www.viamichelin.fr/))

Le territoire, principalement rural, s'étend sur 49 km². Le territoire communal de Montreuil-Bellay regroupe huit « villages » : Méron, Balloire, Chaumont, Panreux, Trézé, Champ de Liveau, La Motte Bourbon et Lenay, auxquels s'ajoute la commune historique de Montreuil-Bellay.

Avant 2014, Montreuil-Bellay était chef-lieu d'un canton comprenant treize communes. Mais depuis, elle est rattachée au canton de Doué-en-Anjou (ville située à dix kilomètres de Montreuil-Bellay en direction d'Angers). Néanmoins, sur le plan politico-administratif, l'ancien canton vit encore et est représenté par le Syndicat Intercommunal Val de Thouet (SIVT).

Canton est la circonscription servant de cadre à l'élection des conseils départementaux, anciennement conseils généraux, définie par la loi du 17 mai 2013. (Insee).

Recensement de la population (RP) a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques.

Communauté d'Agglomération (CA) est un EPCI regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Syndicat Intercommunal Val de Thouet (SVIT) est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) sans fiscalité propre et dépendant des contributions des communes membres.

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projet communs de développement au sein d'un périmètre de solidarité ».

Parc Naturel Régional (PNR) est un lieu remarquable au niveau architectural, historique, culturel, botanique... Ce label a été créé en France en 1967. Un PNR est formé par des communes qui souhaitent conserver ce patrimoine, au travers d'une labellisation de l'Etat, et par le respect d'une charte.

Œnotourisme ou tourisme viticole est une forme de tourisme d'agrément qui repose sur la découverte des régions viticoles et leurs productions ; c'est une forme de tourisme rural et d'agritourisme.

AOC, Appellation d'Origine Contrôlée désigne un label officiel français visant à protéger un produit en raison de son origine géographique et de l'usage de certaines pratiques de fabrication

Par ailleurs, la commune fait partie de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) regroupant 45 communes et 99 529 habitants (RP2017). « Cette union permet de mettre en commun des moyens humains, financiers et techniques et de donner un rayonnement plus important au territoire dû, entre autres, à une identité forte, fédérée par la Loire et ses atouts et à terme créer des économies d'échelle » (Site de la Communauté d'Agglomération).

1.1.2. STRUCTURATION ET ORGANISATION DU TERRITOIRE

Etablie au cœur du Parc Naturel Régional (PNR) Loire-Anjou-Touraine avec un patrimoine médiéval atypique, la ville de Montreuil-Bellay figure parmi les plus beaux détours de France. La commune se structure autour d'un espace médiéval intégrant une quinzaine de monuments historiques dont le château, sa ceinture de remparts et la rivière Le Thouet. L'occupation de cette surface met en avant les axes de développement que la municipalité s'est donnée : 240 hectares, sont en effet consacrés aux zones industrielles (Méron et Europe Champagne) et 683 hectares à la culture de la Vigne (AOC Saumur). La commune peut également compter sur son attrait touristique grâce notamment au développement d'animations telles les médiévales, un festival de BD, des concerts, des spectacles, du cinéma de plein air, avec une attention particulière pour l'œnotourisme.



FIGURE 3 : MONTREUIL-BELLAY, UNE VILLE QUI FIGURE PARMIS LES PLUS BEAUX DETOURS DE FRANCE
(SOURCE : WIKIPEDIA)

Petite centralité rurale : la notion de centralité qualifie la capacité d'un élément sur sa périphérie.

Rural désigne globalement, les campagnes dans leur complexité sans réduire celles-ci aux manifestations des activités agricoles (Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, 2013)

Espaces ruraux désigne les espaces dont la faible densité relative au peuplement laisse une large place au champ et à la forêt dans l'utilisation des sols, mais pas nécessairement à l'agriculture dans l'économie comme dans la société. Le rural comprend les villages et petites villes qui sont centres de services publics et privés.

1.2. RETOUR SUR L'HISTOIRE DE LA COMMUNE

La commune se structure autour d'un espace médiéval intégrant son château médiéval, ses portes fortifiées, sa ceinture de remparts ainsi que plusieurs sites classés (un ancien hôpital du XVe siècle, un ancien couvent des Augustins du XVIIe siècle, le Prieuré des Nobis, le menhir de la Pierre de Lenay...) et la rivière Le Thouet.

Château de Montreuil-Bellay



CREDIT PHOTO : ADELIN NEGLIAU

Datant du Moyen-âge, le Château de Montreuil-Bellay est un monument historique classé par arrêté du 18 juin 1979. La première place forte est construite au XI^{ème} siècle par Foulques Nerra, comte d'Anjou qui y fait édifier un donjon dominant le Thouet, édifice qui sera complété ensuite

de trois enceintes. Elle sera l'objet de plusieurs sièges successifs, comme au XIIe siècle où elle sera assiégée durant trois ans pendant les luttes entre le trône d'Angleterre et la couronne de France. Geoffroy Plantagenêt fera détruire la place forte. De nouveaux remparts seront édifiés au XIIIe siècle.

Subsistent du Moyen Âge, une barbacane, ouvrage avancé percé de meurtrières, les fortifications, douves et remparts, la cuisine à foyer central. Les logis sont du XV^{ème} siècle. (Source : Wiki-anjou.fr)

1.3. MONTREUIL-BELLAY, AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, la commune de Montreuil-Bellay représente une petite centralité rurale, avec un certain niveau de services (banques, commerces, services médicaux et postaux...). Grâce à son passé et sa richesse patrimoniale, la commune démontre une véritable attractivité culturelle, touristique et environnementale.

CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LE TERRITOIRE



Compte 3 822
habitants
(RP2017)



Commune située au
cœur du parc naturel
régional Loire-Anjou-
Touraine



Membre de la
Communauté
d'agglomération de
Saumur Val de
Loire

Petite centralité rurale
avec un certain niveau
de services (banques,
commerces, services
postaux, écoles,
équipements,
médecins...)



Genes
Val-de-Loire

Doué-en-Anjou

Montreuil
Belay

Ancien chef-lieu de
canton, Montreuil-
Belay est aujourd'hui
rattaché au canton de
Doué-en-Anjou

Recensement de la population (RP) a pour objectif le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques.

Population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune, les détenus des établissements pénitentiaires situés sur la commune, les sans-abris et les personnes recensées sur la commune résidant habituellement dans une habitation mobile

Baby-boom désigne la forte hausse des natalités qui a eu lieu à la suite de la seconde guerre mondiale.

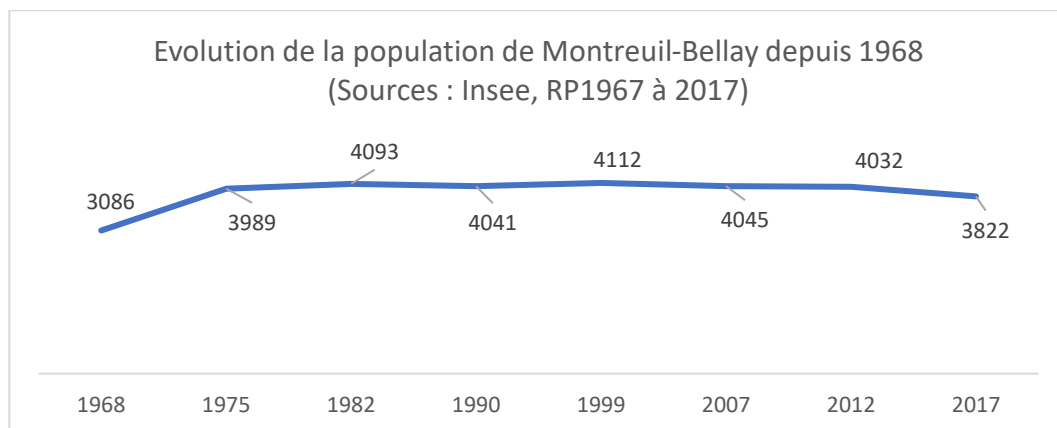
2. DEMOGRAPHIE, FAMILLE, ENFANCE & JEUNESSE

2.1. LA POPULATION DE MONTREUIL-BELLAY

Comme indiqué précédemment, la commune de Montreuil-Bellay s'étend sur 49km² pour une densité moyenne de 78 habitants par km². Cette densité est plus faible que celle observée dans le reste du département du Maine-et-Loire (114 habitants/km²) ou celle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans laquelle elle s'inscrit, dont la densité de population s'élève à 81 habitants/km².

2.1.1. EVOLUTION ET STRUCTURE DE LA POPULATION : UN DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE EN DECLIN

D'après le dernier recensement de la population de 2017, Montreuil-Bellay compte 3 822 habitants. Cependant, la commune enregistre depuis 1999, une diminution régulière de sa population, alors que sur la même période, le Maine-et-Loire et la France métropolitaine ont vu leur population municipale augmenter.



En effet, si l'on regarde dans le détail, on constate que l'évolution démographique communale n'est pas linéaire. En effet, plusieurs « phases » se dégagent. Tout d'abord, entre 1968 et 1982, la commune a connu une évolution démographique positive, passant de 3086 habitants à 4 093 habitants. Cette augmentation s'explique notamment par le baby-boom mais aussi par les nouvelles politiques d'aménagement menées durant les années 1970. Par la suite, la croissance démographique s'est stabilisée jusqu'en 2007.

Population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune, les détenus des établissements pénitentiaires situés sur la commune, les sans-abris et les personnes recensées sur la commune résidant habituellement dans une habitation mobile.

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

A partir de cette date, la situation démographique s'est dégradée pour devenir négative, puisque la population municipale est passée de 4045 habitants à 3822 habitants en 2017. Cette situation s'explique par un solde migratoire négatif, conjugué à un solde naturel négatif (cf. Tableau variation annuelle moyenne de la population).

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne	3,7	0,4	-0,2	0,2	-0,2	-0,1	-1,1
due au solde naturel en %	0,8	0,5	0,5	0,4	0,1	0,1	-0,3
due au solde apparent des entrées/sorties en %	2,9	-0,1	-0,7	-0,2	-0,3	-0,1	-0,8

TABLEAU 1 : VARIATION ANNUELLE MOYENNE DE LA POPULATION MONTREUILLAISE ENTRE 1968 ET 2017 (SOURCES : INSEE, RP1968 A 2017)

Jusqu'à présent, la croissance démographique reposait sur l'excédent naturel puisque le territoire bénéficiait d'une forte natalité, conjugué à un taux de mortalité plus faible, caractéristique partagée avec l'ensemble de la région des Pays-de-la-Loire.

Cependant, depuis 1999, la situation démographique s'est inversée. En effet, le taux de natalité qui a connu une baisse quasi-constante depuis 1968 (20 ‰ entre 1968 et 1975 pour atteindre 10 ‰ sur la période de 2012-2017), est devenue insuffisante pour pallier le nombre de décès. Par ailleurs, cette baisse des naissances est notamment consécutive à la diminution du nombre de femmes susceptibles d'avoir des enfants.

La carte ci-dessous, extraite du Diagnostic Socio-économique de Saumur Val de Loire (novembre 2020), nous montre que la ville de Montreuil-Bellay fait partie des communes de la Communauté d'agglomération, les plus touchées par ce phénomène. Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette tendance, tout d'abord la différence entre les naissances et les décès (baisse des naissances conjuguée à une hausse des décès). Précisons que si ce ralentissement démographique ne s'observe pas à l'échelle du département, de la région et de la France. Cependant, ce dernier n'est pas une spécificité communale puisque l'on observe le même phénomène à l'échelle de l'agglomération.

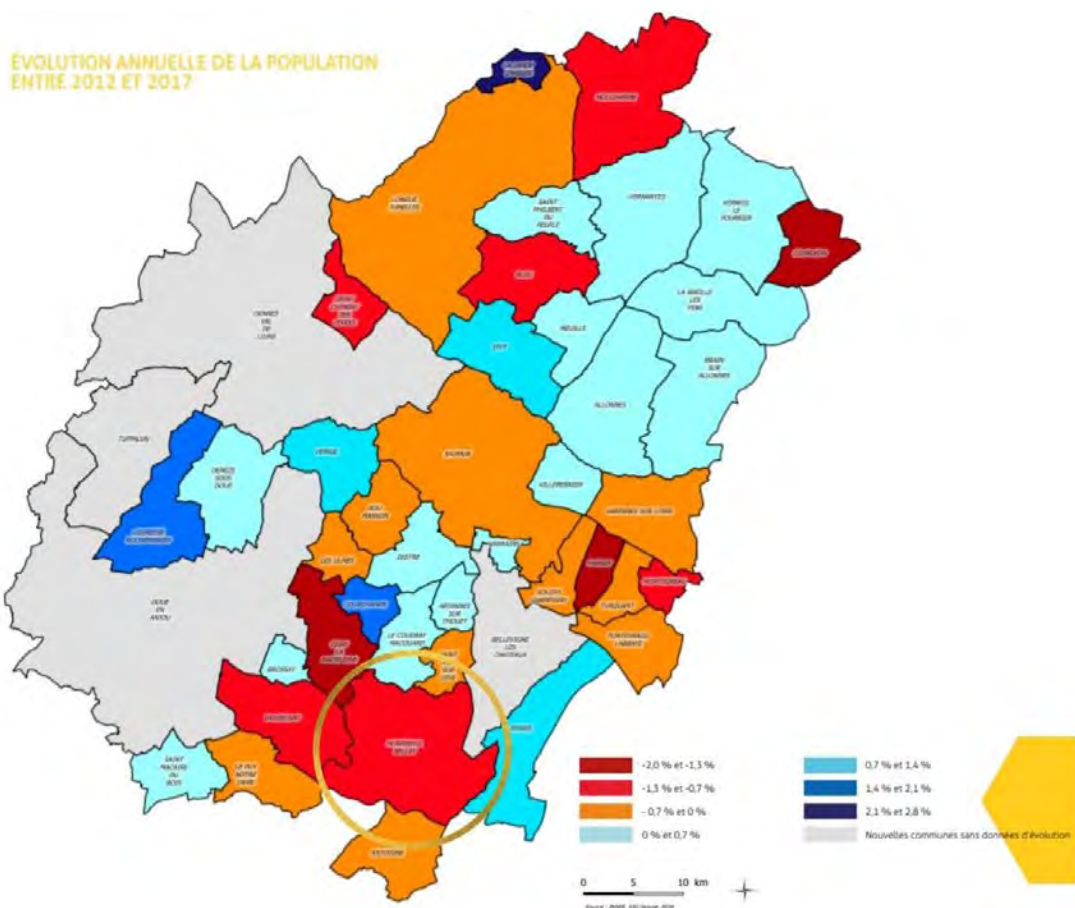
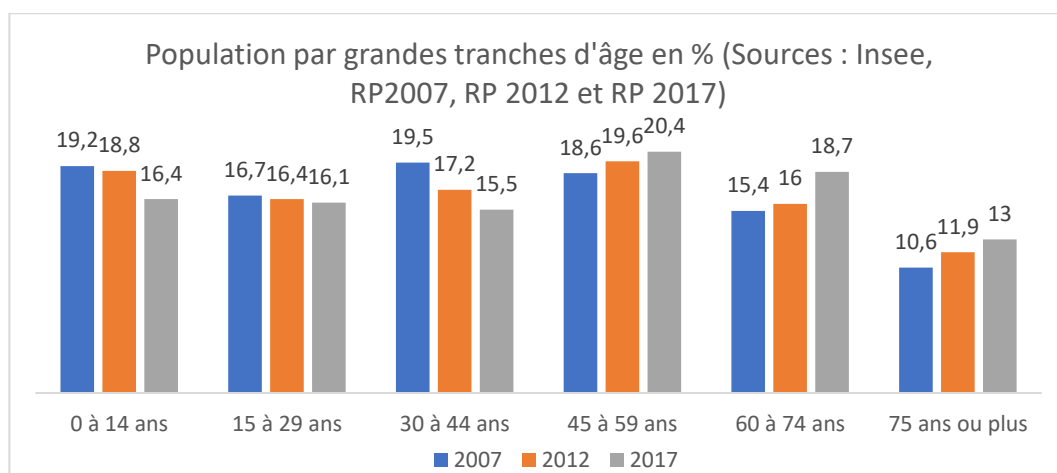


FIGURE 4 : EVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ENTRE 2012 ET 2017 (SOURCE : DIAGNOSTIC TERRITORIAL SOCIO-ECONOMIQUE 2020)

2.1.2. UNE COMMUNE PRESENTANT UN VIEILLISSEMENT GLOBAL DE SA POPULATION (DECLIN DU NOMBRE DE JEUNES ET HAUSSE DES 60 ANS OU PLUS).

On constate sur la commune une hausse progressive des personnes de 60 ans et plus, en effet, celles-ci représentent 31,7 % de la population en 2017 contre 26% en 2007 et 27,9% en 2012. Si ce vieillissement progressif de la population est un phénomène observé sur l'ensemble du territoire français, il est cependant, plus fortement marqué à Montreuil-Bellay que sur le reste du territoire métropolitain.



Or, parallèlement à cette hausse des personnes de 60 ans et plus, le pourcentage des populations les plus jeunes diminue sur cette même période. En effet, les enfants d'âge préscolaire et scolaire (moins de 14 ans) représentent 16,4% de la population montreuillaise, soit 627 enfants, contre 19,2% en 2007. Si bien qu'aujourd'hui, la tranche d'âge la plus représentée dans la population est celle des 45-59 ans, qui est passée de 18,6% à 20,4%. Ces phénomènes entraînent donc un vieillissement global de population.

Un ménage

au sens statistique, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Une Famille

est un ménage comprenant au moins deux personnes. Constitué, soit d'un couple avec ou sans enfant, soit d'une personne seule avec enfant (famille monoparentale).

Une famille monoparentale

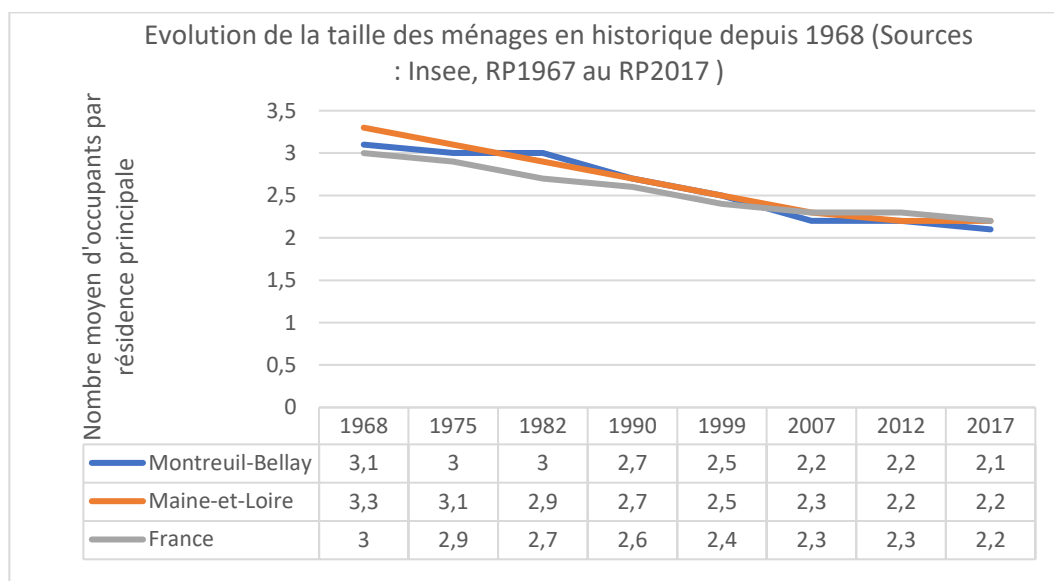
comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

2.2. COMPOSITION DES MENAGES : DES FAMILLES DE PLUS EN PLUS PETITES

La commune de Montreuil-Bellay compte 1 103 ménages avec famille (RP2017), dont 531 ménages avec au moins 1 enfant âgé de moins de 25 ans, soit 48,1% des ménages, contre 572 sans enfant (51,9%). Si bien qu'aujourd'hui, le nombre moyen d'occupant par logement est de 2,1 personnes en 2017, contre 2,2 en moyenne en France et dans le Maine-et-Loire. La même tendance est observée à l'échelle du département et de la France métropolitaine.

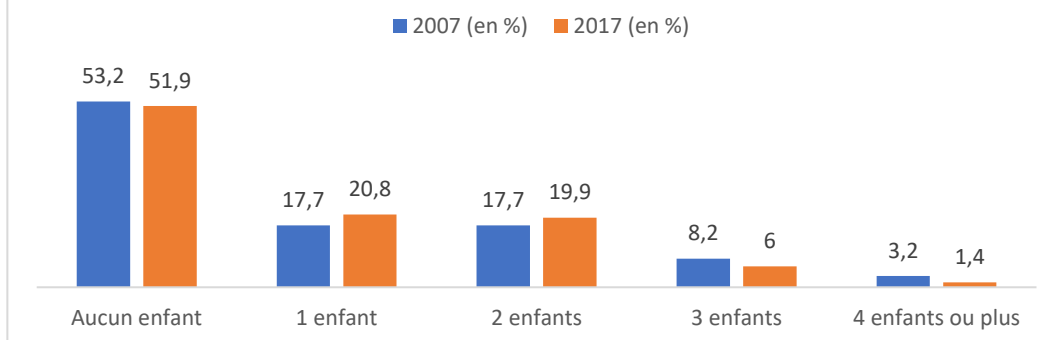
2.2.1. UNE DIMINUTION DE LA TAILLE DES MENAGES

Entre 2007 et 2017, le nombre de ménage est en augmentation, mais la composition de ces derniers, elle, diminue. La principale explication est la diminution progressive de la taille des ménages, comme le prouve le graphique ci-dessous.



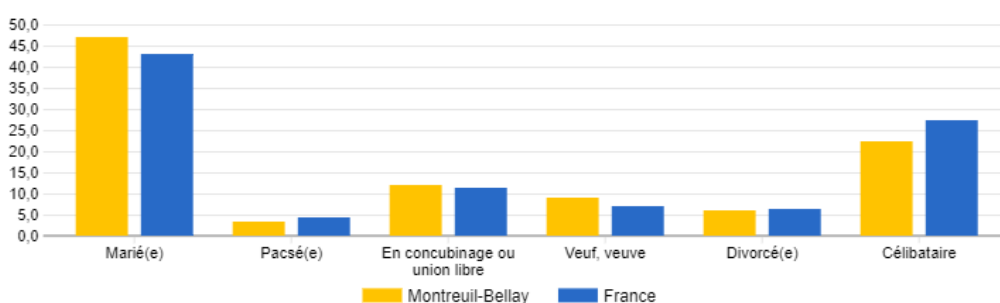
La diminution de la taille des ménages s'observe également au niveau national, et devrait se poursuivre puisque l'Insee prévoit que la taille d'un ménage en 2030 tourne autour de 2 personnes. Les raisons de cette diminution sont nombreuses, elle s'explique notamment par l'augmentation du nombre de ménage d'une seule personne mais aussi parce que les couples se forment et s'installent de plus en plus tardivement et ont moins d'enfants.

Familles selon le nombre d'enfants âgées de moins de 25 ans
(Sources : Insee, RP2007 et 2017)



Par ailleurs, on assiste à un accroissement du nombre de familles avec enfants de moins de 25 ans. En effet, entre les recensements de 2007 et 2017, la part des ménages avec au moins un enfant a augmenté. En effet, durant cette période, la part des ménages ayant un enfant est passée de 17,7% à 20,8% et celle ayant 2 enfants a augmenté de 2,2 points. Cependant, durant cette période la part des familles avec 3 ou 4 enfants ou plus a diminué. Cela signifie donc que le territoire accueille plus de familles avec enfants, mais ces dernières ont moins d'enfants qu'avant. De plus, les séparations de couples sont de plus en plus fréquentes, ce qui diminue mécaniquement la taille des ménages. Néanmoins, notons que la majorité des personnes de la commune vivent sous le statut marital (47% contre 43% en France) ou en concubinage (12%). (Cf. Graphique « Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus).

Statut conjugal des personnes de 15 ans ou plus

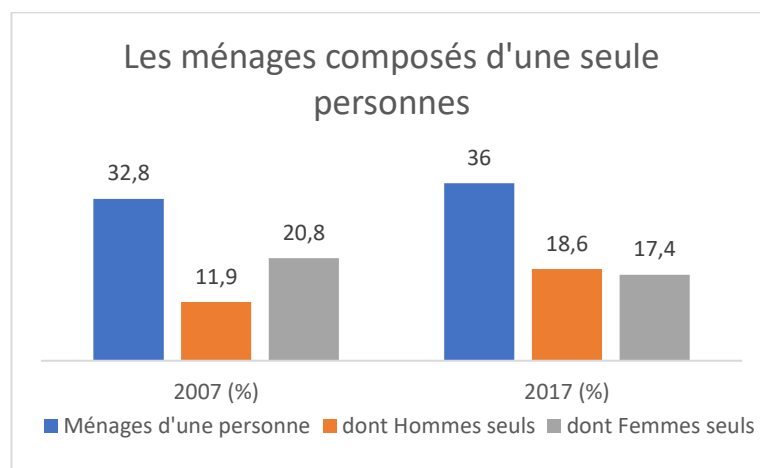


Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

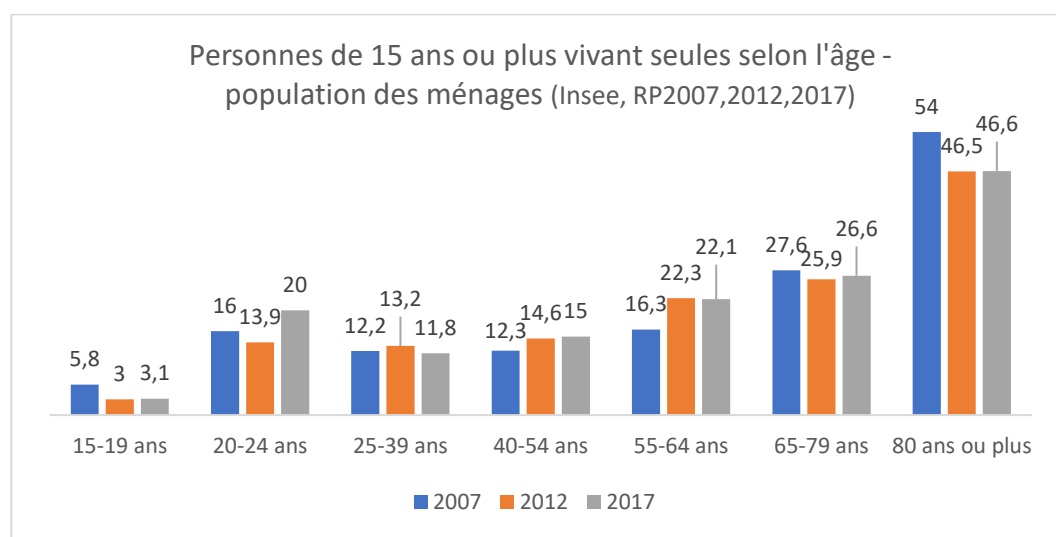
2.2.2. UNE HAUSSE DES MENAGES D'UNE PERSONNE

En 2017, 36% des ménages est composé d'une personne seule. Il s'agit d'un taux relativement similaire à ceux observés dans le département (35,2%) et dans le reste de la métropole (36,2%). Par ailleurs, le nombre de ménages d'une seule personne est en augmentation constante et les ménages en question sont majoritairement

composés d'un homme (18,6%). Entre 2007 et 2017, la progression d'hommes seuls est très supérieure (11,9% contre 18,6% soit une augmentation de 57,1% sur la période) à celles du nombre de femmes seules (diminution de -15,7% sur la période).



On observe une progression du nombre de ménages composés d'une personne seule dans toutes tranches d'âges, excepté chez les 80 ans ou plus (ils étaient 49,3% en 2007 contre 48,6% en 2017).

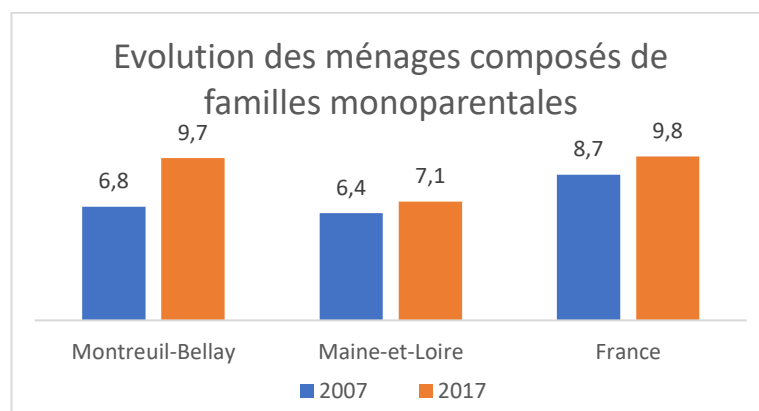


Il convient néanmoins de noter que le fait de constituer un ménage d'une seule personne n'implique pas nécessairement un problème de solitude, phénomène dépendant en grande partie du réseau plus ou moins dense de relations.

Cependant, la question de l'isolement chez les personnes âgées de plus de 75 ans est à prendre en compte, d'autant plus en période de crise sanitaire...

2.2.3. AUGMENTATION DES FAMILLES MONOPARENTALES

Parallèlement, la commune de Montreuil-Bellay compte de plus en plus de familles monoparentales. Entre 2012 et 2017, la part des familles monoparentales a augmenté de 40,4% (6,8% en 2007 contre 9,7% en 2017). Si la même tendance est observée à l'échelle du département et du reste de la France, l'augmentation est plus importante sur la commune. Ajoutons que la part des ménages composée de familles monoparentales est supérieure à celle observée dans le reste du département (9,7% contre 7,1%).



Effectivement, la commune est passée de 116 ménages en 2007 à 169 en 2017. Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette progression des familles monoparentales :

- Une augmentation des divorces/séparations ;
- L'installation de familles monoparentales sur le territoire, souhaitant disposer de services de proximité nécessaires pour la garde et l'éducation de leur(s) enfant(s).

Or, les familles monoparentales sont plus exposées au risque de pauvreté et de précarité relationnelle (isolement, difficulté éducative, problème de garde...). Un point de vigilance est donc à observer sur cette question afin de proposer un meilleur accompagnement.

CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA POPULATION



1 103 ménages (2017),
dont la taille moyenne
est de 2,1 personnes
(contre 2,2 pour la
France et le
département)



Une progression des
personnes seules (36%
contre 32,8% en 2007)

3 822 habitants (2017),
pour une densité
moyenne de 78
habitants par km².
Chiffre en baisse depuis
2007.



Un déclin du nombre
de jeunes et une
hausse des 60 ans et
plus



51,9% de familles
sans enfants
(contre 53,2% en
2007)



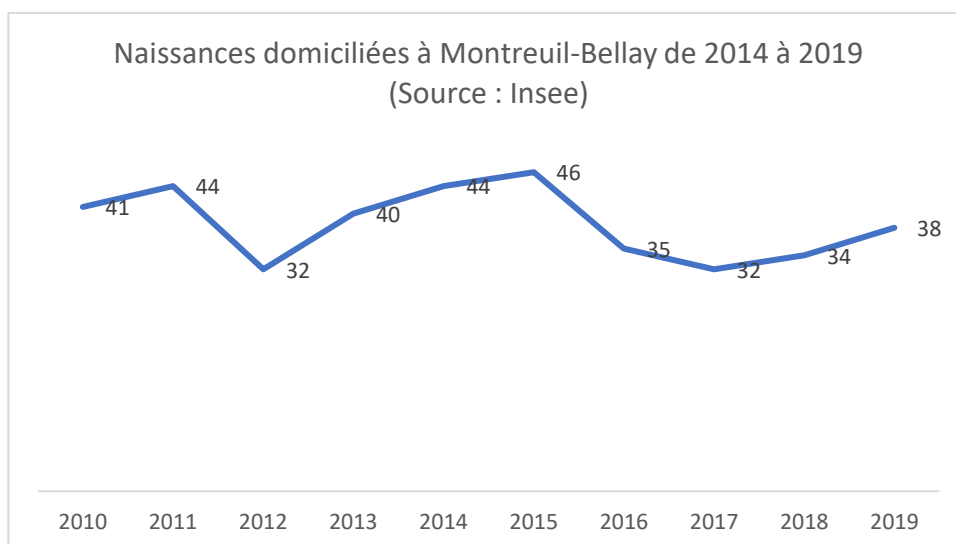
LES POINTS DE VIGILANCE

- Une augmentation des familles monoparentales (9,7% contre 6,8% en 2007)
- Parmi les personnes seules, une majorité ont plus de 65 ans
- La question du renouvellement de la population
- Un vieillissement globale de la population : accompagnement et soutien au "Bien vieillir" nécessaire.

2.3. COMPOSITION DES MENAGES : DES FAMILLES DE PLUS EN PLUS PETITES

2.3.1. ACCOMPAGNER LES JEUNES ENFANTS (0-3 ANS)

A. CONTEXTUALISATION



Sur les dix dernières années, on observe une diminution progressive des naissances domiciliées dans la commune de Montreuil-Bellay (41 naissances en 2010 contre 38 en 2019). Sur cette période, la commune enregistre 386 naissances, pour une moyenne annuelle de 39 naissances. Par ailleurs, notons que l'évolution n'est pas linéaire sur la période. En effet, on peut définir plusieurs cycles :

- Entre 2010 et 2015 : augmentation du nombre de naissance (passage de 41 naissances à 46) avec une exception en 2012 avec une diminution importante des naissances (32 naissances)
- 2015 à 2017 : diminution importante des naissances (passage de 46 naissances à 32)
- 2017 à 2019 : augmentation des naissances (passe de 32 naissances à 38 en 2019)

La baisse des naissances sur la commune peut s'expliquer par la diminution du nombre de femmes en âge de procréer (20-34 ans) mais aussi par le fléchissement de la fécondité (les femmes ont moins d'enfants qu'avant, phénomène national).

B. L'OFFRE D'ACCUEIL ET DE SERVICES PETITE-ENFANCE

Les crèches collectives, les haltes-garderies, les multi-accueils et les jardins d'enfants sont regroupés sous le terme commun d'« établissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans ». Ils proposent un accueil collectif régulier ou à temps partiel ou occasionnel d'enfants par des personnels qualifiés, dans des locaux spécialement aménagés à cet effet. La commune bénéficie d'une offre d'accueil petite-enfance diversifiée avec de l'accueil collectif (Le Multi-accueil) proposant deux types d'accueil en fonction des besoins des parents (accueil régulier ou occasionnel) auquel s'ajoute des assistantes maternelles agréées.

Focus sur le Multi-accueil

La mission de la structure est la suivante : « Art.R. 2324-17. Les établissements et les services d'accueil non permanents d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

Le Multi-Accueil est l'un des éléments de l'épanouissement de l'enfant. C'est un lieu de vie, d'éveil, de rencontre, qui participe à sa construction personnelle. L'enfant est accompagné par une équipe attentive qui veille à satisfaire ses besoins fondamentaux : sécurité physique, affective et matérielle.

Bilan quantitatif

Comparatif 2017/2018	2018	2019
1er semestre	26 109	27 948
2ème semestre	21838	23 455
	47 947	51 403

Nous accueillons 30 enfants de 2 mois à 4 ans tous les jours de 7h30 à 18h30. Cette année, 109 enfants ont été inscrits. Les heures déclarées à la CAF pour 2019 sont de 51403 heures réalisées et en 2018 le chiffre était de 47947 heures, ce qui correspond à une hausse de 3456 heures.

Nous avons eu une augmentation importante de la reprise de l'emploi en 2019.

Nombre d'heures annuelles lié	2018	%	2019	%
Congés assistante maternelle	524,18	1,10%	188	0.37%
Arrêt assistante maternelle (maladie, changement de mode d'accueil)	1083,79	2,26%	225	0.44%
Reprise de l'emploi et formations	5053,19	10,54%	8990	17.49%
A l'accompagnement par la PMI	777,51	1,62%	276.5	0.54%
A l'accompagnement du travailleur social de la CAF	69,05	0,15%	142.5	0.28%

D'autres dispositifs liés à l'accueil de la petite-enfance et à la parentalité viennent compléter cette offre :

- Un **Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)** : géré par le CSC Roland Charrier, c'est un service gratuit ouvert aux futurs parents, aux parents, aux assistantes maternelles, aux candidates à l'agrément, salariés garde à domicile. C'est un lieu d'information et d'animation. Chacun peut y trouver des renseignements actualisés sur les prestations, les droits et les démarches à effectuer comme employeur ou salarié.

Relais d'assistantes maternelles

sont des dispositifs initiés, en France, par les caisses d'allocations familiales et créés en partenariat avec les collectivités locales. Ils ont parfois un statut associatif, notamment en milieu rural. Les RAM organisent pour les assistantes maternelles des temps de rencontre et d'échanges de pratiques, dans le but d'améliorer la qualité de leur accueil et de rompre l'isolement dû à la profession exercée essentiellement au domicile des professionnelles.

Maison d'assistantes maternelles (MAM)

La loi offre la possibilité aux assistantes maternelles d'exercer leur activité professionnelle dans un lieu autre que leur domicile. En effet, par dérogation à l'article L. 421-1 du Code de l'action sociale et des familles, l'assistant maternel peut accueillir des mineurs dans un local en dehors de son domicile

Le Relais assure différents services auprès des parents, des professionnels de l'accueil à domicile et des acteurs de la petite enfance. Le relais favorise la rencontre et l'échange entre les professionnels de l'accueil à domicile et les parents, par l'organisation de réunions à thème d'animations...

- **2 Maisons d'assistantes maternelles (MAM)** : les assistantes maternelles ont la possibilité de se regrouper et d'exercer en dehors de leur domicile, dans une MAM. Les locaux sont adaptés à l'accueil du jeune enfant et peuvent accueillir quatre assistantes maternelles au plus. La MAM Terre d'enfance peut accueillir 11 enfants, tandis que la MAM « Au monde tout doux » peut recevoir 12 enfants.

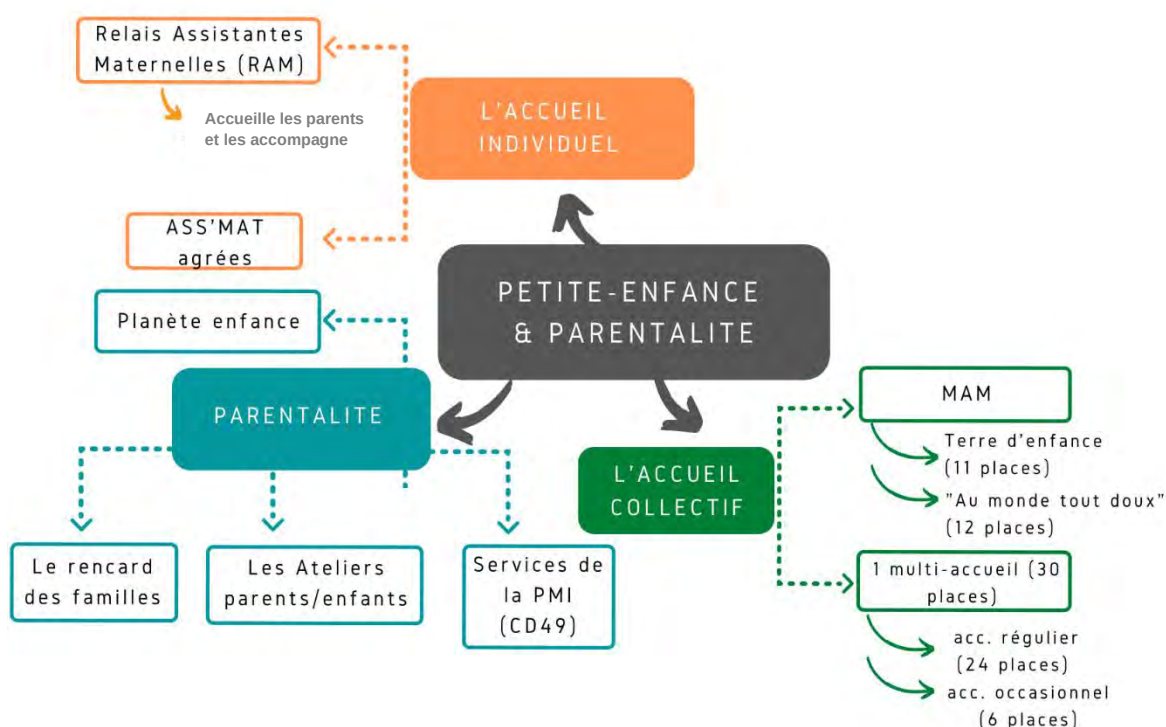


FIGURE 5 : SCHEMA BILAN "L'OFFRE D'ACCUEIL ET DE SERVICES" PETITE-ENFANCE (REALISATION ADELINE NEGLIAU)

2.3.2. ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES DU TERRITOIRE (3-17 ANS)

A. EFFECTIFS ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

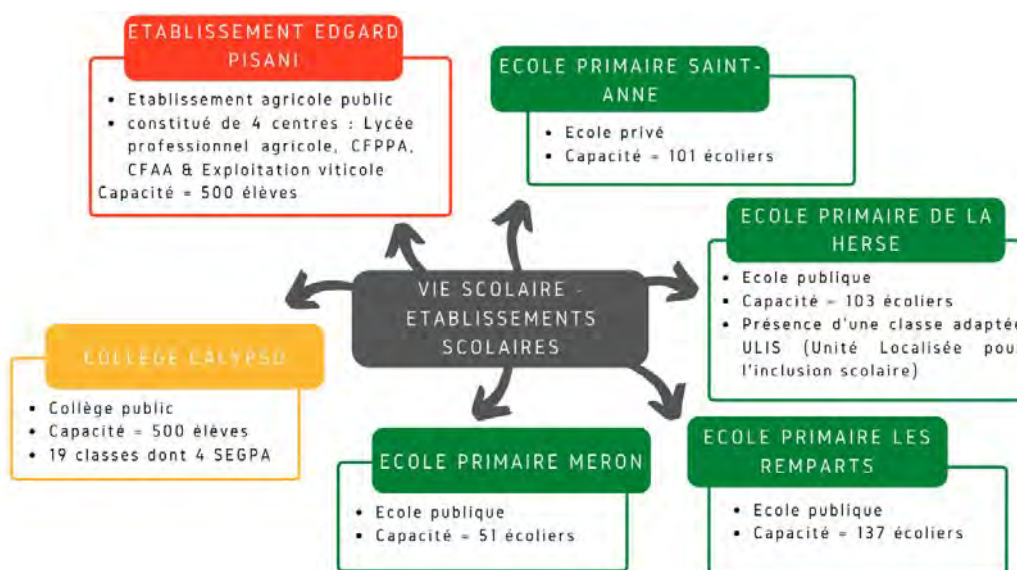


FIGURE 6 : SCHEMA BILAN "VIE SCOLAIRE ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES" (REALISATION ADELIN NEGLIAU)

Pour les 3-11 ans, Montreuil-Bellay possède une offre d'établissements scolaires et périscolaires variée et diversifiée, bien répartie géographiquement. La commune compte quatre écoles, dont trois écoles publiques et une école privée

Pour accueillir les 11-17 ans, la commune dispose d'un Collège, d'un Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) et d'une Maison Familiale Rurale (MFR) :

- **Le Collège Calypso**, qui a été réhabilité en 2011 et peut accueillir 500 élèves, répartis dans 19 classes dont 4 de SEGPA.
- L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA), l'établissement Edgard Pisani constitué en 4 centres qui s'organisent de façon cohérente et se complètent dans la mise en œuvre des missions de l'établissement : **Le lycée Edgard Pisani** (Lycée Professionnel Agricole), **Le CFPPA Edgard Pisani** (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole), **Le CFAA 49 Edgard Pisani** (Centre de Formation d'Apprentis Agricole de Maine-et-Loire) ainsi qu'une **exploitation viticole** (Le Domaine du Haut Bellay).
- **La Maison Familiale Rurale « La Rousselière »**, centre de formation proposant des formations sous statut scolaire ou apprentissage adaptés aux jeunes et aux adultes sous statut associatif sur le principe de la pédagogie de l'alternance dans les métiers de l'agriculture et de la mécanique.

L'accueil périscolaire ou ALAÉ (accueil de loisirs associé à l'école), est un service proposé aux familles en lien à l'école, et qui a pour but notamment l'aide aux devoirs, ou l'encadrement des enfants dont les parents travaillent tard.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) – auparavant appelé centre de loisirs ou centre aéré – est un accueil collectif sans hébergement caractérisé par une fréquentation régulière des mineurs inscrits.

B. OFFRE D'ACCUEIL ET DE SERVICES

Sur leur temps libre les enfants et les jeunes, peuvent accéder à différentes activités ou animations auprès des structures présentes sur le territoire :

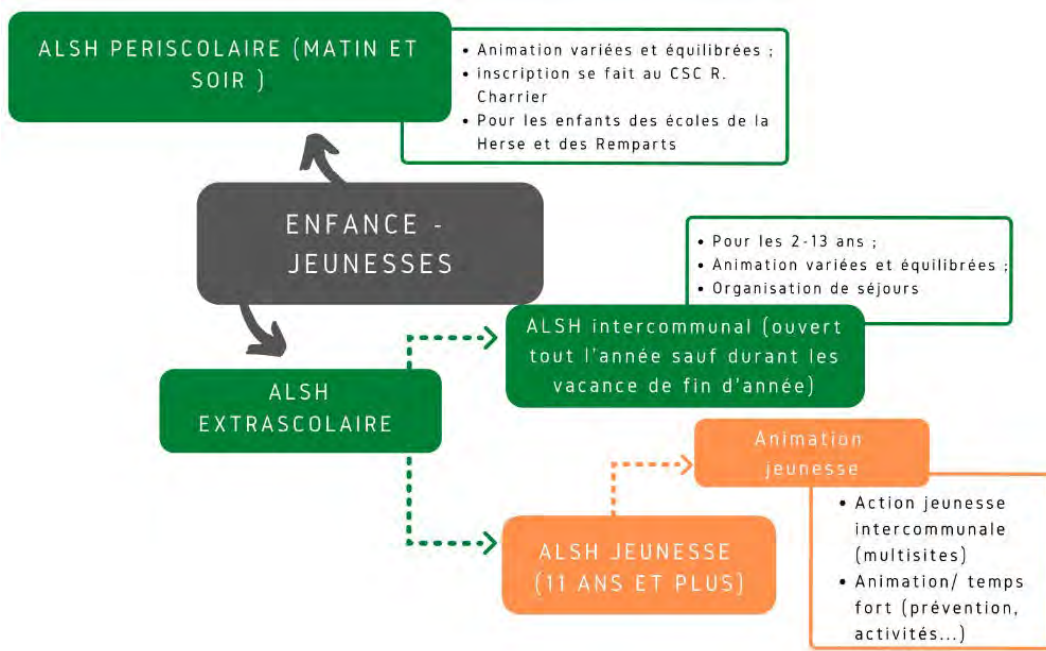


FIGURE 7 : SCHEMA BILAN "OFFRE D'ACCUEIL ET DE SERVICES ENFANCE-JEUNESSE" (REALISATION ADELINE NEGLIAU)

Focus sur les différentes structures d'accueil pour les enfants :

I. L'Accueil Périscolaire de Montreuil Bellay

Il accueille les enfants de l'école des Remparts et de la Herse. Un transport en car est assuré pour l'école des Remparts. Les enfants sont accueillis de 7h15 à 9h le matin, et de 16h30 à 18h30 le soir, dans les locaux de l'école de la Herse. Les lieux sont aménagés pour que les enfants puissent jouer, prendre le goûter et faire leurs leçons.

L'inscription se fait au centre social et culturel Roland Charrier. Par ailleurs, depuis septembre 2019, des mardis sport encadrés et animés par José Panneau ont été mis en place.

II. L'Accueil de Loisirs intercommunal

L'accueil de Loisirs de Montreuil-Bellay accueille les enfants de 2 à 13 ans durant les temps périscolaires et extrascolaires sur un site celui de l'école de la Herse à Montreuil Bellay. C'est un lieu : de rencontres, d'activités, de découvertes et d'éducation populaire. C'est un lieu qui facilite le libre choix de l'enfant, qui facilite l'épanouissement de chacun et qui respecte le rythme de vie.

III. Plan mercredi

Ce sont trois groupes d'enfants : 2/5, 6/8 et 9/13 ans soit 60 enfants en moyenne le mercredi. Dans le cadre du projet éducatif de territoire et de son plan Mercredi les enfants bénéficient d'intervenants qui développent trois axes (sport, culture et Nature).

Focus sur les accueils et animations jeunesse :

I. L'Accueil de Loisirs Jeunesse (11 ans et plus)

Dans sa globalité, l'action jeunesse est intercommunale et s'adresse aux 12 communes du territoire de Montreuil-Bellay (Antoigné, Bellevigne les Châteaux pour Brézé et St Cyr-en-Bourg), Brossay, Cizay-la-Madeleine, Courchamps, Epieds, Le Coudray-Macouard, Le Puy Notre Dame, Montreuil-Bellay, St Just sur Dive, St Macaire du Bois, Vaudelnay) plus quelques communes limitrophes ou hors territoire. L'accueil des jeunes du territoire a évolué au cours de l'année 2017 passant d'un espace unique situé à Montreuil-Bellay et d'animations occasionnelles délocalisées dans les autres communes, à un accueil redéployé, multisites, s'effectuant à présent dans 3 espaces jeunesse intercommunaux situés à Montreuil-Bellay, au Coudray-Macouard et au Puy Notre-Dame. Chaque espace d'accueil a vocation à fédérer, rassembler et mobiliser les jeunes des communes limitrophes à celles d'accueil.

II. La prévention des conduites à risque et éducation à la santé

Plusieurs temps forts sont organisés au cours de l'année pour prévenir les conduites à risque des jeunes (consommation, addiction, sexualité...). Par exemple, en 2017, un festival « A travers les écrans » avait été organisé pour discuter des risques liés aux écrans.

III. Les Ateliers du Contrat Educatif Local (CEL)

LE CEL est un ensemble d'interventions éducatives mutualisées coordonnées par le Centre Social et Culturel, dispensées par des intervenants ou des animateurs ayants des compétences spécifiques. Des thématiques ciblant la Citoyenneté, les Sciences et Techniques, les activités sportives, les activités culturelles sont proposées au collège Calypso sur le temps de la pause méridienne. Ainsi les animateurs jeunesse ont dispensé des ateliers micro-fusées, robotique, activités créatives manuelles, atelier débat, ... le tout en concertation et lien étroit avec dirigeants et enseignants du collège.

Point Informations Jeunesse (PIJ)

Ouvert à tous, le PIJ, a pour mission d'aider les jeunes (de 16 à 25 ans) à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent.

2.3.3. ACCOMPAGNER LES JEUNES ADULTES (17-25 ANS)

A. L'OFFRE A DESTINATION DES JEUNES ADULTES MONTREUILLAIS

Le passage à l'âge adulte constitue un moment décisif pour tous les jeunes. Or, du fait des mutations profondes qui traversent notre société (allongement de la durée des études, transformation des modèles familiaux, chômage, développement des emplois précaires...) et des effets de la crise économique de ces dernières années, la transition à la vie d'adulte s'avère être désormais bien plus longue, avec des trajectoires complexes et des périodes de réversibilité. Pour les accompagner dans cette transition, les jeunes adultes du territoire peuvent se tourner vers différents acteurs et/ou structures.

LE POINT INFORMATIONS JEUNESSE



Pour accompagner les plus âgés, un Point Informations Jeunesse (P.I.J.), est situé au 2ème étage du Centre Social et Culturel Roland Charrier à Montreuil-Bellay (139 rue d'Anjou).

Opérationnel depuis cette fin d'année 2018, ce service d'information animé par une animatrice et informatrice jeunesse comprend l'accueil des jeunes âgés de 13 à 29 ans et l'accompagnement collectif ou individuel de ces derniers sur toutes les questions relatives à la jeunesse : emploi, formation, santé, logement, loisirs, mobilité, études

Les jeunes pourront trouver librement sur place, des informations sur tous les sujets les concernant : "travail-formation-métiers, logement, santé, partir à l'étranger, se déplacer, les études, les p'tits boulots, etc.."

Le service est libre, gratuit et anonyme. Un accompagnement plus personnalisé est possible. Un programme d'animation s'est déroulé en 2019 :

- Organisation de rencontres-entreprises autour de la découverte de métier
- Participation au forum des jobs aux sables d'Olonne avec mise en place au préalable de temps de préparation (CV/simulation d'entretien...)
- Organisation des « journées de l'étudiant » destinées aux futurs étudiants sur Angers, Tours et Nantes.
- Organisation d'un forum des jobs saisonniers
- Organisation d'une formation au « Baby Sitting » avec prise d'appui sur les services petite enfance du CSC Roland Charrier (apports théoriques sur l'enfant en bas âge, la réglementation, immersion dans les « services petite enfance », simulation d'entretien, 1ers secours autour des accidents domestiques...)

- LA MISSION LOCALE DU SAUMUROIS

Une Mission Locale

est un organisme qui assure un service public : favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Les missions locales sont organisées en réseau sur tout le territoire national. Elles participent à la mise en œuvre de la politique sociale à destination des jeunes.

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé. L'objectif des missions locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

La Mission Locale du Saumurois est une association loi 1901 qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle et leur recherche d'emploi. Elle bénéficie d'un réseau de partenaires et professionnels prêts à s'investir dans la réussite des projets des jeunes.

#L'ACCUEIL DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE

ALLONNES

156 Rue Albert Pottier

BAUGÉ-EN-ANJOU

Maison des Services au Public

DOUÉ-EN-ANJOU

Antenne Information Emploi

FONTEVRAUD-L'ABBAYE

Mairie

GENNES VAL-DE-LOIRE

Château de la Roche

LONGUÉ-JUMELLES

1 Place du Maréchal Leclerc

MONTREUIL-BELLAY

C.S.C. Roland Charrier

NOYANT-VILLAGES

Maison des Services au Public

VERNANTES

Mairie



FIGURE 8 : CARTOGRAPHIE DES PERMANENCES DE LA MISSION LOCALE DU SAUMUROIS (SOURCE : SITE INTERNET MISSION LOCALE DU SAUMUROIS)

Les jeunes de la commune souhaitant être accompagnés peuvent se rendre à la permanence du Centre Social et Culturel Roland Charrier.

Communauté d'Agglomération (CA) est un EPCI regroupant plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Les Maisons des adolescents (MDA) sont en France des structures d'accueil et de soins destinées aux adolescents, qui se développent depuis la Conférence sur la famille de 2004. Les MDA accueillent les 11-25 ans ainsi que leurs familles pour apporter une réponse aux souffrances liées à l'adolescence.

- LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNE (PAEJ)

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire porte la coordination du Contrat Local de Santé qui comporte un volet relatif aux jeunes. Dans ce cadre, l'Agglomération apporte son soutien dans le déploiement des permanences de la Maison des Adolescents. Créée en 2018, l'antenne saumuroise de la Maison des Adolescents du Maine-et-Loire (MdA 49) est un lieu « Ressource » pour toutes questions et/ou troubles liés à l'adolescence.

Le PAEJ c'est quoi ?

Le Point Accueil Écoute Jeune est un lieu d'accueil et d'écoute inconditionnel et immédiat au service des adolescents et des jeunes adultes de 12 à 25 ans, de leur entourage (parents, amis) et des professionnels en lien avec la jeunesse.

Ce dispositif, piloté et financé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Maine et Loire est soutenu par les contributions des communes. Le PAEJ s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il permet désormais d'accueillir les jeunes de 12 à 25 ans, dans un espace dédié. Sur Saumur, cet accueil est réalisé dans les locaux de la Maison des Adolescents, Place Verdun, pour le public de 11 à 21 ans et dans les locaux de la Mission Locale du Saumurois, square Verdun, pour les 22-25 ans.

Des permanences ont lieu à Montreuil-Bellay au CSC Roland Charrier le lundi de 16h à 19h toutes les deux semaines.

B. PART DES JEUNES EN DIFFICULTE D'INSERTION

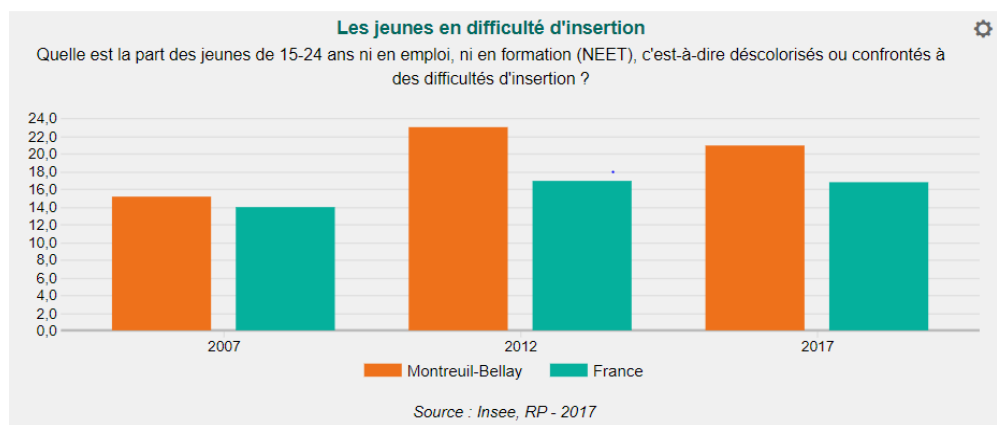
C'est un fait, en France, la situation des jeunes sur le marché du travail s'est dégradée. Multiplié par 3,5 en 40 ans, le taux de chômage des jeunes atteint aujourd'hui 24 %. Un trait commun à toute l'Europe mais particulièrement marqué en France où le taux d'activité des jeunes est inférieur de 4,5 points à la moyenne européenne². La commune de Montreuil-Bellay n'échappe pas à ce phénomène, elle est même plus durement touchée que le reste du territoire métropolitain.

Pour savoir si les jeunes d'un territoire sont en difficulté d'insertion, il faut regarder la part des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en formation (NEET), c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion. Or, lorsque l'on compare Montreuil-Bellay au reste de la France, on constate que les jeunes sont plus souvent confrontés à des difficultés d'insertion (21,4% contre 16,2%).

² Rapport – L'Insertion professionnelle des jeunes, France stratégie, Janvier 2017)

Parentalité,

Qualifie le lien entre un adulte, homme ou femme, et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle ce lien s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement, l'éducation et le bien-être de l'enfant.



Un point de vigilance est donc à observer sur cette question afin d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes du territoire, plus particulièrement sur la visibilité des différents dispositifs présents sur le territoire (PIJ, Mission Locale...)

2.3.4. ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Le soutien à la parentalité reste une action mal connue et souvent menée de manière isolée par les différents acteurs. Il paraît important de structurer ce soutien en s'appuyant sur :

- des lieux d'informations, de permanences et de rencontres facilement identifiables ;
- une coordination des acteurs.

Tous les secteurs apportent, à différents degrés, leurs pierres à l'édifice :

- En petite enfance, avec les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les relais d'assistantes maternelles (RAM) qui proposent tout au long de l'année des conférences, débats et autres actions.
- En enfance, d'une manière moins visible avec de l'accompagnement individuel selon les besoins, mais sans permanence de partenaires ou de psychologue par exemple.
- En jeunesse, avec le travail réalisé par la Mission locale et par le Point Information Jeunesse.
- Le soutien à la parentalité dans le cadre d'accompagnements individuels réalisés par des travailleurs sociaux de la Maison des Solidarités, de la CAF et de la MSA offre un espace d'écoute, d'information, de conseils et de réassurance.

Senior

est une personne dont l'âge est avancé. Généralement, le passage à la retraite marque symboliquement l'entrée dans la catégorie sociale du troisième âge.

Allocation

Personnalisée

d'autonomie (APA)

s'adresse à l'ensemble des personnes âgées dépendantes ou en perte d'autonomie. Elle a pour but de leur permettre de recourir aux aides dont elles ont besoin pour accomplir les actes de la vie courante (se déplacer, se nourrir...). Elle est financée par les départements, mais elle est attribuée selon les mêmes conditions sur tout le territoire.

La **dépendance** d'une personne ou d'une personne âgée est définie par : son incapacité permanente, partielle ou totale, à se prendre en charge au quotidien. La dépendance nécessite la participation d'une tierce personne et doit être médicalement constatée.

3. SANTE, AGE, HANDICAP & ACCESSIBILITE

3.1. L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Un senior ou une personne âgée est, pour le sens commun, une personne dont l'âge est avancé. Généralement, le passage à la retraite marque symboliquement l'entrée dans la catégorie sociale du troisième âge. L'Organisation Mondiale de la Santé situe la personne âgée à partir de 60 ans. C'est aussi cet âge qui a été retenu pour l'accès à certaines prestations comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Ce seuil est toutefois de plus en plus remis en question par le public en question qui, entre 60 et 70 ans, se sent peu concerné par la vieillesse. Les problématiques de la gériatrie (perte d'autonomie, fragilité) touchent effectivement peu d'individus âgés de 60 à 70 ans.

Le vieillissement de la population pose la question de l'adaptation et l'accessibilité des logements, de l'offre en services et de l'équipement des territoires ou encore des emplois à développer. En matière d'habitat, depuis les années 1990, les politiques publiques françaises privilégient le maintien à domicile des personnes âgées. Pour rappel, les seniors de 60 ans et plus, représentent 31,7% des habitants de Montreuil-Bellay.

3.1.1. UNE POPULATION AGEE TOUCHEE PAR LES PROBLEMATIQUES DE DEPENDANCES

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge des personnes âgées constitue un enjeu majeur. La dépendance d'une personne âgée est définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités et requérant des aides pour réaliser des actes de la vie quotidienne. D'après une enquête réalisée en 2018, près d'une personne de plus de 75 ans sur deux est gênée pour effectuer des gestes quotidiens chez elle³. De plus, 1 senior sur 3 dit ressentir des "restrictions" dans ses activités quotidiennes, soit 4,5 millions de personnes. "Faire les courses", "s'occuper des démarches administratives", "préparer les repas", "s'occuper des tâches ménagères" sont ainsi des activités devenues difficiles pour 26% des plus de 60 ans interrogés et 50% des plus 75 ans. L'accès à des services d'aide à domicile peut s'avérer essentiel, tout comme la veille des différents acteurs locaux afin de repérer les situations de vulnérabilité. Des dispositifs existent mais ne sont pas toujours connus par le public concerné alors même que ces derniers pourraient leur permettre de vieillir dans de meilleures conditions.

³ Enquête publiée par la Drees en 2018

La **dépendance** d'une personne ou d'une personne âgée est définie par : son incapacité permanente, partielle ou totale, à se prendre en charge au quotidien. La dépendance nécessite la participation d'une tierce personne et doit être médicalement constatée.

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

	personnes		%	
Catégorie	Montreuil-Bellay	France	Montreuil-Bellay	France
Femmes	143	1 850 570	71,9	77,9
Hommes	56	525 815	28,1	22,1
Total	199	2 376 385	100,0	100,0

2007 2012 **2017**

Source : Insee, RP - 2017

Coût moyen d'une maison de retraite (en EHPAD) 2014
 Tarif hébergement + dépendance (GIR 5 et 6)
 Moyenne mensuelle €/TTC par intercommunalité

Taille des EHPAD de Maine-et-Loire en 2014
 En nombre de places ou lits (accueil permanent)
 Hors USLD seuls

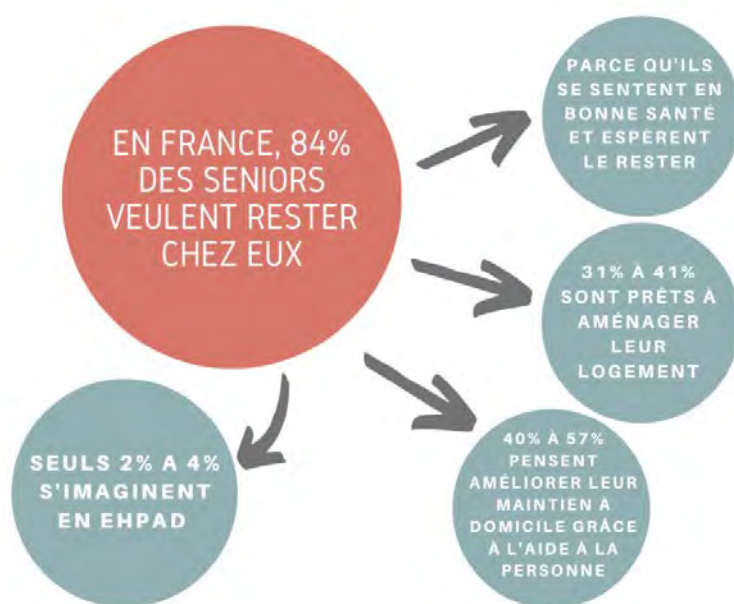
	Nombre	%
< 60 lits	43	33 %
60-80 lits	47	36 %
80-100 lits	26	20 %
≥ 100 lits	15	11 %
Total	131	100 %

ADIL 49 / Source : Département 49

Parmi les personnes ayant 85 ans ou plus, 30% vivent en établissements spécialisés. Si comparativement à la moyenne nationale, la couverture en structures d'hébergement des personnes âgées est satisfaisante, les listes d'attente pour obtenir une place ne permettent pas toujours de répondre aux situations d'urgence. Par ailleurs, il est à noter que si le territoire de l'agglomération compte en moyenne moins de places/lits que le reste du département, le coût moyen d'une

Aidant naturel ou informel sont les personnes non professionnelles qui viennent en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage pour les activités de la vie quotidienne.

maison de retraite est quant à lui inférieur à celui observé dans le reste du département.



Ajoutons que l'entrée en structure représente généralement la dernière solution envisagée par les seniors ; le maintien à domicile voire les structures intermédiaires (foyers logement, maisons passerelles...) étant privilégié par le public concerné.

3.1.2. UN RISQUE D'ISOLEMENT IMPORTANT

Parmi les personnes de 65 à 79 ans 26,6% vivent seules, ce chiffre passe à 46,6% pour les 80 ans et plus (RP2017). Perte du conjoint, fragilité des liens familiaux ou distance géographique, troubles de la mobilité ou encore perte progressive d'autonomie sont autant de motifs qui tendent à isoler les personnes âgées. Les sorties et les contacts ont tendance à se raréfier. La participation sociale subit un rétrécissement important.

Toute personne est, par essence, un être de relations. Ce sont les liens à l'autre qui permettent de se situer dans son environnement, en tant que sujet. Les risques liés

FIGURE 10 : MAINTIEN A DOMICILE OU ENTREE EN RESIDENCE (SOURCE : GENERATION SENIORS BY SILVER VALLEY, 2019)

à l'isolement des personnes âgées sont nombreux, tant d'un point de vue psychologique que physique : altération de la fonction cognitive, dépression, stress, troubles du sommeil, risque d'abus de confiance ou de maltraitance⁴...

⁴ Conseil national des aînés – Rapport sur l'isolement social des aînés, 2013-2014

La mise en œuvre de dispositifs et d'actions favorisant la rencontre est un gage de maintien et de dynamisation du lien social.

3.1.3. LE RÔLE ET LES BESOINS DES AIDANTS NATURELS

L'enquête HID29 (Handicaps-Incapacités-Dépendance) réalisée par l'Insee a montré que 50% des seniors vivant à domicile sont exclusivement aidés par leurs familles. Six aidants sur dix sont des femmes. Le rôle d'aidant principal revient plus souvent au conjoint et aux enfants qui n'ont pas ou plus d'activité professionnelle. Le rôle de l'aidant naturel est au cœur du dispositif de soutien à domicile.

Cependant, le poids porté par l'aidant et le risque d'épuisement de ce dernier n'est pas à négliger. Il est à noter que les conditions suivantes aggravent l'effet de saturation : prise en charge quotidienne supérieure à 2 heures, prise en charge longue, absence d'autres soutiens à domicile, absence de répit et d'espaces d'expression. L'impact sur la santé psychique, mais aussi par répercussion sur la santé physique, est conséquent et peut aller jusqu'à entraîner le décès de l'aidant. Le soutien aux aidants naturels est ainsi une priorité de santé publique.

Par ailleurs, notons que l'enquête précitée montre que le nombre d'aidants n'augmente pas aussi vite que le nombre de seniors nécessitant une aide.

Contrat Local de Santé (CLS) est un outil créé par la loi Hôpital, Patients Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Ce contrat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité ou un groupement de collectivités prévoit la réalisation d'actions et de projets, tels que lutter contre la désertification médicale, répondre au vieillissement de la population, améliorer le bien-être des adolescents, favoriser l'accès au soin des publics précaires...

3.2. GARANTIR L'ACCES AUX SOINS

La santé est une préoccupation majeure des individus. Dans le rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social dirigé par Stiglitz, Sen et Fitoussi en 2009, la santé apparaît au premier rang des éléments subjectifs et objectifs de qualité de vie.

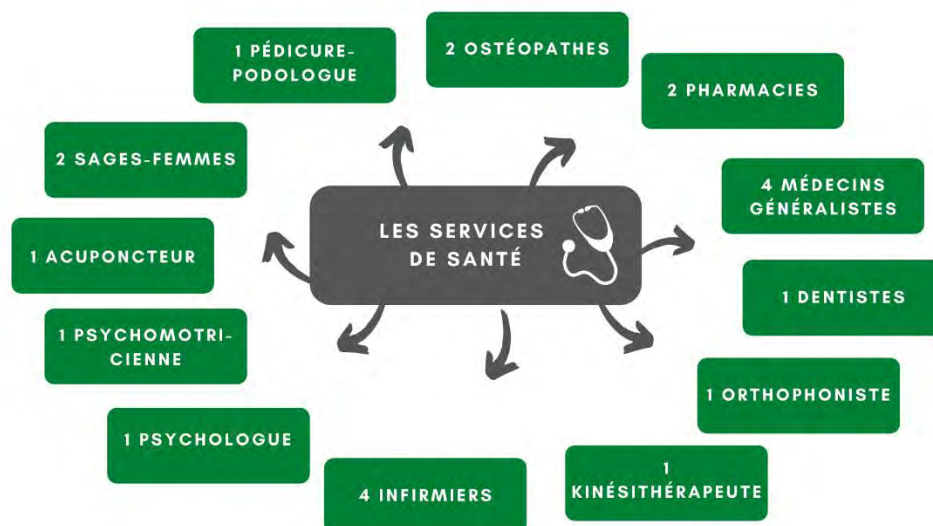
En France, la consommation des soins et de biens médicaux s'élève à 199,3 milliards d'euros en 2016, soit 8,7 % du PIB en légère augmentation de 1,3 % en un an⁵. Ce tassement de croissance s'explique principalement par le ralentissement des soins hospitaliers. La Sécurité sociale finance 78 % des dépenses de santé, soit 155,1 milliards d'euros. Il est à noter que, pour la sixième année consécutive, le reste à charge des ménages en santé se réduit : il atteint 7,5 % des dépenses en 2017 contre 9,4 % en 2011. Au sein de l'Union européenne, la France est le pays où le reste à charge des ménages est le plus limité. Ce système français de santé, reposant majoritairement sur la redistribution, est particulièrement solidaire.

3.2.1. OFFRE DE SANTE PRESENTE SUR LA COMMUNE

Si la commune est sans surprise moins bien dotée en professionnels de santé que Saumur par exemple, précisons que Montreuil-Bellay propose une offre médicale importante et satisfaisante par rapport aux communes partageant des caractéristiques similaires. En outre, la commune de Montreuil-Bellay s'inscrit dans un Contrat Local de Santé (CLS) visant à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Toutefois des manques sont repérés notamment en kinésithérapeutes, dentistes, psychiatres et plus globalement en santé mentale. Par ailleurs, le coût de certains soins, non ou mal remboursés, peut les rendre inaccessibles pour les ménages précaires. Enfin, le préalable à l'accès à toute chose est la connaissance de son existence, aussi des efforts sont-ils à faire en matière de communication quant aux équipements et dispositifs existants. Comme précisé précédemment, la présence de professionnels de santé sur une commune est un bon indicateur d'accès à la santé des habitants. Montreuil-Bellay compte de nombreux professionnels, dont des médecins généralistes, des infirmiers, un dentiste, une psychomotricienne, des sages-femmes, une orthophoniste, un pédicure-podologue, un acuponcteur, un kinésithérapeute, un sophrologue, des ostéopathes, un psychologue, permettant ainsi de proposer aux habitants une offre de soins courants diversifiée.

⁵ DRESS, « Les dépenses de santé enregistrent une faible croissance en 2017 », Etude et résultats, n°1076, septembre 2018



Ce sentiment semble globalement partagé par la population puisque 66% des habitants interrogés déclarent être satisfait par l'offre de soin présent sur la commune.

Néanmoins, lorsque l'on regarde plus en détails, les retours des habitants, l'idée qu'il n'y ait pas suffisamment de médecins généralistes sur la commune a été mentionnée de nombreuses fois par les répondants. Par ailleurs, 1/3 des répondants déplorent un manque de spécialistes (kinésithérapeute, ophtalmologue, dentiste).

La parole habitante - Santé (source : Grande enquête sur vos besoins)



D'après les retours de l'enquête, la majorité des habitants sont satisfaits de l'offre de soin présente sur la commune (66%).

Par ailleurs, 22% des interrogés renoncent à certains soins, principalement parce que les délais de rendez-vous sont trop importants (56%) et parce que les professionnels de santé exercent trop loin de chez eux (45%)



Par ailleurs, une maison médicale pluridisciplinaire est en construction et devrait voir le jour à l'été 2022. Les maisons médicales sont des équipes pluridisciplinaires dispensant des soins de santé primaires, continus, polyvalents et accessibles à toute la population. Elles inscrivent leur activité tant dans l'accompagnement individuel que dans une perspective plus collective et de santé publique.



FIGURE 11 : FUTURE MAISON MEDICALE (SOURCE : LA PLUME N°50)

Cette maison médicale sera implantée à l'angle de la rue des Vignes et de la rue de Méron. La commune est maître d'ouvrage de ce projet, et sera propriétaire des lieux. Elle aménagera et louera les locaux qui accueilleront une vingtaine de professionnels déjà présents sur la commune : médecins généralistes, infirmiers, sage-femme, ostéopathes, podologues...

Avis du Maire de Montreuil-Bellay sur le projet de maison de santé

« L'arrivée de cette structure est très positive pour notre commune. Le projet a été conçu pour accueillir une vingtaine de professionnels de santé, avec la possibilité de réaliser une extension si besoin. Les professionnels ont été associés dès l'origine du projet. »

L'intérêt d'un tel projet pour la commune : la fonction première d'une maison médicale est de donner des soins à la population. L'enjeu est donc de réunir des intervenants de santé pour faciliter leur action et proposer un lieu attractif, susceptible d'inciter de nouveaux professionnels, notamment des médecins généralistes, des kinésithérapeutes et des dentistes.

Focus sur le Contrat Local de Santé de l'Agglomération « Saumur Val de Loire »

Un Contrat Local de Santé (CLS) a été signé en décembre 2015 sur le territoire de l'Agglomération Saumur Val de Loire et a pris fin en décembre 2018. En juillet 2019, un travail autour du renouvellement du contrat local de santé a été initié afin d'identifier les actions prioritaires. Un CLS vise à mettre en cohérence la politique régionale et les démarches locales de santé. En s'appuyant sur les dynamiques locales existantes sur le territoire de l'Agglomération, son objectif est de mettre en œuvre des actions visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer une offre de santé de proximité, au plus près des problématiques du territoire et de ses habitants.

Les priorités définies dans ce contrat, ainsi que les actions qui en découlent, ont été élaborées en partenariat avec la population locale, les élus, les professionnels de santé, les établissements de santé et tous les acteurs et associations du secteur sanitaire et médico-social. Les axes retenus portent sur :

L'accès aux soins : maison et pôle pluridisciplinaire de santé, réseaux de professionnels...

L'accès aux droits : connaissance des droits en santé, aide à la prise en charge médicale des populations précaires...

La santé mentale : soutien à la création d'une maison des adolescents, aide au repérage précoce des personnes en souffrance psychique...

L'éducation et la promotion de la santé : action de prévention, dynamique de sport santé...

CCAS : Centre
Communal d'action
sociale

Résidence principale
est un logement occupé
de façon habituelle et à
titre principal par une
ou plusieurs personnes
qui constituent un
ménage.

Commune résidentielle
traditionnellement
définit une commune
où l'urbanisme est
majoritairement
pavillonnaire. Les
citoyens ne sont
habitants de la
commune que pour
dormir, n'y sont que de
passage et n'y
consommant donc que
peu.

4. HABITER LE TERRITOIRE

Premier poste de dépenses des français, le logement se situe à la charnière d'autres problématiques sur lesquelles il exerce une influence : l'accès aux droits, l'emploi, la santé, le surendettement, la qualité de vie... Il constitue, en effet, l'un des piliers garantissant l'insertion des personnes et le maintien du lien social, et par voie de conséquence, l'un des premiers motifs de demande d'aides financières au CCAS.

4.1. LE PARC DE LOGEMENT

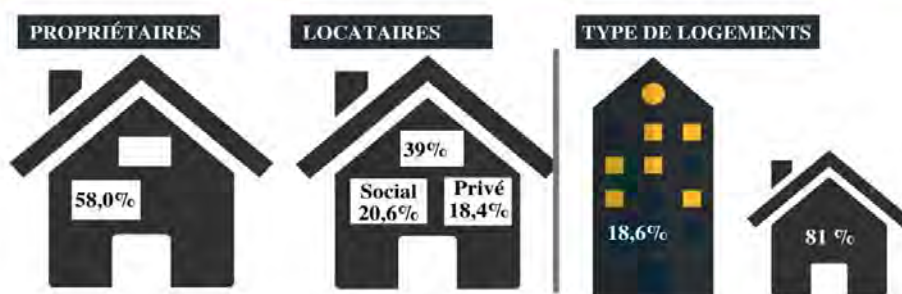
Historiquement, la commune a connu une forte croissance durant la seconde moitié du XXème siècle, passant de 3 086 habitants en 1968 à 4 112 en 1999 (RP1968 à 1999, Insee). En outre, la commune compte 39% de locataires dont 20,6% dans un logement du parc public (contre 14,8% en moyenne en France) contre 18,4% dans le parc privé.

4.1.1. UNE DOMINANCE DE LOGEMENTS INDIVIDUELS ET DE PROPRIÉTAIRES

En 2017, 2 017 logements étaient recensés sur le territoire communal, ce chiffre est en augmentation par rapport à celui de 2007 (1 924). Ce chiffre est notamment en augmentation du fait du développement de la décohabitation, conséquence de l'explosion du nombre de divorce (phénomène national).

De manière plus précise, ajoutons que le parc de logement de la commune de Montreuil-Bellay est fortement tourné vers l'individuel, puisque 81% des logements sont des maisons individuelles, soit 1 633 maisons contre 375 appartements. Parmi ces logements, 85,5% sont des résidences principales, dont 58,9% occupées par des propriétaires (contre 57,5% en moyenne en France métropolitaine et 60,4% dans le reste du département).

RESIDENCES PRINCIPALES SELON LE STATUT D'OCCUPATION (INSEE, RP 2017)



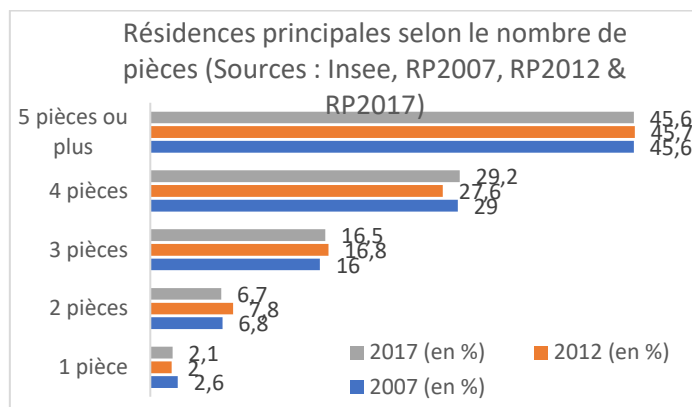
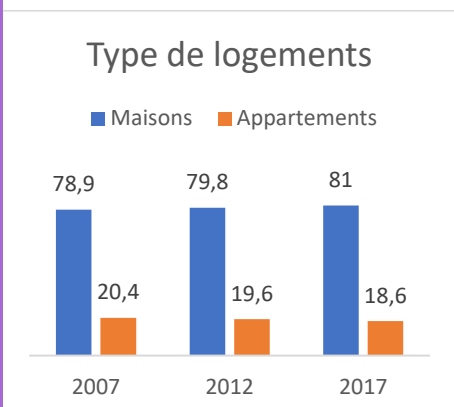
Un logement est vacant s'il est inoccupé et proposé à la vente ou la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire ; en attente de règlement de succession ; sans affectation précise par le propriétaire.

Le taux de vacance est la part des logements vacants dans l'ensemble des logements. Il est calculé à partir du recensement de la population.

Un logement social ou HLM est un logement construit avec l'aide de l'Etat et qui est soumis à des règles de construction, de gestion et d'attribution précises. Les loyers sont également réglementés et l'accès au logement conditionné à des ressources maximales.

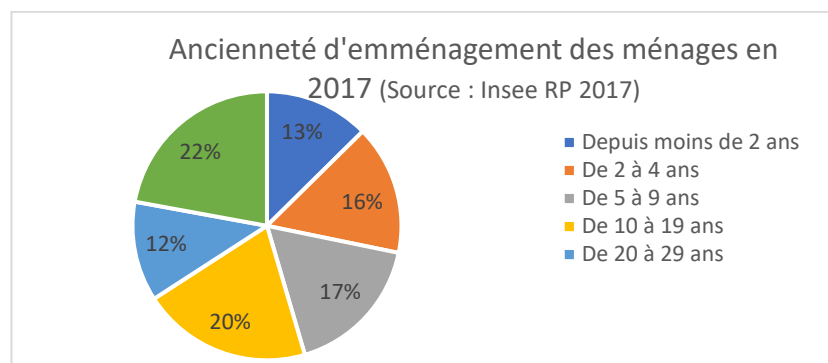
4.1.2. CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENT

A. DE GRANDS LOGEMENTS



Près de la moitié des résidences principales de la commune comptent au minimum 5 pièces, contre environ 2% de studio. La présence de nombreuses familles sur le territoire et le fort pourcentage de maisons expliquent cette tendance.

B. UN FAIBLE TAUX DE ROTATION DES HABITANTS, SYMBOLE D'UN ATTACHEMENT A LA COMMUNE



Par ailleurs, les ménages montreuillais vivent en moyenne depuis 16,7 ans dans leur logement contre 15,3 ans pour la France et 15,2 pour le Maine-et-Loire. En effet, 54,5% des ménages ont emménagé dans leur résidence principale depuis au moins 10 ans, ce qui représente 942 ménages, contre 12,6 depuis moins de 2 ans (218 ménages). Ce qui nous permet d'affirmer que l'emménagement des ménages est relativement ancien. Ces chiffres élevés peuvent être le signe de problématiques de mobilité marquées (problème à quitter un territoire et une commune que l'on connaît depuis toujours, et où l'on a ses repères). Ils peuvent également démontrer un certain attachement des habitants à leur commune, caractéristique des petites et moyennes villes.

C. UN PARC DE LOGEMENT VIEILLISSANT

L'Aide Personnalisée Logement (APL) vacance est une aide financière destinée à faire baisser le montant pris en charge par le bénéficiaire dans le cadre du paiement de son loyer ou du remboursement de son crédit immobilier. Le ménage ne paie qu'une partie de son loyer ou de sa mensualité.

La période d'achèvement d'un logement est un bon indicateur pour connaître l'état d'un logement, et sa situation thermique. Sur la commune de Montreuil-Bellay, 83,5% des résidences principales ont été construites avant 1990, ce qui représente 1 426 logements. Or, les premières réglementations thermiques datent de la fin des années 1980. Avec l'augmentation prévisible du coût de l'énergie, la précarité énergétique risque de toucher de plus en plus de ménages. La loi du 12 juillet 2010 portant un engagement national pour l'environnement définit qu'une personne est en situation de précarité lorsqu'elle : « éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Un point de vigilance est donc à observer sur le parc de logements anciens.



4.1.3. UNE FORTE PROGRESSION DES LOGEMENTS VACANTS

Parmi les logements, l'Insee recense un pourcentage important de logements vacants dans la commune de Montreuil-Bellay (10,6%). Ce taux est supérieur à ceux observés dans l'agglomération (9,6%), le département (7%) et la région (6,6%). Par ailleurs, ce taux est en augmentation constante depuis 2007, où il représentait 6,6% des logements. Plusieurs phénomènes expliquent cette augmentation du taux de vacance : tout d'abord, la chute démographique mais aussi la construction de nouveaux logements qui ne correspond pas aux besoins et à la réalité démographique du territoire. On remarque donc une évolution inversée pour ces deux facteurs. On peut donc dire que cette vacance s'explique en partie par une offre supérieure à la demande.

4.1.4. UNE COMMUNE PARTICULIEREMENT BIEN DOTE EN LOGEMENTS SOCIAUX

Sont définis comme logements sociaux tous les logements dont les bailleurs sont soumis à la déclaration RPLS (Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux) et qui sont soit occupés soit offerts à la location. Le RPLS a pour objectif de dresser l'état global du parc de logements locatifs « ordinaires » des bailleurs sociaux au 1er janvier de l'année de collecte (nombre de logements, modifications intervenues au cours de l'année écoulée, localisation, taux d'occupation, mobilité, niveau des loyers, financement et conventionnement). Or, « en moyenne, les loyers du parc social sont deux fois moins élevés que ceux du parc privé, parfois trois fois moins dans les zones tendues où la demande de logement social est plus forte que le parc existant. »

D'après l'observatoire des territoires (observatoire-des-territoires.gouv.fr), la commune de Montreuil-Bellay compte 387 logements sociaux, sur les 6 761 logements de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (RPLS 2019). Ce qui représente 20,6% des résidences principales, contre 14,8% en moyenne en France. Lors d'un entretien, Marc BONNIN, maire de Montreuil-Bellay, nous a affirmé que « La commune compte un certain nombre de logements sociaux, reflète d'un souhait de la collectivité d'accueillir des populations plus précaires afin de favoriser plus de mixité sociale ».

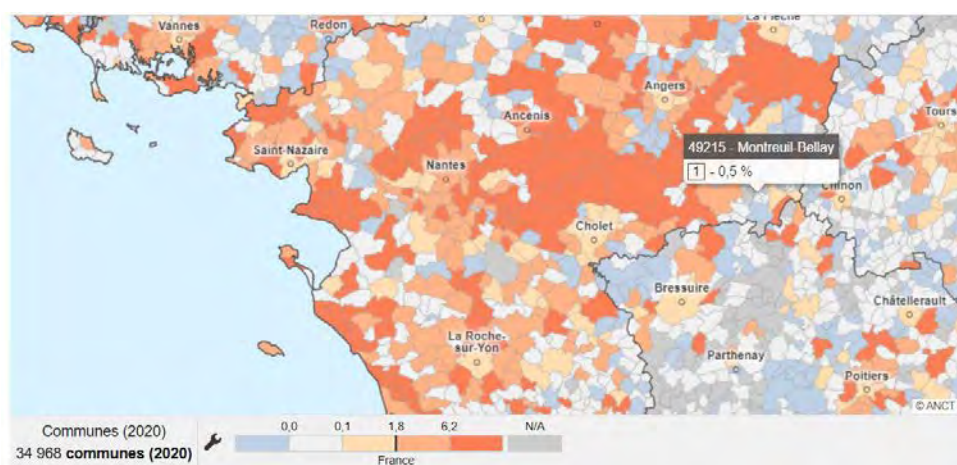


FIGURE 12: TAUX D'EVOLUTION ANNUEL DU NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX (RPLS) (%) 2014-2019 (SOURCES : OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES)

4.1.5. UN POIDS DE BENEFICIAIRES DES AIDES AU LOGEMENT SUPERIEUR A CELUI DU DEPARTEMENT

La commune de Montreuil-Bellay compte plus de bénéficiaires des aides au logement que les autres échelons territoriaux. En effet, au 31 décembre 2019,

Constitue un habitat/logement indigne, les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé

Précarité énergétique peut se définir comme la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable. Sous cette définition relativement simple, se cachent des réalités très différentes, liées à des causes multiples.

27,3% des ménages de la commune bénéficiaient d'une aide au logement (APL) contre 23,2% en Maine-et-Loire et 21,1% dans la Communauté d'agglomération.

TABLEAU 2 : PART DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE PERSONNALITE LOGEMENT (EN %) EN 2019 ((SOURCE : CNAF, FICHIERS BENTRIM & FILEAS, ALLSTAT)

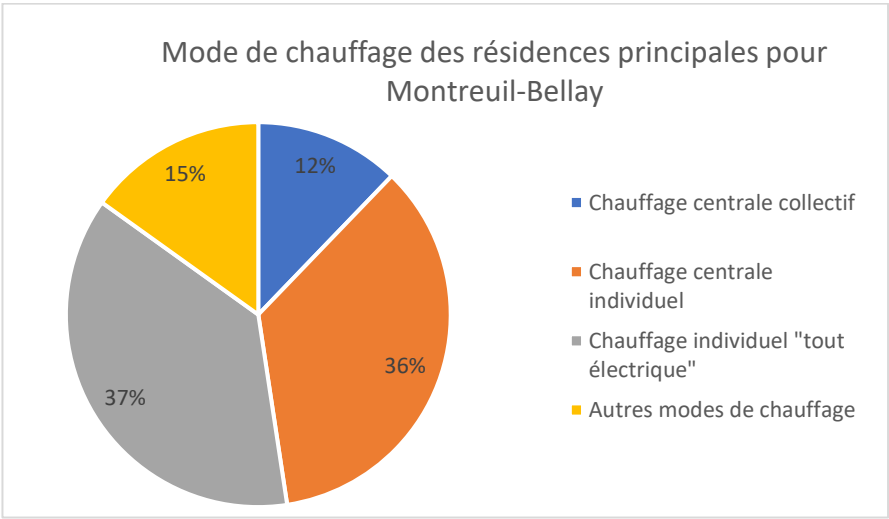
	%	Nombre de bénéficiaires
Montreuil-Bellay	27,3	202
EPCI (CA Saumur Val de Loire)	21,1	3883
Département (49)	23,2	39 796

4.2. LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE ET LOGEMENT INDIGNE

Garantir un logement digne pour tous, moderniser le parc par la transition énergétique, adapter l'offre à l'évolution des besoins, soutenir le maintien à domicile via l'adaptation du logement, sont autant d'enjeux incontournables en matière d'habitat.

4.2.1. ETRE ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Notons également une part non négligeable de logement se chauffant avec de l'électricité comme énergie majoritaire (37%). Ce n'est pas une spécificité propre à Montreuil-Bellay, puisque l'électricité et le gaz de ville demeurent les modes de chauffage les plus utilisés. Or, si les appareils électriques sont peu onéreux à l'installation, ils sont cependant très gourmands en énergie (facture supérieure de 20 à 25% en moyenne).



OPAH – Opération programmée d'amélioration de l'habitat est, en France, une convention passée entre une collectivité, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat en vue de requalifier et réhabiliter un quartier bâti. Un OPAH agit donc sur un territoire limité.

ANAH – Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat – est un organisme public chargé de favoriser l'amélioration des conditions de vie dans le logement privé.

La précarité énergétique est difficilement quantifiable car il s'agit de logements privés. Le repérage peut ainsi se faire uniquement si les habitants se font connaître dans le cadre des dispositifs OPAH. Les OPAH sont donc un outil incontournable dans le repérage de la précarité énergétique. L'ingénierie spécifique à ce type de dispositif et les aides accordées permettent d'accompagner gratuitement un grand nombre de ménages dans leur projet de travaux.

4.2.2. OPAH-RU, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Depuis mars 2020, pour apporter une réponse à ces problématiques, une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Rénovation Urbaine (OPAH-RU) a été lancée par l'Agglomération Saumur Val de Loire, dans le cadre d'un dispositif de revitalisation « Anjou cœur de ville ». En effet, l'agglomération s'est engagée dans le dispositif « Anjou Cœur de ville » proposé par le Département de Maine-et-Loire.

Ce dispositif vise à répondre à l'étalement urbain et à la nécessité de réorganiser les centres urbains autour de leurs services, de leurs commerces, de leur fonction de centralité d'accueil pour maintenir une population résidente.

Dans cette perspective, l'Agglomération est maître d'ouvrage d'études pré-opérationnelles multi-thématiques sur les communes suivantes : Saumur, Montreuil-Bellay, Fontevraud l'Abbaye, Vivy, Longué-Jumelles et Allonnes. Ces OPAH-RU interviendront en faveur :

- de la rénovation d'habitats dégradés,
- de la création de logements à loyers modérés,
- de l'amélioration de la consommation énergétique des logements,
- de l'adaptation de logements au vieillissement ou au handicap.

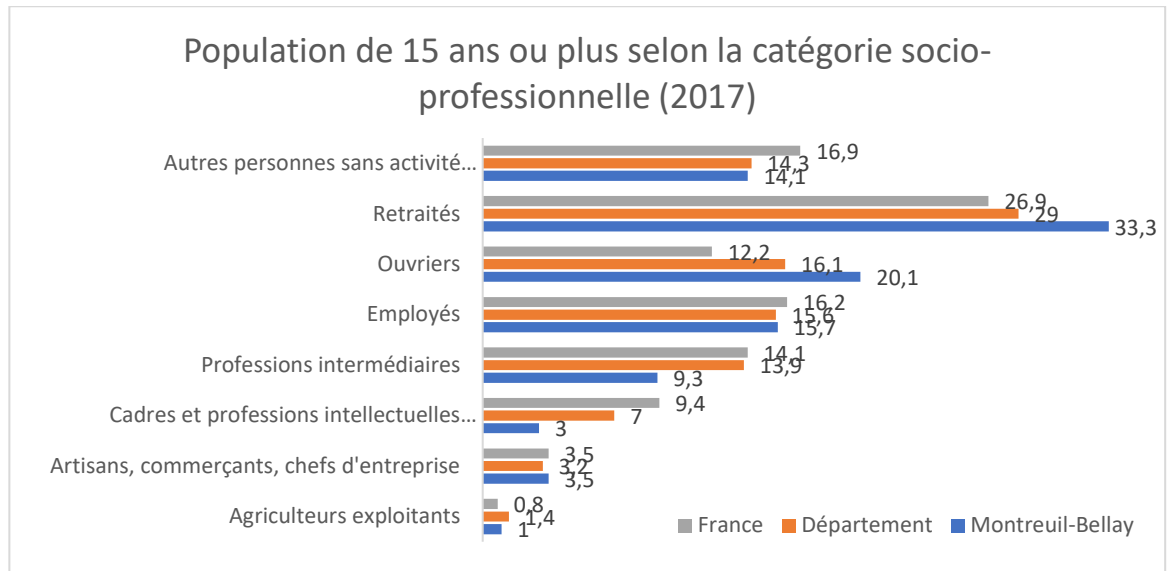
Concrètement, ce dispositif donne accès à des aides financières exceptionnelles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et du département, auxquelles s'ajoute des subventions de la Communauté d'Agglomération et des villes concernées.

Un point de vigilance est néanmoins à avoir sur publics qui ne sont directement touchés par les dispositifs OPAH et sur les usagers dits « invisibles » et qui sont pourtant touchés par la précarité énergétique. Le territoire devra mettre en place des moyens pour toucher cette population et sensibiliser les habitants, partenaires/travailleurs sociaux élus à la détection de la précarité énergétique

5. POPULATION ACTIVE, EMPLOI & INSERTION

5.1. POPULATION ACTIVE : QUI SONT LES ACTIFS DU TERRITOIRE ?

5.1.1. UNE SURREPRESENTATION DES OUVRIERS ET DES RETRAITES



Il est à noter une surreprésentation des ouvriers par rapport à la moyenne nationale. En effet, les ouvriers représentent 20.1% des actifs contre 12.2% à l'échelle nationale. De plus, notons que les ouvriers et les employés 35,8% de la population active de la commune contre 28,4% en France et 31,7% dans le département.

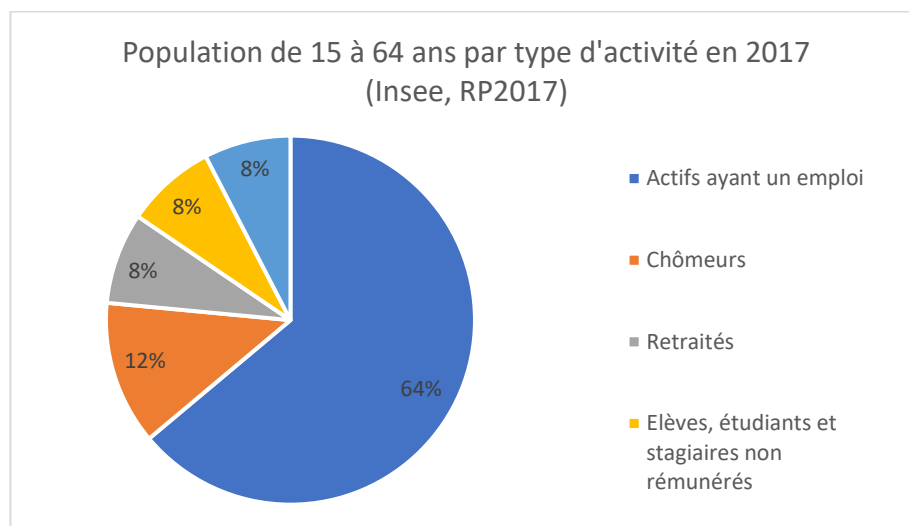
Les agriculteurs représentent 1% des actifs de la commune contre 0,8% à l'échelle nationale. Bien qu'inférieur au reste du département, ce pourcentage est le reflet de la dominante rurale de la commune.

En revanche, notons une sous-représentation très nette des cadres et des professions intellectuelles supérieures par rapport aux moyennes nationales et départementales (3% contre 7% et 9.4%). Or, les ouvriers et les employés ont en moyenne, un salaire moins important que les cadres et les professions intellectuelles supérieures.

Les retraités, quant à eux, représentent 1/3 de la population de 15 ans ou plus, soit 33% contre 29% à l'échelle du département et 26,9% à celle de la France. Ce fort pourcentage confirme le vieillissement global de la population.

5.1.2. UNE MAJORITE D'EMPLOIS STABLES

En 2017, la population en âge de travailler (individus âgés de 15 à 64 ans) et résidant à Montreuil-Bellay, comprenait 1 450 personnes, dont près de 88% occupent un emploi salarié. En 2017, parmi eux, 18,2% occupent un emploi en temps partiel.



	Nombre	%	Dont % temps partiel	Dont % femmes
Ensemble	1 450	100	18,2	46,3
Salariés	1 272	87,7	18,8	47,8
Non-salariés	178	12,3	13,8	35,6

FIGURE 13 : POPULATION DE 15 ANS OU PLUS AYANT UN EMPLOI SELON LE STATUT EN 2017 (SOURCE : INSEE, RP2017)

5.1.3. UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS QUALIFIEE... MAIS QUI RESTE EN RETARD PAR RAPPORT AUX AUTRES ECHELONS TERRITORIAUX

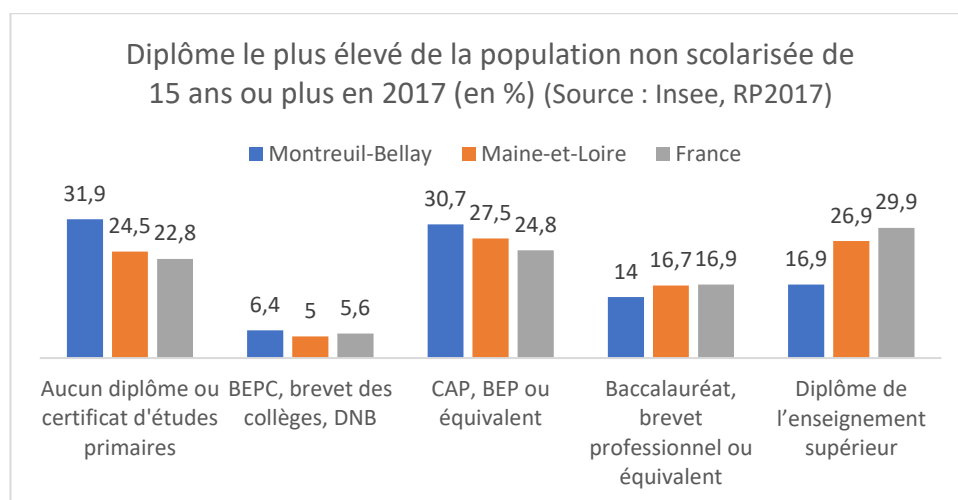
Le niveau de formation, qui est un déterminant majeur de la capacité et de la qualité de l'insertion, et qui est, en France, un élément majeur dans la carrière de l'individu, a d'autant plus d'importance aujourd'hui que l'ensemble des métiers s'est professionnalisé. Par conséquent, la forte représentation des cadres dans les actifs en emploi s'explique par le niveau de formation élevé de la population.

Les emplois stables : sont constitués par les actifs appartenant à l'entreprise et destinés à y rester durablement (CDI, titulaire d'un contrat dans la fonction publique...). On les oppose aux emplois précaires (désigne les contrats de travail qui ne sont pas à durée indéterminée et dont la durée est donc limitée ou non définie).

Niveau de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale.

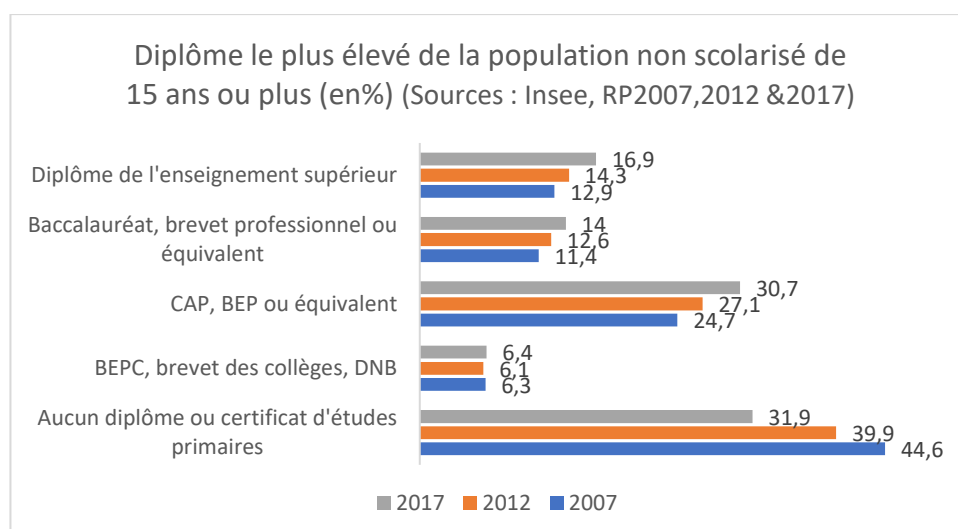
Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sont une **nomenclature statistique** permettant de classer des métiers. Cette classification a été créée par l'Insee en 1982.

Le **Capital Humain** est l'ensemble des connaissances, aptitudes, expériences, talents, qualités accumulées par une personne, une équipe, une organisation, ou un groupe d'organisation, et qui déterminent en partie leur capacité à travailler ou à produire pour eux-mêmes ou pour les autres.



Dans la commune, 31,9% des habitants de 15 ou plus de la commune n'ont aucun diplôme (contre 24,5% dans le reste du département et 22,8% en France métropolitaine). 30,7% des montreuillais ont un CAP, BEP ou un équivalent, ce qui est supérieur aux moyennes observées dans le département et le reste de la France

A contrario, Montreuil-Bellay compte très peu de diplômés de l'enseignement supérieur (16,9% contre 26,9% dans le Maine-et-Loire et 29,9% en France).

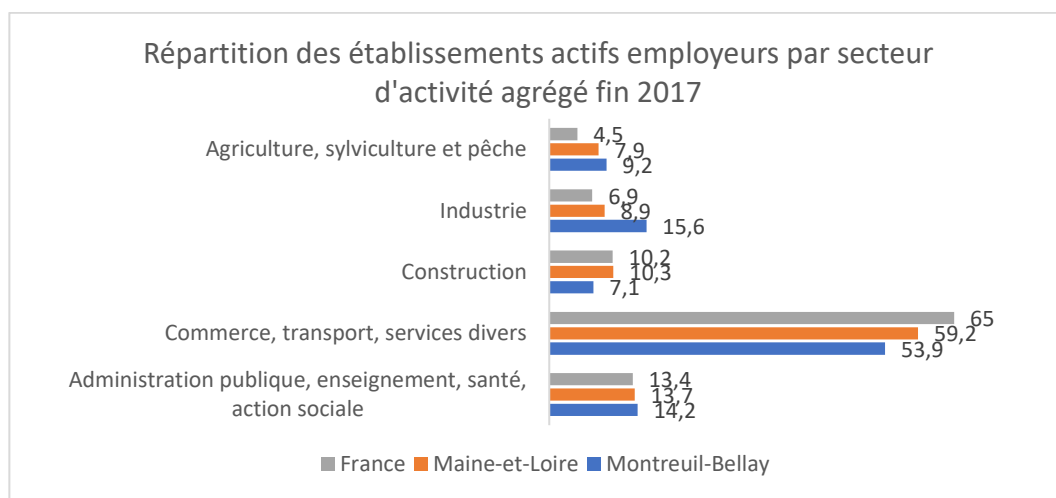


5.2. STRUCTURATION DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE, ENTRE TERRITOIRE RURAL ET PERI-URBAIN

Notons une forte part d'entreprises dans l'industrie (15,6% contre 6.9% en France), une influence importante de l'agriculture (9.2% des emplois contre 4.5% en France), de même qu'une activité développée dans le bâtiment. Le poids des services publics reflète en majeure partie la représentation du secteur de l'hébergement médico-social. Enfin, la présence modérée des services

Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sont une nomenclature statistique permettant de classer des métiers. Cette classification a été créée par l'Insee en 1982.

marchands s'explique par une concentration de ces derniers sur les pôles d'activités.



5.2.1. UNE ECONOMIE PRINCIPALEMENT TOURNEE VERS L'INDUSTRIE, ESSENTIELLEMENT MANUFACTURIERE

De façon globale, le secteur industriel est très présent sur le territoire de la Communauté d'Agglomération puisqu'il représente près de 21% des emplois. Par ailleurs, la commune de Montreuil-Bellay représente 13,9% des emplois industriels de la Communauté d'Agglomération.

L'industrie manufacturière est portée principalement par des entreprises de métallurgie et d'agro-alimentaire, auxquelles s'ajoutent d'autres secteurs comme l'industrie chimique, les équipements informatiques ou encore l'industrie du papier.

5.2.2. UN DESEQUILIBRE ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

Montreuil-Bellay est une commune présentant un taux de chômage important alors que de nombreuses offres ne sont pas pourvues. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce paradoxe.

Tout d'abord, cela peut s'expliquer du fait que ces offres sont proposées par des petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas forcément de moyens importants. Elles peuvent donc rencontrer des difficultés de diffusion et par conséquent donner lieu à une faible visibilité de l'offre.

Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) sont une nomenclature statistique permettant de classer des métiers. Cette classification a été créée par l'Insee en 1982.

En outre, on observe des disparités entre le niveau et la nature des qualifications et l'offre présente sur le territoire (expliquant l'impression pourquoi les habitants ont l'impression que les entreprises de la commune ne proposent pas ou peu d'offres d'emplois). La grande majorité des offres appartiennent au secteur de l'industrie (22 %) et celui des activités de services (57 %). Les activités de services étant le transport et la logistique, le tourisme, la santé, l'éducation, le conseil, les centres d'appels, les services à la personne, les agences d'emploi, les services liés au digital, les services aux collectivités, la banque et l'assurance, la propreté, la sécurité... A l'inverse, sur le territoire de l'EPCI, les offres d'emploi ont chuté de plus de 12 % sur un an.

La parole habitante - L'emploi et l'insertion (Grande enquête sur vos besoins)

Comme pour le reste de la population, on note une surreprésentation des emplois stables parmi les répondants (82% occupent un CDI et 84% un temps plein).

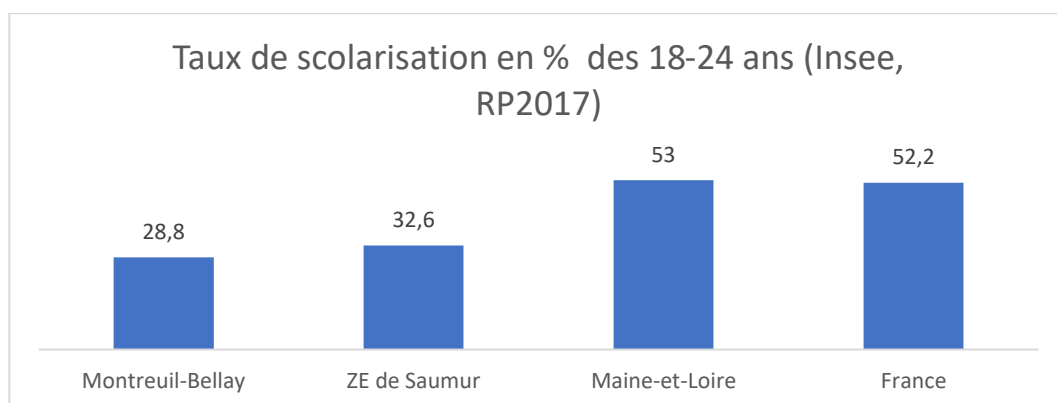
Parmi les répondants en recherche d'emploi, 72% sont au chômage depuis plus de 12 mois, principalement à cause de problème de santé mais aussi parce qu'ils ne trouvent pas d'offre d'emploi dans leur secteur.



5.2.3. L'ENJEU DE LA FORMATION DES JEUNES POUR REpondre AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

En 2017, Montreuil-Bellay comptait 283 jeunes (18-24 ans), (RP2017), parmi eux, 200 sont non scolarisés, et ne souhaitent pas obtenir de diplôme supplémentaire. A l'opposé, ils ne sont que 28,8% à être encore scolarisés. Or, lorsque l'on compare ces chiffres aux autres échelons territoriaux (département, France), on constate un écart important.

Les **chômeurs** au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont pas déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.



Cette réalité reflète un enjeu de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi de l'accompagnement des jeunes vers des formations adaptées à leurs appétences et aux offres présentes sur le territoire (équilibre entre les offres et les demandes). Ainsi, la formation des jeunes est un des principaux enjeux du territoire. En effet, former les plus jeunes présente un double intérêt :

- Permet de maintenir la présence des jeunes sur le territoire ;
- Permet également de lutter contre la précarité et le chômage

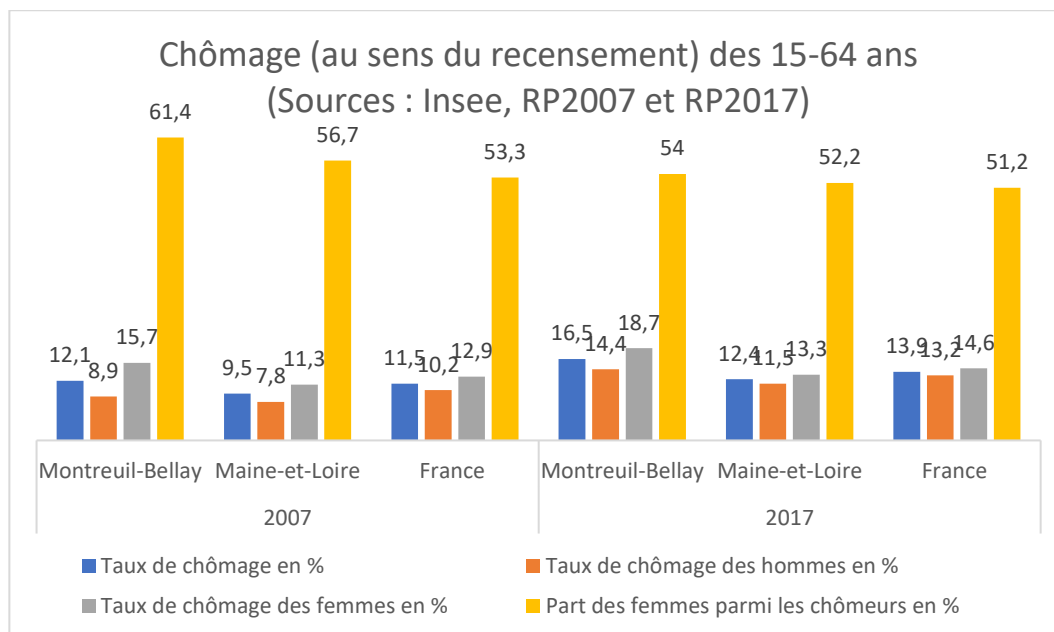
Précisons néanmoins, que le faible taux de scolarisation des plus jeunes n'est pas spécifique à la commune, mais une réalité du territoire saumurois. Pour remédier à ce problème, des établissements de formation sont présents sur la commune :

- Le Centre de Formation pour Adulte Edgard Pisani
- Le Lycée Agricole et le CFAA Edgard Pisani
- La Maison Familiale Rurale La Rousselière

Auxquels s'ajoutent des aménités de proximité, notamment dans les villes de Saumur, Thouars, Loudun et Doué-la-Fontaine (le Campus de Saumur ; Le Lycée Duplessis, le Centre AFPA...).

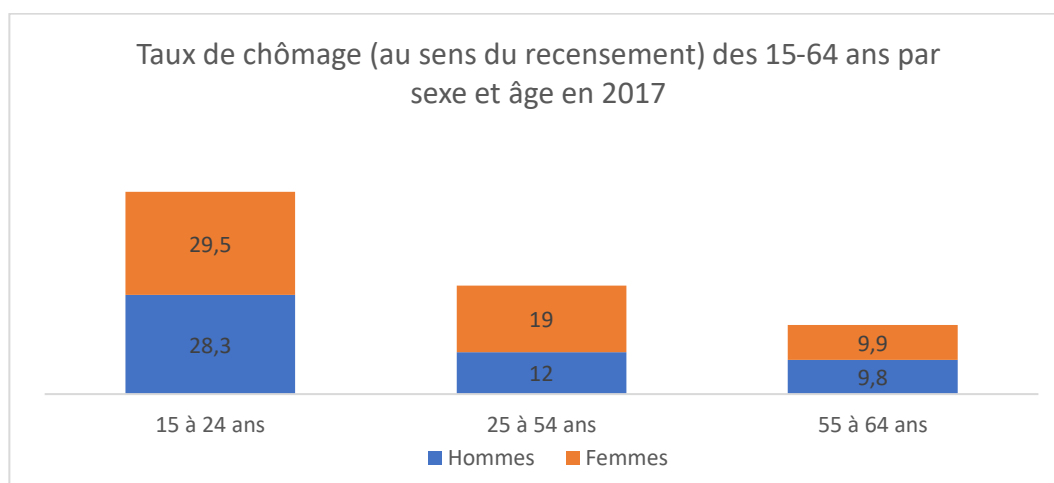
5.3. CHOMAGE

Le chômage est un fléau économique, politique et social qui concerne toutes les catégories socioprofessionnelles (employés, ouvriers, cadres...). Ces conséquences directes et indirectes sont multiples. Elles concernent notamment le pouvoir d'achat des ménages, la perte du lien social et la santé physique et psychique des demandeurs d'emploi.



La commune de Montreuil-Bellay enregistre un taux de chômage de 15,5% en 2017 contre 12,4% dans le Maine-et-Loire et 13,9% en France métropolitaine. Notons que ce taux est supérieur à celui observé dans les autres échelons territoriaux mais aussi en 2007.

5.3.1. CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Notons que les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes (elles représentent 54% des chômeurs de la commune, contre 52,2% dans le reste du département et 51,2% en France) ; Par ailleurs, les femmes sont toujours plus touchées par le chômage que les hommes, quel que soit leur âge.

Par ailleurs, Les 55-64 sont la tranche d'âge la moins touchée par le chômage alors que les 15-24 ans sont les plus touchés par le chômage que le reste des actifs. Le nombre de jeunes chômeurs sur le territoire montreuillais approche les 100 personnes. Il est donc important de porter une attention particulière à ce chiffre.

En effet, il est nécessaire de se demander pourquoi les jeunes sont autant touchés par le chômage :

- est-ce un problème d'accompagnement des jeunes vers l'emploi ?
- aide à la mobilité des jeunes
- accès à la formation

	Montreuil-Bellay	CA Saumur Val de Loire		Montreuil-Bellay	CA Saumur Val de Loire
<CAP/BEP	96	2 045		-7,7%	-1,7%
CAP/BEP	201	4 079		+6,9%	+0,8%
BAC	110	2 313		+8,9%	+5,6%
BAC+2	45	1 074		-2,3%	-5,5%
> BAC+2	31	950		+14,8%	+9,6%

TABLEAU 3 : QUALIFICATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI (SOURCE : OBSERVATOIRE REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE)

A travers le tableau portant sur les qualifications des demandeurs d'emploi, on constate que les chômeurs sont de plus en plus qualifiés même si une majorité d'entre eux restent titulaires d'un CAP/BEP.

5.3.2. ZOOM SUR LE DISPOSITIF « TERRITOIRE ZERO CHOMEURS » (TZCLD)

A. PRESENTATION DE LA 'ASSOCIATION ET DE SON PROJET

L'association Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) a été créée en octobre 2016 pour prendre la suite du projet du même nom, porté par sa phase de démarrage par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité. L'association TZCLD a pour objet l'animation et le développement du projet dans ses différentes étapes. La loi du 29 février 2016 a permis à 10 territoires d'expérimenter le droit à l'emploi. Depuis le 14 décembre 2020, une nouvelle loi sécurise ces 10 premiers territoires et permettra d'étendre l'expérimentation à, au moins, 50 nouveaux territoires.



TZCLD a ainsi trois missions :

- **Soutenir les territoires habilités**, capitaliser et tirer les enseignements de la première expérimentation ;
- Accompagner les projets émergents pour entrer dans la démarche et participer à une deuxième étape expérimentale ;
- **Favoriser la diffusion du projet** pour obtenir, à terme, une pérennisation du droit à l'emploi et exercer un rôle de vigie citoyenne.

B. L'EXPERIMENTATION LOCALE

L'association TZCLD est aujourd'hui présente dans le saumurois. Le territoire concerné par cette expérimentation sont les quartiers du Chemin Vert et des Hauts Quartier à Saumur et la commune de Montreuil-Bellay dans sa totalité. Elle loue un bureau dans les locaux du Tiers-Lieu Montreuillais. Cet espace mis à disposition par le Centre Social et Culturel Roland Charrier afin de permettre d'expérimenter l'opération. Précisons néanmoins que pour l'instant, le territoire n'est que candidat, mais que de nombreux acteurs sont associés au projet.

6. SE DEPLACER SUR LE TERRITOIRE

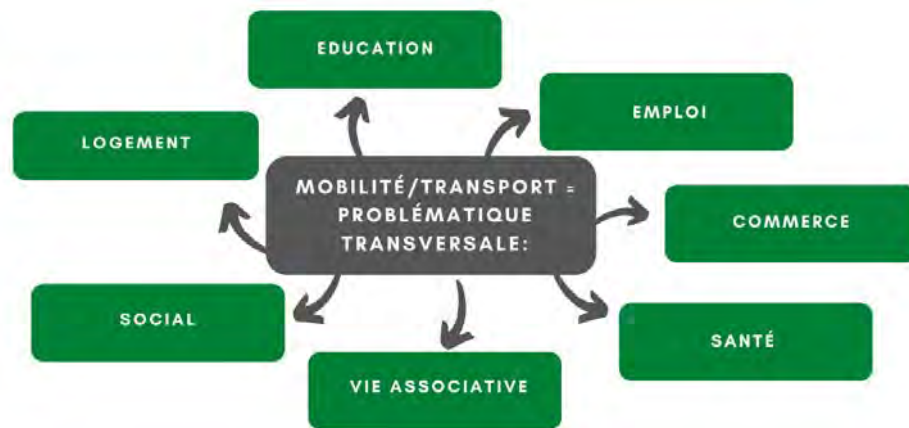
Mobilité renvoie au mouvement, au fait de se mouvoir. La mobilité est l'ensemble de ces déplacements de personnes, en englobant toutes les durées, tous les trajets, tous les moyens de transport et les services associés.

Actifs : la population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs.

Les motifs de déplacement au sein d'un territoire sont divers :

- Les motifs d'origine professionnelle ou scolaire : trajets domicile/travail, domicile/établissements scolaires, déplacements professionnels ;
- Les motifs d'achat ou de consommation de biens, d'équipements ou de services : courses, écoles, démarches administratives ;
- Les déplacements de loisirs ou plus généralement du temps extra professionnel et extra-scolaire : promenade, activité sportive, culturelle ou sociale, déplacements de week-end, vacances.

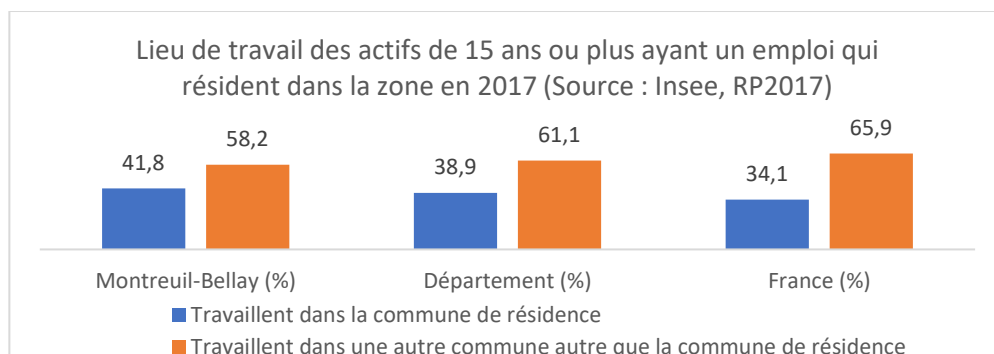
Ce qui en fait une problématique transversale et à la croisée avec de nombreuses thématiques :



6.1. UNE DEPENDANCE A LA VOITURE IMPORTANTE...

6.1.1. ENTRE LIEU DE RESIDENCE ET LIEU D'EMPLOI, UNE MOBILITE NECESSAIRE

Les navettes domicile-travail articulent le territoire. En effet, 58,2% des actifs de la commune de 15 ans et plus, travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence, contre 61,1% en moyenne dans le Maine-et-Loire et 65,9% en France métropolitaine.

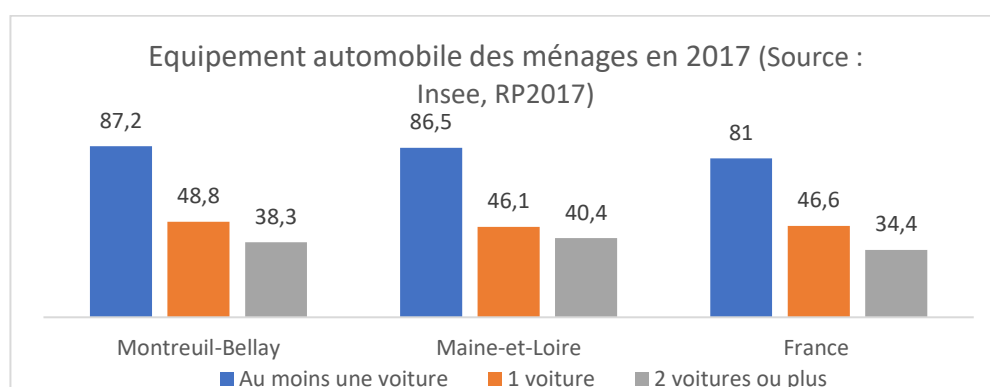


Transport en commun ou transport public est un mode de transport consistant à transporter plusieurs personnes sur un même trajet. Le bus, le métro, le train ou encore le tramway sont des transports en commun.

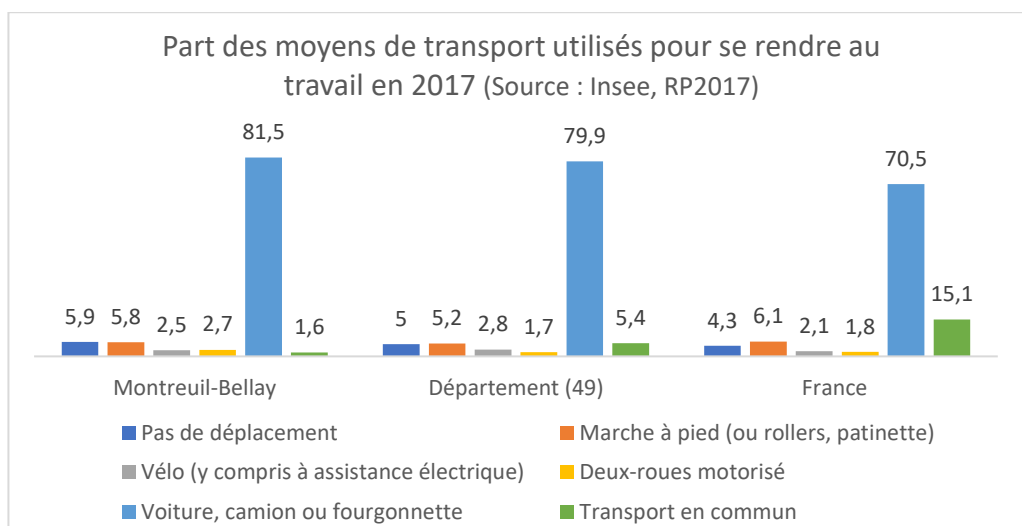
Parmi ces actifs, 81,5% utilisent leur voiture particulière pour se rendre au travail, ce qui est supérieur à la moyenne du département (79,9%) et de la France (70,5%).

6.1.2. LA VOITURE, MOYEN DE TRANSPORT PRIVILEGIE PAR LES MENAGES MONTREUILLAIS

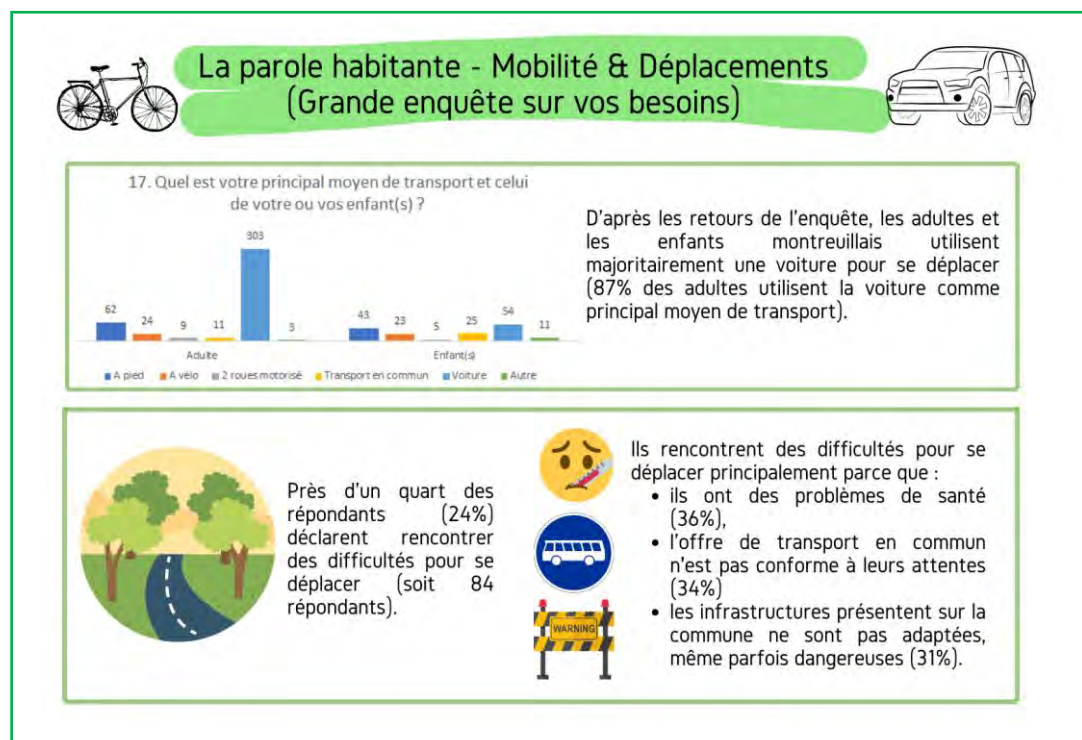
Sur le territoire communal, la majorité des déplacements domicile-travail s'effectuent en voiture. Ce taux s'explique notamment par le faible taux d'actifs travaillant et résidant sur la commune (41,8%) mais aussi par la présence d'un réseau routier développé, qui ainsi rend le territoire accessible depuis et vers l'extérieur.



En effet, 87,2% des ménages de la commune ont au moins une voiture, contre 86,5% dans le département et 81% pour la France. Par ailleurs, ils sont 38,3% à posséder au moins deux voitures. Ce fort pourcentage s'explique en partie par l'aménagement de la commune (étendu) mais aussi par la part importante d'actifs travaillant en dehors de la commune. Lors de notre enquête aux habitants, nous avons observé des résultats similaires puisque 87% des répondants utilisent une voiture comme principal moyen de transport.



Par ailleurs, moins de 2% des actifs utilisent les transports en commun pour se rendre au travail, ce qui s'explique par les limites de l'offre actuelle. En effet, comme le montre les résultats ci-dessous, 34% des répondants de « La Grande Enquête sur vos besoins » déclarent rencontrer des difficultés pour se déplacer parce que l'offre de transport en commun n'est pas adaptée à leurs besoins.



6.2. ... POURTANT DES ALTERNATIVES A LA VOITURE SONT POSSIBLES

Alors que les transports alternatifs sont nombreux et accessibles en zone urbaine, le monde rural fait encore très majoritairement appel à la voiture. Il faut reconnaître que la campagne et les zones périurbaines, plus vastes, avec une densité de population beaucoup plus faible, sont moins favorables aux autres modes de transport, même si ces derniers s'y développent malgré tout. Sur la commune de Montreuil-Bellay, des solutions alternatives sont à disposition des habitants :

- Les transports en commun (bus, train...) ;
- Le service de « Déplacement Solidaire » ;
- Le TADAé ;
- Le Transport à la Demande (TAD) ;
- Mode de déplacement doux
- Covoiturage....

6.2.1. UNE COMMUNE DESSERVIE PAR UN RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN (BUS, TRAINS...)

Si la voiture est le moyen de transport le plus prisé par les habitants de Montreuil-Bellay, la commune est également desservie par le réseau de transport « Agglobus » et par le réseau Aléop. En effet, les habitants peuvent également se déplacer par le biais du réseau de transport en commun (bus, train) pour rejoindre les différentes villes de proximités (Saumur, Thouars, Doué-la-Fontaine, Angers...).

Aléop est le réseau de transport en commun régional des Pays de la Loire depuis 2019. Il comprend des lignes de trains régionaux, des lignes d'autocars ainsi que des liaisons maritimes.



Dans notre cas, la ligne régulière 405 permet aux habitants de la commune de se déplacer toute l'année pour aller au travail, au marché, faire des achats... En période scolaire, cette ligne offre plusieurs origines-destinations possibles. Parmi ces services, les habitants ont notamment la possibilité de se rendre à Doué-la-Fontaine, Angers, Brissac...

Plusieurs services sont en correspondance avec les trains en provenance et à destination de Nantes et Paris en gare d'Angers. En complément de la ligne régulière, un service de transport à la demande est disponible pour les communes environnantes. Créée en 2011, la SPL Saumur Agglobus, exploite le réseau de transports en commun Saumur Agglobus et propose un service de transport aux habitants des 32 communes de l'agglomération de Saumur. Dix-huit arrêts desservent la commune :



Par ailleurs, Montreuil-Bellay possède une gare ferroviaires desservant plusieurs lignes directes vers Angers, Saumur et Tours. A cela s'ajoute le réseau ferré accessible pour les liaisons TGV et régionales.

Cependant, l'offre de transport en commun reste relativement faible pour le territoire, et elle n'est pas toujours adéquate (CF RETOUR QUESTIONNAIRE HABITANTS).

6.2.2. FAVORISER L'EMERGENCE D'UNE OFFRE DE TRANSPORT DIVERSIFIEE ADAPTEE AUX BESOINS DES HABITANTS EST POSSIBLE

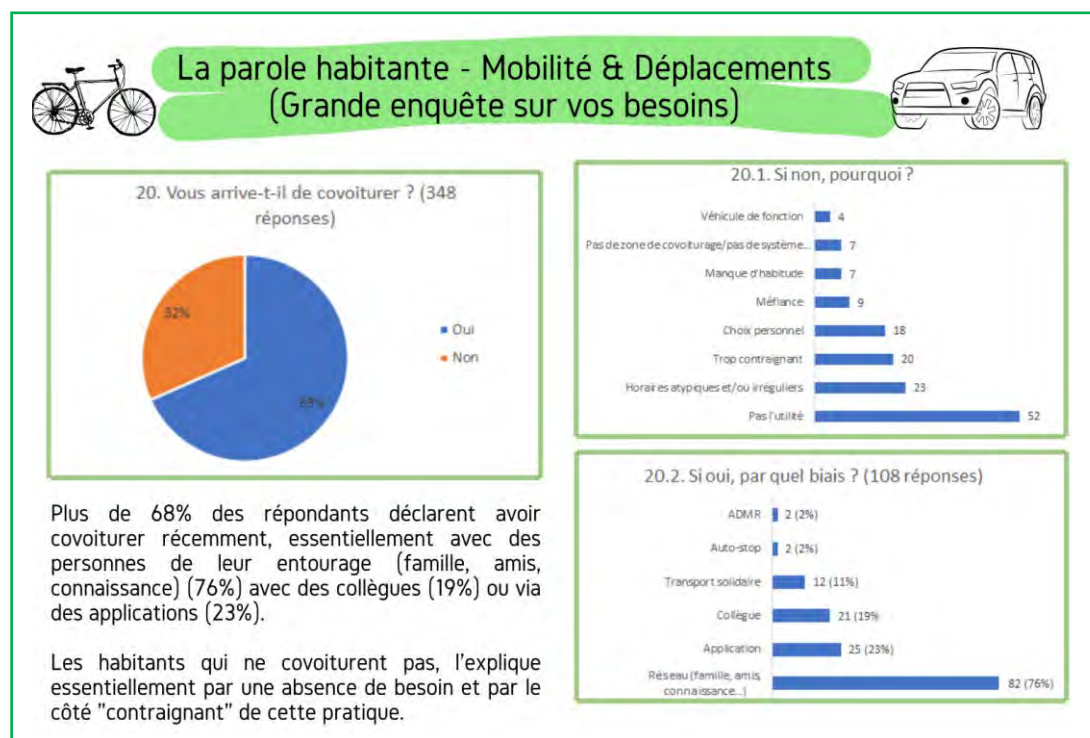
Les transports collectifs ne répondent donc pas forcément aux besoins des habitants (en termes de fréquence, orientation des réseaux...). Pour pallier ces manques, les transports alternatifs tel que le TAD, le covoiturage, le Transport solidaire... semblent être une alternative pertinente.

A. LE COVOITURAGE, UNE ALTERNATIVE A LA VOITURE PLEBISCITE PAR LES HABITANTS

Le covoiturage est un mode de déplacement où plusieurs personnes utilisent une seule voiture pour faire le même trajet ou presque, ce qui représente plusieurs avantages :

- Economique : on partage les frais de voiture, d'essence, péage, parking ;
- Environnemental : on réduit le trafic et la pollution ;
- Solidaire : on s'aide mutuellement ;
- Social : on rencontre d'autres personnes.

Le covoiturage est un mode de déplacement plébiscité par les habitants de Montreuil-Bellay, puisque 2/3 des habitants interrogés lors de notre enquête, ont affirmé avoir déjà covoituré.



B. LE TRANSPORT A LA DEMANDE, LE DEPLACEMENT SOLIDAIRE ET LE TADAE, DES SOLUTIONS ALTERNATIVES S'ADAPTANT AUX BESOINS DES HABITANTS

D'autres alternatives sont possibles pour se déplacer sur et hors du territoire :

- Le **TAD** : est un service qui offre à tous une autre possibilité de se déplacer. Les trajets se font sur les arrêts des lignes Saumur Agglobus et aux horaires qui sont marqués par la mention TAD et sur fond de couleur.

Modes de déplacement doux désignent les modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire : la marche à pied, le vélo mais aussi la trottinette, les rollers...

SECTEUR TAD ZONAL



- **Déplacement Solidaire** : Ce service est basé sur le bénévolat et permet aux personnes isolées de se déplacer pour des rendez-vous importants de la vie courante. Ce service est proposé par le CSC Roland Charrier de Montreuil-Bellay, c'est une action solidaire sur le territoire favorisant le lien social. Le service est proposé aux personnes habitant le canton de Montreuil-Bellay qui, en raison de leur situation particulière (financière et d'isolement), ne sont pas en mesure de recourir à un autre moyen de déplacement : famille, voisinage, ambulance, taxi, transport en commun...
- Le **TADAé** : est un service de transport en commun sur réservation proposé par le réseau Saumur Agglobus et ouvert à tous. Il permet aux usagers de se rendre au centre-ville de Montreuil-Bellay pour le travail, les courses ou les loisirs à partir des 19 arrêts de Montreuil-Bellay.

C. LES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX

Les modes doux sont en principe des modes qui n'utilisent pas d'énergies polluantes, et qui peuvent englober des véhicules non motorisés à assistance électronique ou électrique, des véhicules électriques ou au gaz naturel, sans qu'il n'y ait trop de référence à leur vitesse maximale de circulation.

Le territoire possède peu de chemins pédestres et voies cyclables utilitaires départementales. Par ailleurs, les voies cyclables présentent des conditions de sécurité aléatoires (absence de voies et de parking sécurisé...).

L'illectronisme désigne le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, ect.) ou de ne pas se servir d'internet (incapacité ou impossibilité matérielle).

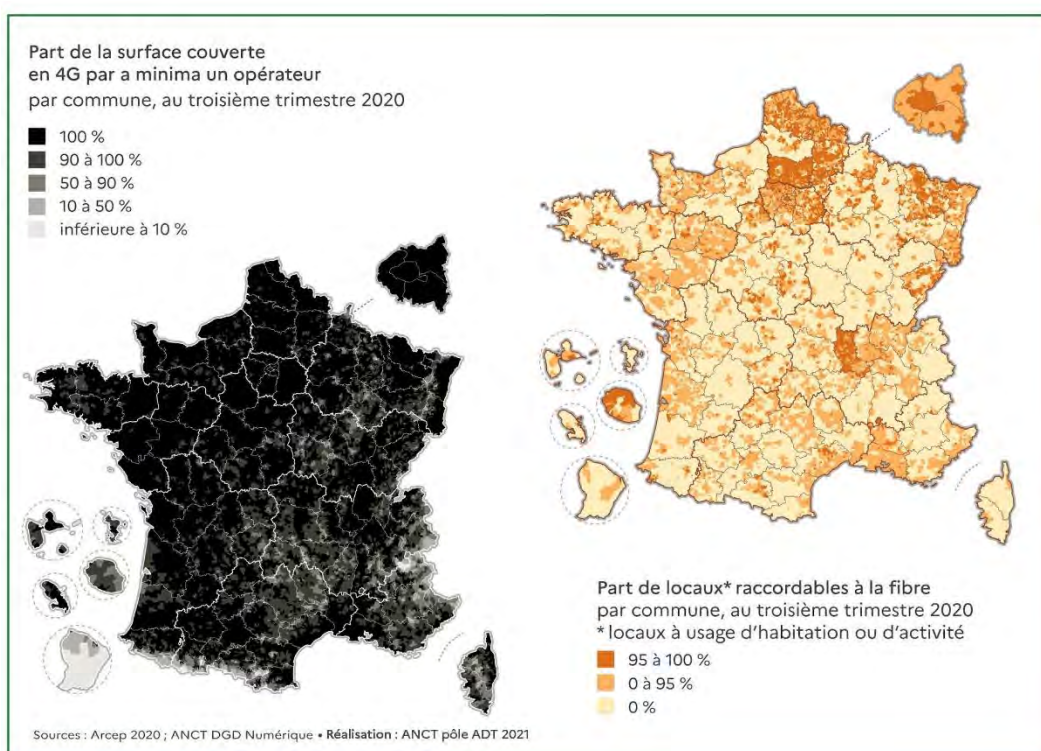
7. PRECARITE, ACCES AUX DROITS ET LE NUMERIQUE

7.1. L'INCLUSION NUMERIQUE

Aujourd'hui, de plus en plus de démarches administratives se font en ligne. Or, une étude de l'Insee, publiée en 2019 (Insee, Première n°1780, octobre 2019), relève qu'une part importante de la population française est exclue ou en difficulté avec les usages numériques.

7.1.1. L'ACCES AU NUMERIQUE EN FRANCE

La loi pour une République numérique, promulguée le 7 octobre 2016, vise notamment à garantir l'accès de tous au numérique, afin que l'ensemble des citoyens puisse bénéficier des opportunités offertes par ce secteur. L'objectif de cette loi est de garantir respectivement une couverture mobile 4G de qualité d'ici fin 2020 et un accès à la fibre pour tous d'ici 2025.



Au 1er trimestre de l'année 2020, 83 % du territoire français était couvert en 4G par au moins un opérateur téléphonique. L'ouest de la France et la majorité des départements et régions d'outre-mer (DROM) bénéficient d'une bonne couverture.

Concernant le déploiement de la fibre, 49 % des locaux y étaient raccordables au 1er trimestre 2020. Dans les zones les plus densément peuplées, le déploiement de la fibre, assuré par les opérateurs privés, est très avancé.

En revanche, dans les zones les moins densément peuplées, pour lesquelles les collectivités locales se chargent de la déployer, les situations sont hétérogènes.

Malgré la forte progression des infrastructures du numérique au cours des dernières années, un nombre encore élevé de Français rencontrent des difficultés à utiliser les outils numériques et à mobiliser les services en ligne. Les principaux résultats du baromètre du numérique 2019 montrent que le smartphone devient un outil de plus en plus incontournable, le numérique joue un rôle central dans la sociabilité, les réseaux sociaux sont le média qui inspire le moins confiance et l'empreinte environnementale des équipements est jugée trop forte. Le numérique joue un rôle important dans la modification des relations avec les administrations publiques, et réunir plusieurs services publics de proximité apparaît comme l'une des réponses les plus attendues aux besoins d'accompagnement de ceux qui en sont éloignés.

Le diagnostic démontre qu'au-delà de l'absence de réseau internet et/ou d'équipements numériques, les habitants touchés par « l'illectronisme » nécessitent un accompagnement humain pour mener à bien leurs démarches. L'illectronisme touche toutes les catégories sociales de la population : les personnes âgées, isolées, peu diplômées, aux revenus modestes apparaissent plus exposées à ce phénomène.

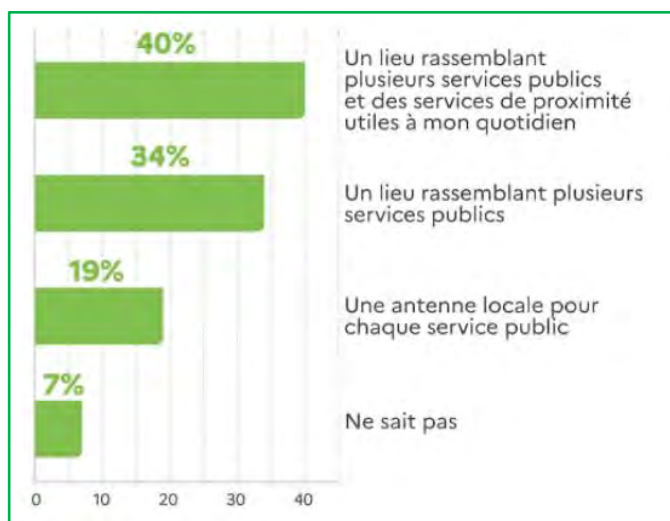


FIGURE 14 : LIEU IDEAL D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE - DANS LA POPULATION DE 18 ANS ET PLUS, EN % (SOURCE : ENQUETE SUR LES CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS, ANCT DGO NUMERIQUE, ARCEP 2020)

Par ailleurs, un cinquième des 15 ans et plus serait victime “ l’illectronisme⁶” selon les données 2017 de l’Insee. Parmi eux, on estime que 11 millions de personnes seraient touchées par ce qui s’apparente à une forme de pauvreté non monétaire. 28% auraient de faibles compétences en numérique, 26% maîtrisent les compétences de base et 27% auraient de bonnes compétences. Pour eux, le lieu idéal pour être accompagnés dans leurs démarches doit rassembler plusieurs services publics et des services de proximité utiles au quotidien (médiathèques, ressourceries, centres sociaux, commerces ou tiers-lieux...)⁷.

7.1.2. CE QUI EXISTE SUR LA COMMUNE

A. ACCESSIBILITE A LA FIBRE ET AU RESEAU MOBILE 4G SUR LE TERRITOIRE

Comparaison temporelle de la part de surface couverte en 4G par a minima un opérateur (en %)
Comment a évolué l’accessibilité au réseau mobile 4G sur mon territoire ?

Périodes	Montreuil-Bellay	France
2017	100,0	82,6
2020	100,0	83,4

Source : Arcep, données du 3ème trimestre 2017 et du 3ème trimestre 2020

D’après l’Arcep, la commune de Montreuil-Bellay est entièrement couverte en 4G a minima par un opérateur. Ce pourcentage est supérieur à celui observé sur l’ensemble du territoire métropolitain (83,4%). Par ailleurs, si aujourd’hui la fibre n’est pas accessible sur tout le territoire communal, cela va changer après 2022 puisque la fibre est en cours de déploiement.

B. LES COURS INFORMATIQUES

Au cours de notre enquête, nous avons interrogé les habitants sur leur utilisation des outils numériques. La majorité des répondants se sont déclarés « à l’aise » avec les outils numériques, néanmoins une part non négligeable se disent « peu ou pas du tout à l’aise ». Par ailleurs, 26% des répondants seraient disposés à participer à des ateliers numériques pour apprendre à utiliser des outils numériques. Or, le Centre Social et Culturel Roland Charrier proposent plusieurs cours/ateliers aux montreuillais, mais ces derniers ne sont pas très sollicités.

⁶ Illectronisme : désigne le fait de ne pas posséder les compétences numériques de base (envoyer des courriers électroniques, consulter ses comptes en ligne, utiliser des logiciels, ect.) ou de ne pas se servir d’internet (incapacité ou impossibilité matérielle) (Insee))

⁷ Sources : ANCT DGO numérique, Arcep 2020, CREDOC, Enquête sur les « Conditions de vie et Aspirations », 2018 et 2019.

La parole habitante - Le numérique (Grande enquête sur vos besoins)

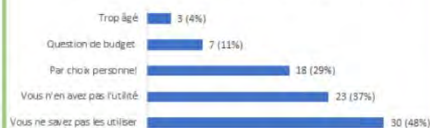


Si la majorité des répondants sont à l'aise avec les outils numériques, une part non négligeable se dit "peu ou pas à l'aise", essentiellement parce que :

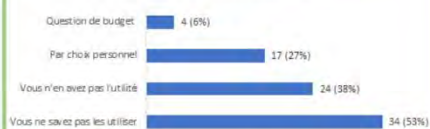


- ils ont peur de faire une erreur ;
- ils ne savent pas utiliser les services en ligne ;
- ils préfèrent se déplacer dans les services ;
- ils ont peur d'être piraté.

21.1. Si vous n'avez pas d'équipement numérique, précisez pourquoi ? (63 réponses)



22.1. Si non, précisez pourquoi ?



1/4 des répondants seraient disposés à participer à des ateliers pour apprendre à utiliser des outils numériques.

LES COURS INFORMATIQUES DU CSC ROLAND CHARRIER

Le Centre Social et Culturel propose chaque semaine des cours d'informatique sur inscription. Les inscrits s'engagent pour dix séances, hors vacances scolaires, contre la somme de 60 euros par session. Des séances de 1h30 sur différentes thématiques sont organisées, de l'apprentissage des bases (la souris, le clavier, le classement des documents informatiques, la photo...) en passant par la découverte des logiciels Word, Excel, PowerPoint et d'internet.

L'ATELIER « COUP DE POUCE NUMERIQUE »

Contrairement aux cours numériques, précédemment mentionnés, l'atelier « Coup de pouce numérique » fonctionne sur le principe de la gratuité. Il est en libre accès sur des plages horaires de 2h. Ces ateliers sont dispensés dans les locaux du Centre Social et Culturel, et sont majoritairement à destination de personnes souhaitant se perfectionner, ou qui s'y rendent pour une problématique précise.

Unité de consommation est une échelle utilisée pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on divise le revenu par le nombre d'unités de consommation (UC). Celles-ci sont généralement calculées de la façon suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus (ou de ménage étant en situation de pauvreté monétaire.

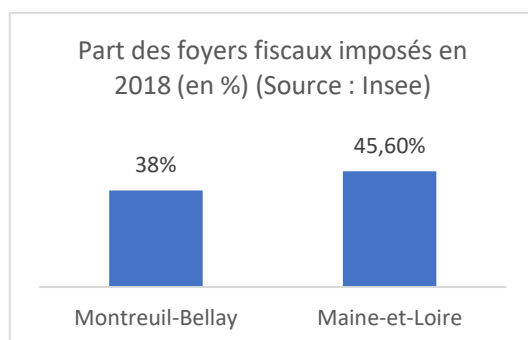
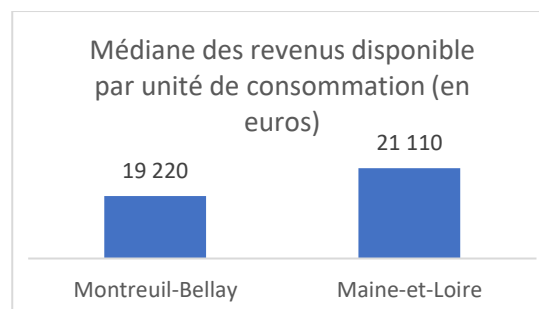
Pauvreté monétaire/ seuil de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian

7.2. LA PAUVRETE ET LA PRECARITE

Les publics en situation de pauvreté/précaires sont au cœur de l'action communale et d'une politique sociale locale.

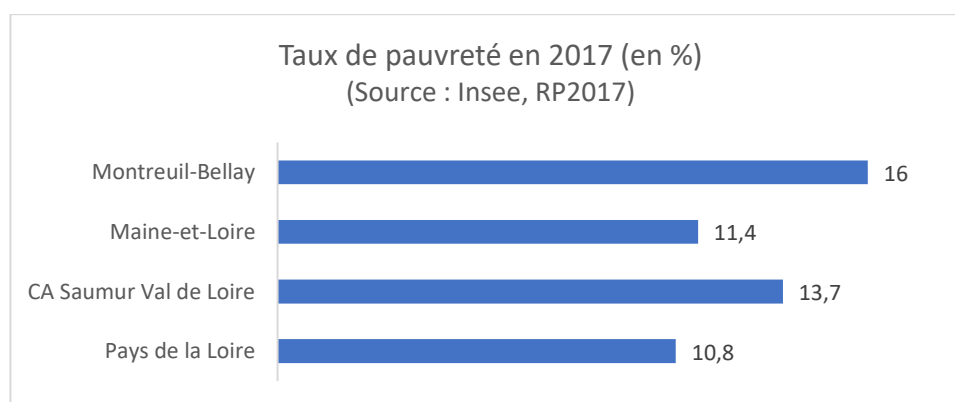
7.2.1. LES REVENUS DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

En 2018, les personnes composant la population fiscale de Montreuil-Bellay déclarent un revenu médian de 19 220 euros par an. Ce montant est inférieur à celui observé dans le département (21 110 euros).



Parmi les ménages fiscaux recensés en 2018, 62% ne sont pas imposés faute de revenus suffisants. Cette part est supérieure de plus de 7 points (7,6 points) à celle du département (54,4%).

7.2.2. LA PAUVRETE MONETAIRE DES HABITANTS



Montreuil-Bellay présente un taux de pauvreté plus important que les moyennes observées dans le département, la communauté d'agglomération et la région (16% contre 11,4% dans le Maine-et-Loire, 13,7% CA & 10,8% pour les Pays de la Loire).

Néanmoins, lorsque l'on regarde les chiffres nationaux, on constate que les Pays-de-la-Loire et la Bretagne sont les deux régions les plus touchées par la pauvreté. Ce taux de pauvreté important sur la commune de Montreuil-Bellay s'explique en partie par la présence importante de familles monoparentales et de seniors. En effet, plusieurs études prouvent que parmi les catégories de population qui ont déjà basculé dans la pauvreté ou qui présentent un risque de précarité accru : les femmes, et surtout les femmes à la tête de familles monoparentales et les retraités sont plus particulièrement touchées par ce phénomène.

En effet, le nombre important de familles monoparentales sur le territoire peut être un facteur d'explication. Si être parent et élever seul ses enfants est une situation de plus en plus commune en France, aujourd'hui les mesures pensées à l'adresse des familles monoparentales restent insuffisantes. De nombreux parents qui peinent à concilier vie professionnelle et obligations familiales se retrouvent en grande difficulté. La monoparentalité pose des difficultés d'organisation et entraîne une baisse notable du niveau de vie. Près de quatre familles monoparentales sur dix vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté et plus de 2,8 millions d'enfants sont en situation de pauvreté⁸.

Par ailleurs, parmi les seniors, ce sont les femmes les plus concernées par la précarité, car elles ont durant leur vie active moins cotisées pour leur retraite que les hommes. Leur activité, notamment dans le secteur agricole, ouvre moins de droits. C'est d'autant plus préoccupant, que ces dernières vivent souvent seules, et ne peuvent donc pas bénéficier d'un revenu complémentaire apporté par le conjoint.

⁸ Source : Insee 2018

7.3. L'ACCES AUX DROITS

« L'accès aux droits est une politique publique transversale ayant pour objectif de développer un réseau de services de proximité afin d'assurer l'égal accès de tous les citoyens aux droits, et notamment les publics les plus en difficultés. L'accès aux droits permet ainsi de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des personnes les plus vulnérables et/ou les plus isolées ».

7.3.1. L'AIDE LEGALE ET EXTRA-LEGALE PROPOSEE PAR LE CCAS DE MONTREUIL-BELLAY

Le CCAS est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'action sociale légale et facultative. A la tête du CCAS se trouve le maire de la commune, qui le préside de plein droit, et il est accompagné d'une vice-présidente et d'un Conseil d'administration. Le conseil d'administration se compose de membres élus par le conseil municipal et à parité de membres nommés par le maire. Dans notre cas, 14 membres composent le Conseil d'administration du CCAS :

- 7 élus dont le Maire (Président du CCAS) dont la Vice-Présidente (Elue action sociale) + 7 membres nommés, Monsieur Le Maire est Président de droit.
- A cela s'ajoute 4 représentants d'associations (un représentant d'une association pour le droit des femmes, un représentant d'une association Alzheimer, un représentant d'une association pour le don du sang & un représentant des parents d'élèves) ainsi que 3 membres extra-municipaux (1 ancienne élue, 1 membre de l'ancien CCAS ainsi qu'une assistante maternelle) ;

Le CCAS anime une action sociale générale de prévention et de développement social sur le territoire de la commune.

Les missions obligatoires :

- L'aide sociale légale ;
- La domiciliation des personnes sans résidence stable dès qu'elles ont un lien avec la commune ;
- La transmission des demandes d'aide médicale d'Etat, de RSA et de CMU ;
- L'Analyse des Besoins Sociaux

Auxquelles s'ajoutent des missions facultatives (chaque CCAS détermine ses propres modalités d'intervention, dans la mise en place de leurs actions et interventions au titre de l'aide sociale facultative).

Les actions du CCAS de Montreuil-Bellay

L'aide à la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse et la famille

- Participe au prix facturé aux familles pour les mercredis, petites vacances et grandes vacances scolaires, camps d'été ;
- Finance la fourniture d'un goûter et l'achat de petits matériaux aux enfants bénéficiant de l'accompagnement à la scolarité ;
- Participe aux repas des cantine maternelles et élémentaires ;
- Verse au CSC une participation aux Sorties familles.

Le maintien à domicile des personnes âgées

- Le portage des repas à domicile est assuré par le CCAS en liaison froide depuis juin 2020 (repas livrés pour 7 jours si nécessaire) ;
- Une allocation est versée pour l'installation de la téléassistance (une fois/foyer) ;
- Aide à l'énergie plafonnée consistant à participer aux frais d'énergie de personnes âgées ou handicapées ;
- La Semaine bleue

Pour tous/solidarité

- Jardins familiaux : le CCAS propose 3 jardins familiaux regroupant 26 parcelles.
- Soutien à la vie associative : le CCAS octroie des subventions à différentes associations du territoire.
- Vestiaire montreuillais : Le CCAS accompagne les bénévoles dans la gestion logistique. L'argent récolté est ensuite reversé à des associations caritatives
- Transport des administrés sur le territoire (le mardi pour le marché et le jeudi pour le club détente).
- Bons pour achats alimentaires, de produits d'hygiène et diverses aides (prêts pour achat de frigo, matelas...)

Auxquelles s'ajoute les missions obligatoires (aide sociale légale, transmission des demande d'aide médicale, RSA & CMU, domiciliation des personnes sans résidence stable, Analyse des Besoins Sociaux).

7.3.2. LES PARTENAIRES ET LES ASSOCIATIONS

Différents partenaires et associations accompagnent les habitants sur le territoire :

- Le **Centre Social et Culturel Intercommunal Roland Charrier** :

Le Centre Social et Culturel Intercommunal (CSCI) est un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyé par des professionnels, sa mission est de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social et local pour l'ensemble de la population du canton de Montreuil-Bellay (Antoigné, Brézé, Brossay, Cizay la Madeleine, Courchamps, Epieds, le Coudray Macouard, le Puy Notre Dame, le Vaudelnay, Montreuil-Bellay, St Cyr en Bourg, St Just sur Dive, St Macaire du Bois).

Lieu de rencontres, de paroles, de partage, d'échanges. Le Centre propose des activités de loisirs et de services à caractère socioculturel et souhaite tenir compte des demandes des habitants.

Il est structuré autour de quatre commissions de travail ayant pour principaux objectifs et actions suivants : Vie du centre ; Jeunesse ; Enfance & Action collectives familles

- Le **CLIC** :

C'est un interlocuteur neutre, gratuit, qui informe et accompagne les personnes de plus de 60 ans sur la question des aides au maintien à domicile et de l'entrée en établissement. Des permanences du CLIC sont effectuées au CSCI.

- La **CAF** :

C'est l'organisme payeur des prestations familiales et sociales (RSA, AAH). Les conseillères CAF accompagnent des familles du territoire dans différents domaines. Pour les montreuillais, des permanences sont effectuées au CSCI.

- La **Mission Locale**

La Mission Locale (MLA) est un service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Le rôle des professionnels est d'accueillir, informer, orienter et accompagner ce public dans différents domaines de la vie quotidienne (emploi, santé, formation, logement, sport et culture...) Pour les

montreuillais, la MLA de référence se situe à Saumur mais des permanences sont effectuées au CSCI.

- **Maison France Services**

Elle se situe dans les locaux du CSCI, une Maison France Services est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc.

Ces maisons de services au public sont animées par des agents-médiateurs qui assurent un accompagnement administratif de premier niveau, et qui sont pour cela formés par les partenaires du lieu, que peuvent être par exemple Pôle emploi, la CARSAT, la Mutualité Sociale Agricole, Les Caisses d'assurance maladie, retraite ou familiale.

Par ailleurs, une expérimentation de Maison France Services Mobile a été mis en place dans les communes limitrophes.

- **Les Restos du Cœur**

Les Restaurants du cœur (ou Les Relais du cœur), connus sous le nom de Les Restos du Cœur, sont une association loi 1901 à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, créée en France par Coluche en 1985.

Restaurants du Cœur du canton de Montreuil-Bellay proposent aux personnes en difficultés une distribution alimentaire une fois par semaine, tous les mercredis de 14h à 15h, de décembre à mars. Les inscriptions ont lieu à la **Salle Guilbault, au stade municipal** de Montreuil-Bellay en début de saison au mois de novembre.

RETOUR SUR L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

- En 2020, 23 familles inscrites, soit 37 personnes.
- En 2021, 48 familles inscrites soit 100 personnes, ce qui représentent 12 052 repas.

7.3.3. L'IMPACT DE LA DEMATERIALISATION SUR LE NON-RECOURS AUX DROITS

La dématérialisation croissante des services et dispositifs a considérablement complexifié l'accès aux droits. Selon une étude réalisée par l'association Emmaüs Connect, née du mouvement Emmaüs, qui défriche le sujet, 17% des Français se sentent « déconnectés », dont une majorité sont en situation de précarité, avec également une surreprésentation des personnes seules et des personnes âgées. En outre, une étude d'Eurostat de 2015 révélait que 12% des Français n'avaient jamais utilisé internet de leur vie. En comparaison, ils sont 1% en Islande et 6% en Suède. Le mal-logement, les difficultés linguistiques ou l'absence de compte bancaire expliquent, en partie, le phénomène. En fin de compte, pour les publics fragiles, l'exclusion numérique – ou e-exclusion – qui les prive d'un bien devenu essentiel, ajoute de la difficulté à la difficulté. Les associations qui les accompagnent dénoncent une « dématérialisation sauvage » des services publics.

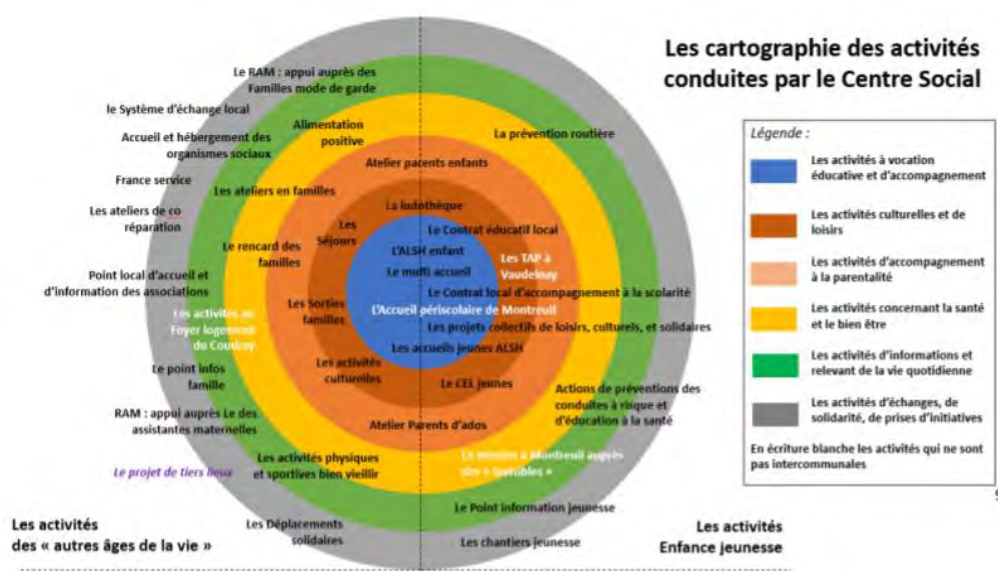
Le diagnostic démontre qu'au-delà de l'absence de réseau internet et/ou d'équipement numérique, les habitants touchés par l'« illectronisme » nécessitent un accompagnement humain pour mener à bien leurs démarches. Les personnes âgées, isolées, peu diplômées, aux revenus modestes apparaissent plus exposées à ces phénomènes. Pour répondre à cette problématique, des institutions, comme la CAF, s'engagent à maintenir des points d'accueil physique pour les personnes les plus en difficultés, mais sans préciser si cet accueil sera assuré par des travailleurs sociaux dûment formés.

En France, les services publics et administrations sont nombreux et prégnants dans la vie quotidienne. Ils représentent pour la plupart des services essentiels en délivrant des prestations fondées sur des droits définis par le législateur et les pouvoirs publics. Ils constituent un atout majeur pour le pays, en permettant, notamment, d'amortir l'impact des crises économiques et en assurant le principe de solidarité nationale. L'accès à ces derniers est donc un élément essentiel de l'accès aux droits. Ce qui souligne les besoins d'accompagnement, d'information et de simplification des dispositifs.

FOCUS SUR LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL (CSCI) ROLAND CHARRIER

Le CSCI entend être « un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire » (Charte des fédérations des Centres Sociaux et Socio- Culturels de France). C'est donc avant tout un état d'esprit et un projet, c'est un lieu d'initiatives et de construction de réponses adaptées aux réalités vécues par les habitants sur un territoire. Caractérisé par une capacité d'adaptation et de réactivité, c'est un acteur privilégié pour faire vivre les politiques sociales au niveau local.

Le CSCI est un acteur multiservices, menant de nombreuses actions :



Ces dernières années, une expansion de nouvelles actions et activités ont vu le jour. Parmi ces dernières :

- le Point Information Jeunesse, inauguré en janvier 2019
- La mission auprès des invisibles, en action depuis 2019
- Le tiers-lieux acquis, dans le courant de l'année 2020
- Les ateliers numériques proposés depuis 2020
- Les ateliers mécaniques cyclo deux roues lancés 2020
- L'expérimentation France Services Mobile qui a pris fin en mars dernier.

BIBLIOGRAPHIES

Articles et ouvrages

Avenel, Cyprien. 2017. « Les enjeux et les impacts de la réforme territoriale sur la mise en oeuvre des politiques sociales ». *Revue française des affaires sociales*.

Diederichs-Diop, Laurence. s. d. « L'Analyse des Besoins Sociaux : au-delà de l'obligation réglementaire, un exercice d'évaluation a priori de l'action sociale », 11.

Dumoulin, Rodolphe. 2015. « La question sociale : l'oubliee du debat sur la reforme territoriale », 9.

Dupriet, Rina. 2011. « Le Centre communal d'action sociale : un organisme souvent contesté et remis en cause ». *Vie sociale* 2 (2): 105. <https://doi.org/10.3917/vsoc.112.0105>.

Frinault, Thomas. 2011. « Communes, intercommunalite et action sociale. Les contraintes d'un changement d'echelle territoriale », 19.

Parizot, Isabelle. « 5 – L'enquête par questionnaire », Serge Paugam éd., *L'enquête sociologique*. Presses Universitaires de France, 2012, pp. 93-113.

Pézeril, Claudine, et Bernard Saint-Germain. 2015. « Politique sociale et intercommunalités, méthode et résultats d'une démarche pour accompagner la réflexion des élus locaux ». *Démarche, territoires et vie sociale*, mars.

Schoch, Elisabeth. 2012. « III. Action sociale - Solidarité ». *Droit et gestion des collectivités territoriales* 32 (1): 631-36. <https://doi.org/10.3406/coloc.2012.2359>.

Vanier, Martin. 2015. « Réforme territoriale et espace rural ». *Pour* 228 (4): 147. <https://doi.org/10.3917/pour.228.0147>.

Sylvie Lardon, Johan Milian, Salma Loudiyi, Patrice LeBlanc, Laurence Barthe et François Taulelle, « Du potentiel à l'action : la gouvernance territoriale des pôles d'excellence rurale », *Noroi* [En ligne], 233 | 2014, mis en ligne le 20 décembre 2016

Mélanie Gambino et Olivier Desmesure, « Habiter les espaces ruraux : les enjeux des formes de mobilité des jeunes. Regards interdisciplinaires », *Noroi* [En ligne], 233 | 2014, mis en ligne le 20 décembre 2016

Adélaïde Hamiti, « Territorialisation des soins primaires : initiatives des collectivités et des professionnels de santé sur le Massif central pour une autre gouvernance », *Noroi* [En ligne], 233 | 2014, mis en ligne le 20 décembre 2016

Autres

UNCCAS 2009, Comprendre l'Analyse des Besoins Sociaux, ses enjeux, sa méthodologie, Guide « Indispensables de l'action sociale locale ».

UNCCAS, 2005, Les enjeux de l'action sociale intercommunal (Dossier d'actualité pour les CCAS/CIAS), Conférence de presse en présence de Patrick KANNER, Président de l'UNCCAS, et de membres du Bureau national

UNCCAS, Rapport enjeux de l'action sociale intercommunale

Code de l'action sociale et des familles

Diagnostic Territorial GPECT, Territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, AHCÈNE Belkhamza, Maison de l'emploi – Septembre 2017

Diagnostic Territorial Socio-économique, Territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Novembre 2020

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – « Montreuil-Bellay, Vivy, Fontevraud l'Abbaye », Mars 2020

Rapport d'activité 2019, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

La dimension sociale de l'insertion par l'activité économique, Territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire – Décembre 2020

SITOGRAPHIE

INSEE : dossiers complets Montreuil-Bellay, Maine-et-Loire (49) & France métropolitaine + Rapports et portraits de territoire (<https://statistiques-locales.insee.fr/>)

Wikipédia (Montreuil-Bellay) (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Montreuil-Bellay>)

Site internet de la ville (<http://www.ville-montreuil-bellay.com/>)

Observatoire des Territoires (<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>)

Site internet Centre Social et Culturel Roland Charrier (<https://csc-rolandcharrier.centres-sociaux.fr/>)

Site internet Communauté d'Agglomération (<https://www.saumurvaldeloire.fr/>)

Site internet PNR Loire-Anjou-Touraine (<https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/>)

Observatoire Régional de L'emploi des Pays de la Loire (<https://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr/>)

Géoportail (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Agence National de l'Habitat (ANAH) (<https://www.anah.fr/>)

Banque des territoires (<https://www.banquedesterritoires.fr/>)

Observatoire et Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé (OSCAR) (<https://oscarsante.org/pays-de-la-loire>)

Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DRESS) (<https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr/pages/accueil/>)

ANNEXES

1. Retour « Grande enquête sur les besoins des montreuillais »
2. Tableaux de données

"GRANDE ENQUÊTE SUR LES BESOINS DES MONTREUVILLAIS"

avril 2021

RAPPELS METHODOLOGIQUES - "GRANDE ENQUÊTE SUR VOS BESOINS !! "

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Montreuil-Bellay s'engage dans une démarche pour identifier les besoins et les attentes des habitants par le biais d'un questionnaire, afin d'engager une réflexion avec les habitants pour adapter la politique sociale et familiale de la commune.

L'avis et le témoignage des habitants sont précieux car ils permettront d'élaborer une réponse locale adaptée. En effet, cette enquête a vocation à engager une réflexion avec les habitants afin d'adapter la politique sociale et familiale de la commune

Concrètement, 348 montreuillais ont répondu à l'enquête durant le mois d'avril dont :



269 via la version papiers (76%);



79 via la version numérique (24%);

PORTRAIT DES REpondANTS - "GRANDE ENQUÊTE SUR VOS BESOINS !! "



Parmi ces répondants, on compte une majorité de femmes (61,5% contre 38,2% d'hommes).



62% vivent en couple, dont 26% avec un ou plusieurs enfants



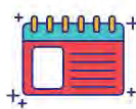
3% ont moins de 24 ans



44% ont entre 25-59 ans (les 40-59 ans = 27% ; les 25-39 ans = 18%)



53% ont 60 ans et plus (25% ont plus de 75 ans et 28% ont entre 60-74 ans)



67,5% des répondants vivent à Montreuil-Bellay depuis plus de 10 ans (contre 13% depuis moins de 5 ans et 19,5% entre 5 et 10 ans)



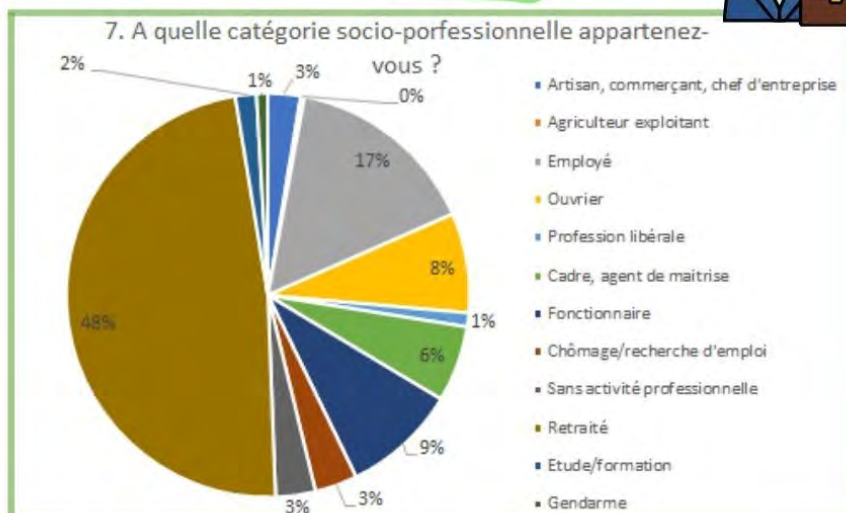
20% des répondants résident dans le quartier de La Herse, 19% dans le Bourg, 15% dans le Faubourg et 14 % dans le secteur "La Salle/Les Plantes"

La parole habitante - Emploi & Revenu (source : Grande enquête sur vos besoins)

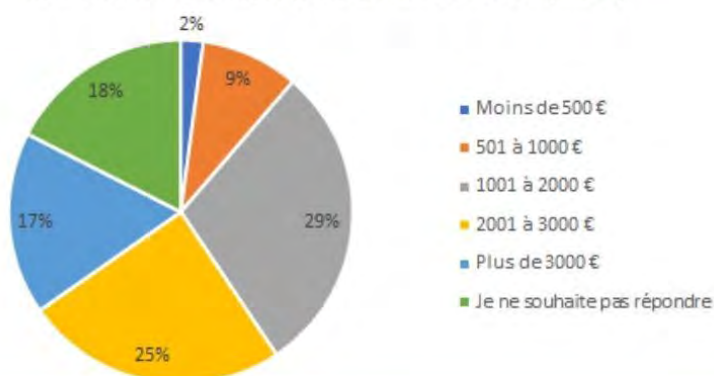


On note une sous-représentation des Cadre, agent de maîtrise (également observée dans les statistiques).

Une surreprésentation des retraités parmi les répondants (48%).

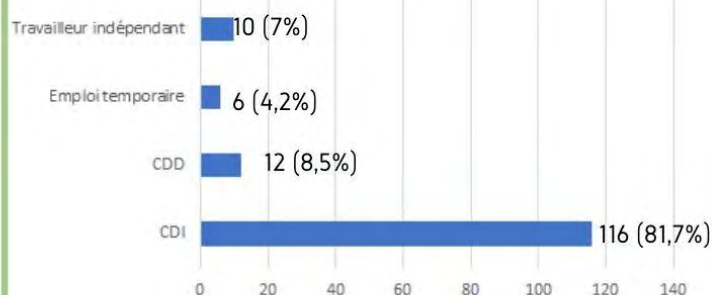


8. Cochez la tranche dans laquelle se situe le revenu net mensuel de votre foyer (toutes ressources comprises)

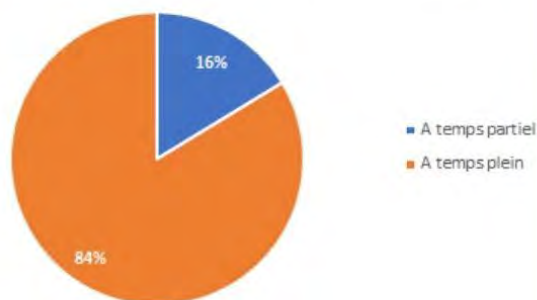


11% des répondants vivent avec moins de 1 000€ par mois. Or, en France, le seuil de pauvreté monétaire est établi à 1 063 euros par mois. A titre de comparaison, au 1^{er} avril 2018, pour une personne seule, le revenu de solidarité active (RSA) s'élève 551 euros et le minimum vieillesse à 833 euros.

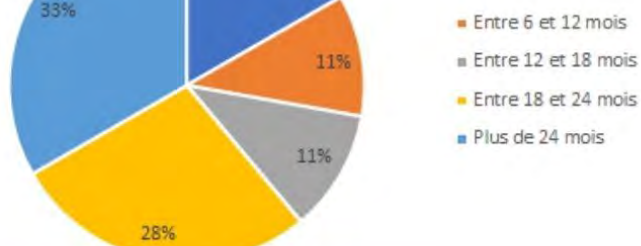
9. Si vous occupez un emploi, quel type de contrat avez-vous ?



9.1. Vous occupez un emploi (141 réponses)



10. Si vous êtes à la recherche d'un emploi, depuis combien de temps ? (18 réponses)



On note une surreprésentation des emplois stables parmi les répondants (82% occupent un CDI et 84% un temps plein).

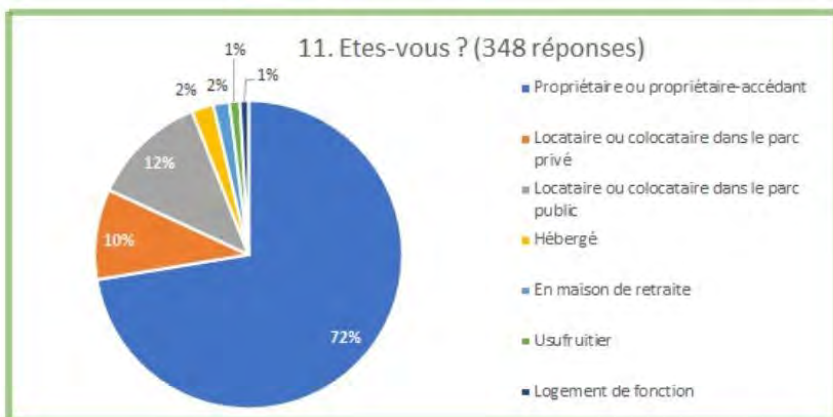
Parmi les répondants en recherche d'emploi, 72% sont au chômage depuis plus de 12 mois.

La parole habitante - Logement (source : Grande enquête sur vos besoins)



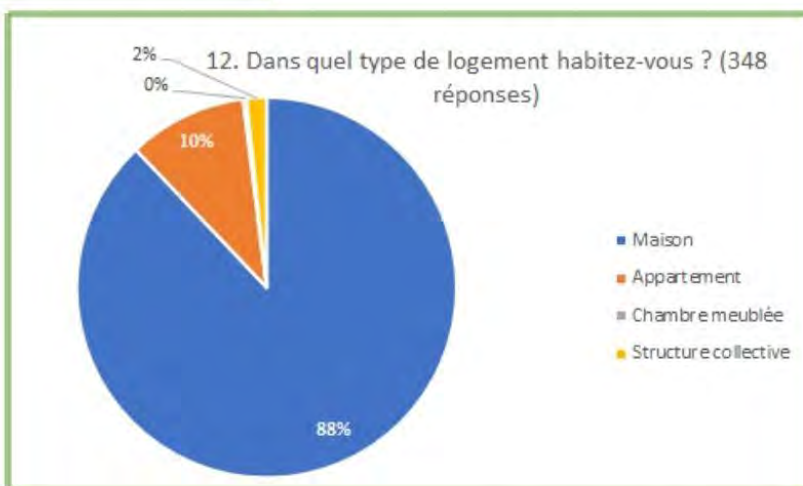
La grande majorité des répondants sont propriétaires ou accédants (72% soit 252 personnes). Par ailleurs, 22% sont locataires (75 répondants) dont 12% dans le parc privé.

Cela reflète un fort attachement des habitants à la commune.

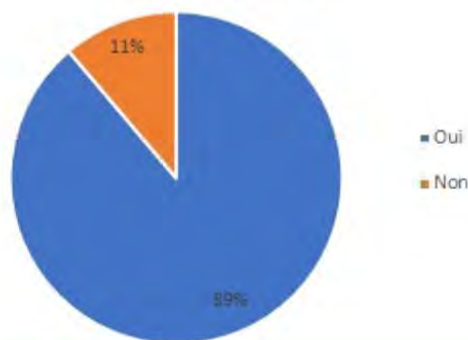


Sans surprise, la grande majorité des répondants (88%) vivent dans une maison. Ils sont 10% à vivre dans un appartement et 2% en structure collective (EHPAD de Montreuil-Bellay).

Parmi les interrogés, 89% déclarent vivre dans un logement adapté à leurs besoins (soit 309 réponses). Néanmoins, 39 répondants estiment que leur logement n'est pas adapté notamment à cause de la taille de ce dernier (31%), en raison de problème de santé (31%) mais aussi parce que ce dernier est trop coûteux (28%).



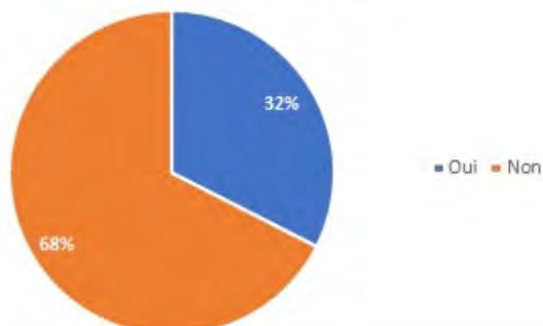
13. Votre logement est-il adapté à vos besoins (348 réponses)



13.1. Si votre logement n'est pas adapté, quels types de problèmes rencontrez-vous ? (39 réponses)



13.2. Si votre logement n'est pas adapté, avez-vous pris contact avec un organisme pour résoudre ce(s) problème(s) (40 réponses)



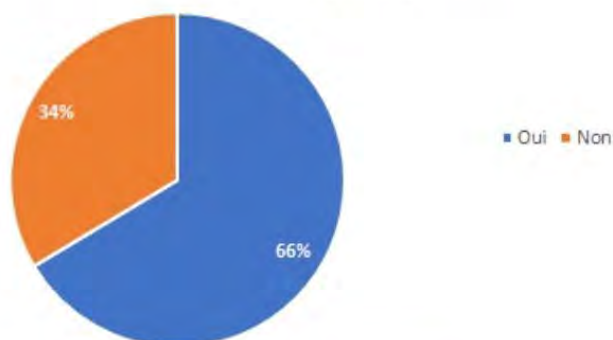
Par ailleurs, seulement 32% des répondants vivant dans un logement inadapté à leurs besoins, ont pris contact avec un organisme pour résoudre ce(s) problème(s). Nous pouvons donc nous poser les questions suivantes :

- Est-ce parce qu'ils ne savent pas vers qui se tourner ou parce qu'ils n'osent pas contacter les organismes compétents.

La parole habitante - Santé (source : Grande enquête sur vos besoins)



14. Etes-vous satisfait de l'offre de soin présente sur la commune (348 réponses)



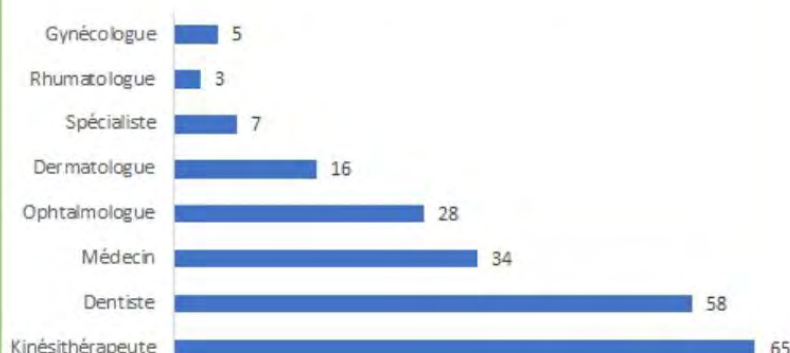
Si une majorité des répondants sont satisfaits de l'offre de soin présente sur la commune (66%), 1/3 d'entre eux déplorent un manque de spécialistes :

- Kinésithérapeute (65 répondants) ;
- Dentiste (58 répondants)
- Médecin (34 répondants)
- Ophtalmologue (28 répondants)

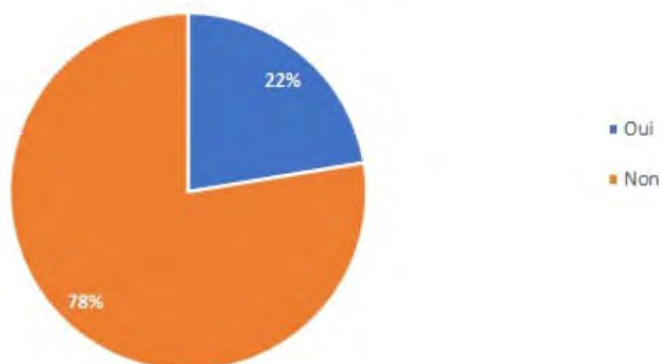
Par ailleurs, 22% des interrogés renoncent à certains soins.

Les principales raisons avancées par les habitants qui renoncent à certains soins sont : « délai de rendez-vous trop long » (56%), « distance » (45%), « difficulté à se déplacer » (28%) et « le coût des soins » (27%)

14.1. Si vous n'êtes pas satisfait, quel professionnel de santé manque selon vous ? (127 réponses)



15. Renoncez-vous à certains soins ? (348 réponses)



Projet de mutuelle communale :

47% des répondants sont éventuellement intéressés par une mutuelle communale, soit 163 personnes).

Concernant le projet de mutuelle communale, 47% des montreuillais interrogés seraient intéressés pour y adhérer (en fonction des tarifs proposés), soit 163 personnes.

15.1. Si oui, pour quelles raisons ? (78 réponses)

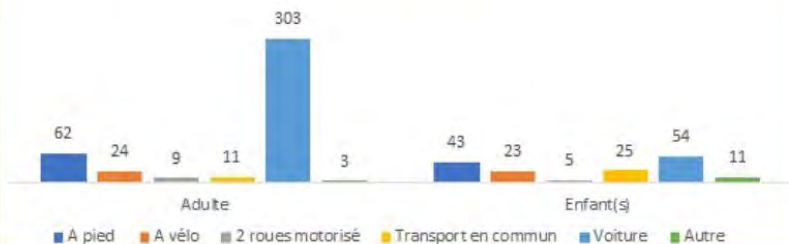




La parole habitante - Mobilité et déplacements (source : Grande enquête sur vos besoins)



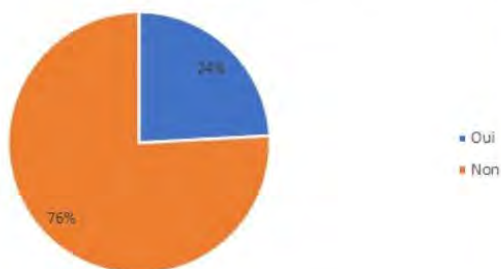
17. Quel est votre principal moyen de transport et celui de votre ou vos enfant(s) ?



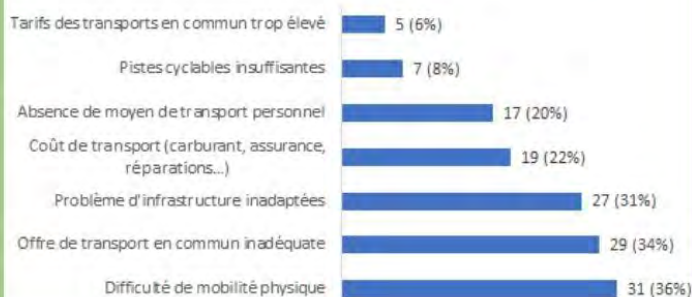
Les adultes (303 répondants) et les enfants montreuillais **utilisent majoritairement une voiture pour se déplacer.**

Environ ¼ des répondants ont des difficultés pour se déplacer (Soit 84 personnes), principalement par qu'ils ont des problèmes de santé (36%), mais aussi parce qu'ils estiment que l'offre de transport en commun n'est pas adaptée (34%) et que les infrastructures présentent sur la commune ne sont pas adaptées, même parfois dangereuses (31%).

18. Rencontrez-vous des difficultés pour vous déplacer ? (348 réponses)



18.1. Si oui, pour quelle(s) raison(s) (86 réponses)



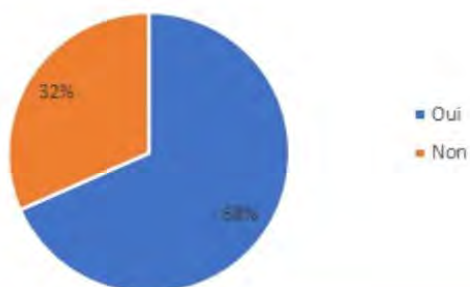
19. Si vous êtes en situation d'emploi ou de formation, quelle est la durée moyenne de vos trajets quotidiens et celle de vos enfants ? (131 réponses)



La majorité des adultes qui sont en situation d'emploi ou de formation **mettent entre 15 et 30 minutes (46%)** ou moins de 15 min (35%) pour effectuer leurs trajets quotidiens.

Quant à eux, les enfants mettent majoritairement moins de 15 min pour se rendre sur leur lieu de formation.

20. Vous arrive-t-il de covoiturer ? (348 réponses)



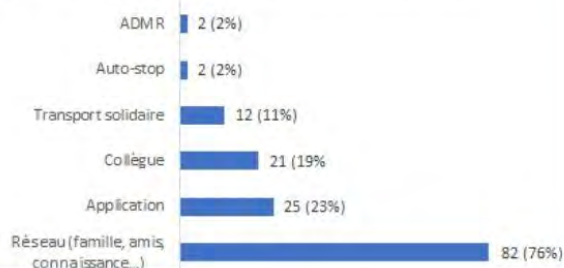
1/3 des répondants ne covoiturent jamais (même occasionnellement). Les principales raisons avancées sont une absence de besoin (52 répondants), des horaires non adaptés (23 répondants) et l'absence de liberté (20 répondants).

Les **personnes qui covoiturent passent essentiellement par le biais de leur réseau** (familles, amis...) et des applications.

20.1. Si non, pourquoi ?



20.2. Si oui, par quel biais ? (108 réponses)



La parole habitante - Le numérique (source : Grande enquête sur vos besoins)



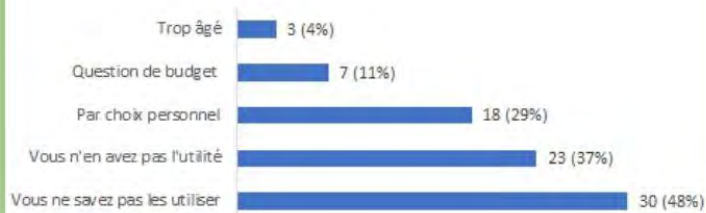
82% des
répondants ont un
équipement numérique
et 81% ont internet
chez eux.

La grande majorité des répondants ont au moins un équipement numérique et internet chez eux (plus de 80%).

Les principales raisons avancées par ceux qui en sont dépourvus sont :

- « ne savent pas les utiliser »
- « n'en ont pas l'utilité ».

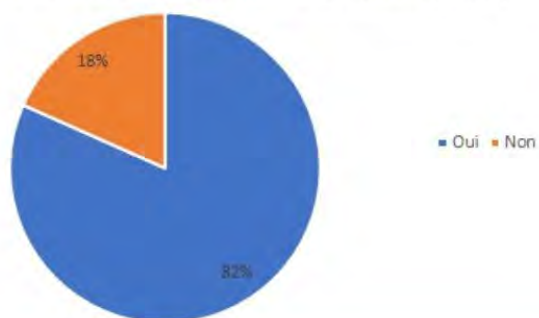
21.1. Si vous n'avez pas d'équipement numérique, précisez pourquoi ? (63 réponses)



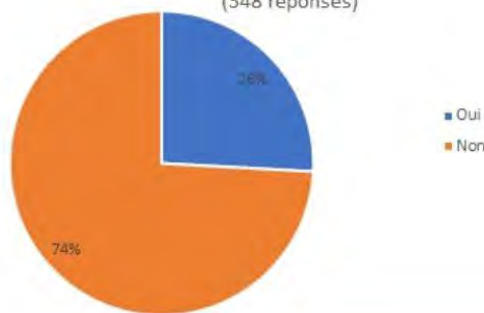
22.1. Si non, précisez pourquoi ?



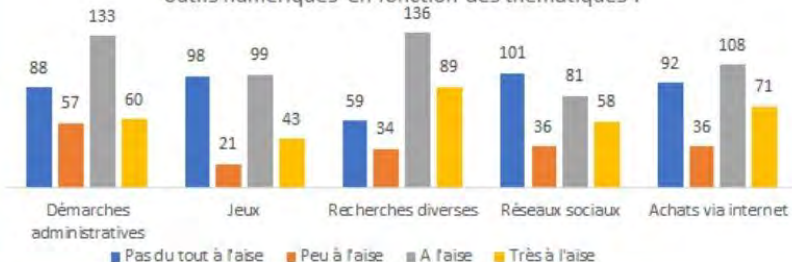
23. Avez-vous connaissance que la fibre est en cours d'installation sur votre commune ? (338 réponses)



25. Seriez-vous disposé à participer à des ateliers pour apprendre à utiliser des outils numériques et internet (348 réponses)



24. Comment noteriez-vous votre utilisation d'internet et des outils numériques en fonction des thématiques :



82% des répondants savent que la fibre est en cours d'installation sur la commune.

Par ailleurs, ¼ des répondants seraient disposés à participer à des ateliers pour apprendre à utiliser des outils numériques.

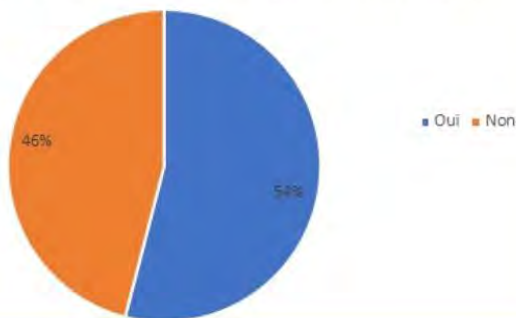
24.1. Pour les thématiques, pour lesquelles vous avez répondu 1 ou 2 à la question 24, précisez pourquoi ?



Ceux qui se disent « peu ou pas à l'aise » ont essentiellement « peur de faire une erreur », mais aussi parce qu'ils « ne savent pas utiliser les services en ligne » et qu'ils « préfèrent se déplacer dans les services ».

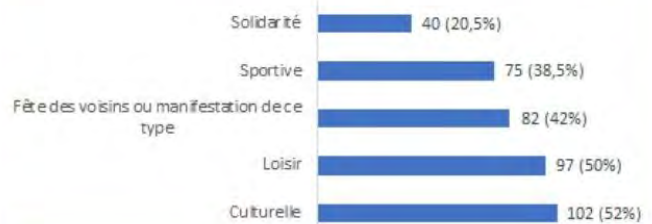
La parole habitante - Les équipements communaux et les services (source : Grande enquête sur vos besoins)

26. Participez-vous à des activités ou manifestations sur votre territoire (loisirs, solidarité...) ? (348 réponses)

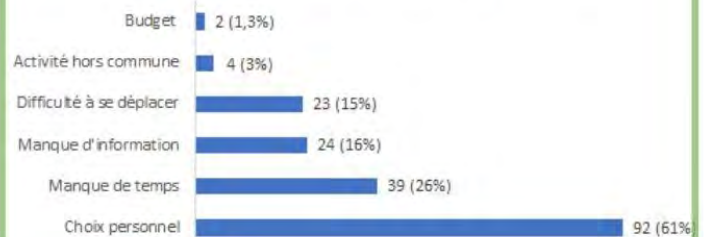


Plus de **la moitié des répondants participent à des activités ou des manifestations sur la commune**, ce qui témoigne de l'investissement des habitants à la vie sociale locale (188 personnes). Par ailleurs, 103 répondants sont membres d'une association (31%). Les répondants qui ne participent à aucune activité ou manifestation expliquent ce choix par manque de temps ou choix personnel.

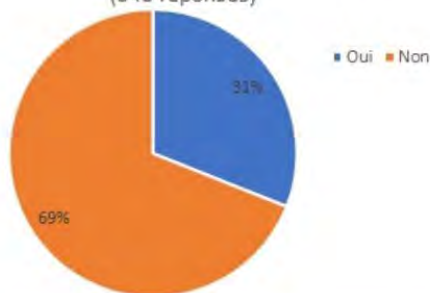
26.1. Si oui, quel type d'activité ou manifestation (195 réponses)



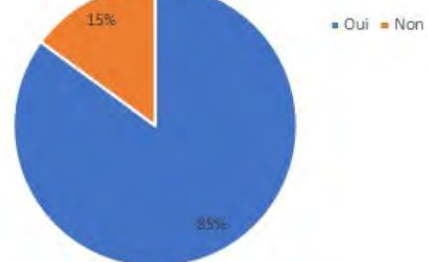
26.2. Si non, précisez pourquoi ? (150 réponses)



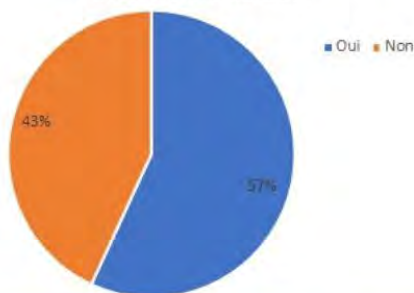
27. Etes-vous membre d'une association de la commune (348 réponses)



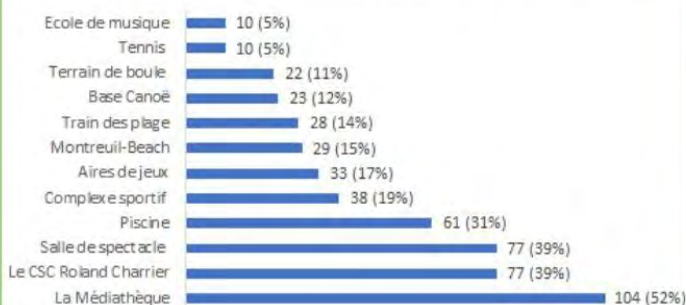
28. Estimez-vous que l'offre associative communale soit suffisante ?



29. Utilisez-vous les équipements de loisirs, sportifs ou culturels de la commune ?



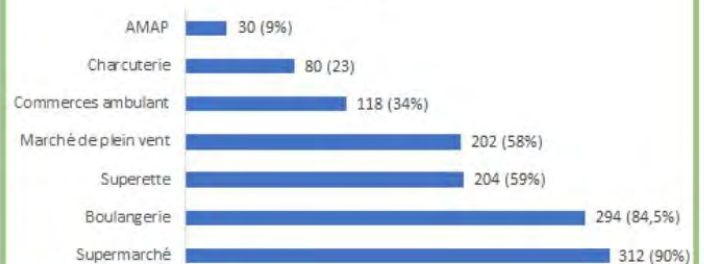
29.1. Si oui, précisez lequel ou lesquels (199 réponses)



La **grande majorité des interrogés estiment que l'offre associative est suffisante (85%)**, soit 296 personnes.

En outre, ils sont près de 60% à utiliser des équipements de la commune, notamment la Médiathèque (52%), le Centre Social et Culturel (39%) et la salle de spectacle (39%).

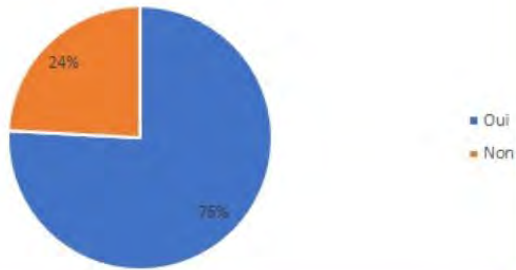
31. Quels commerces alimentaires de proximité utilisez-vous ?



Une part importante de répondants utilisent les commerces alimentaires de la commune, principalement le supermarché (90%), une des boulangeries (84%) mais ils vont également faire des courses à la superette et au marché (59%).

La parole habitante - Les équipements communaux et les services (source : Grande enquête sur vos besoins)

30. Estimez-vous que le nombre d'équipement présents sur le territoire soit suffisant ?



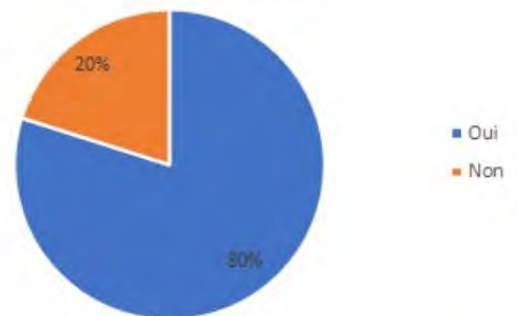
30.1. Si non, précisez quels équipements manquent sur votre commune (82 réponses)



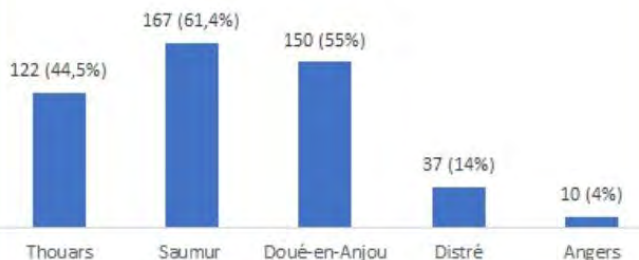
76% des répondants estiment que la commune compte suffisamment d'équipements.

24% estiment que les équipements ne sont pas suffisants sur la commune, notamment des aires de jeux pour les enfants (51%), terrain de pétanque (11%), pistes cyclables, chemins pédestres (11%) ...

31.1. Vous arrive-t-il d'effectuer vos achats alimentaires sur une autre commune ?



31.2. Si vous effectuez vos achats alimentaires sur d'autres communes, précisez les communes (272 réponses)

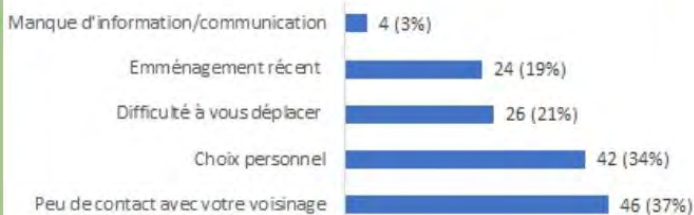


80% des répondants effectuent des achats sur une autre commune que Montreuil-Bellay, essentiellement sur Saumur (61,4%), Doué-en-Anjou (55%) et Thouars (44,5%). Ce qui est somme toute logique puisque se sont des communes proposant plus de magasins alimentaires.

33. Sur une échelle allant de 1 à 4, diriez-vous que vous vous sentez isolé ou pleinement intégré dans la vie sociale locale (348 réponses)



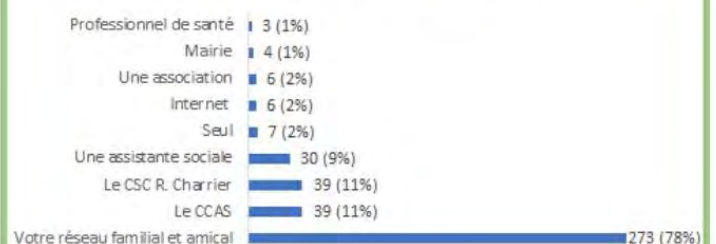
33.1. Si vous vous sentez isolé, précisez pourquoi ? (125 réponses)



65% des répondants se sentent « plutôt intégré » ou « intégré » dans la vie sociale locale. Notons que 11% se déclarent « isolé » de la vie sociale locale.

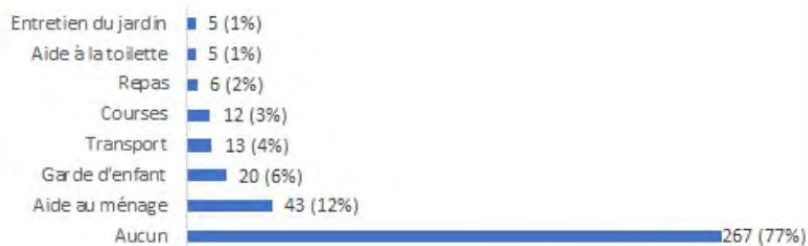
Lorsque les habitants rencontrent des difficultés (financières, sociales...), ils se tournent principalement vers leur réseau (78%), le CCAS (11%) et le CSC R. Charrier (11%).

34. Lorsque vous rencontrez des difficultés, vers qui vous tournez-vous ? (348 réponses)

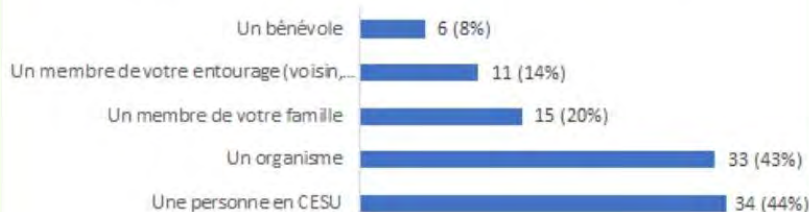


La parole habitante - Services à la personnes (source : Grande enquête sur vos besoins)

35. De quel(s) service(s) à la personne bénéficiez-vous ? (348 réponses)



35.1. Qui vous apporte ces services ? (77 réponses)



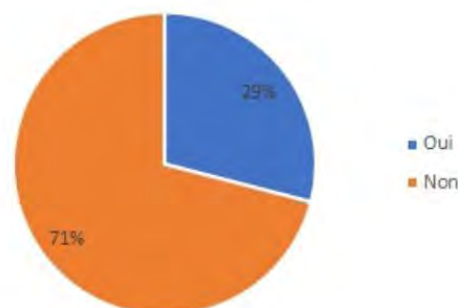
23% des répondants utilisent **un ou plusieurs services à la personne**, principalement pour le ménage (12%), la garde d'enfant (6%) et l'aide au transport (4%), essentiellement en faisant appel à une personne en CESU (44%) ou un organisme (43%).

Notons cependant, que certaines personnes s'appuient sur des membres de leur famille ou de leur entourage pour leur apporter de l'aide (ce qui explique le nombre important d'aidants familiaux sur la commune).

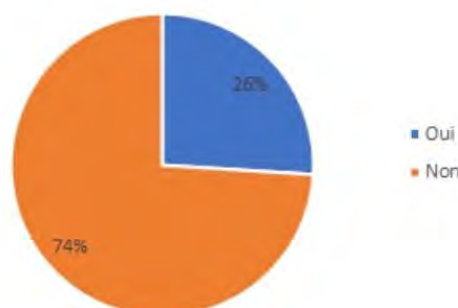
29% des répondants viennent **en aide régulièrement à une personne de leur entourage** (soit 101 personnes). Parmi eux, 26% se sentent parfois en difficulté, ce qui représente 26 personnes.

Les principales difficultés rencontrées par les aidants sont **l'absence de moments de répit** (50%) mais aussi un **sentiment de solitude** (46%).

36. Aidez-vous régulièrement une personne de votre entourage ? (348 réponses)



36.1. Si vous avez répondu oui, vous sentez-vous parfois en difficulté ? (100 réponses)

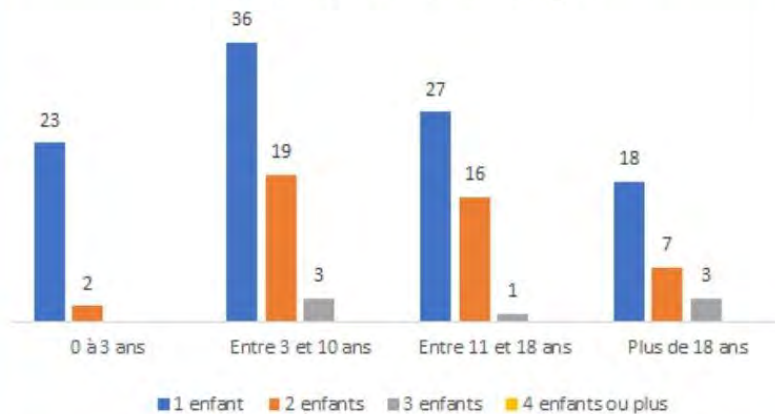


36.2. Si vous avez répondu oui, quel type de difficulté rencontrez-vous ? (26 réponses)



La parole habitante - Les familles avec enfant(s) (source : Grande enquête sur vos besoins)

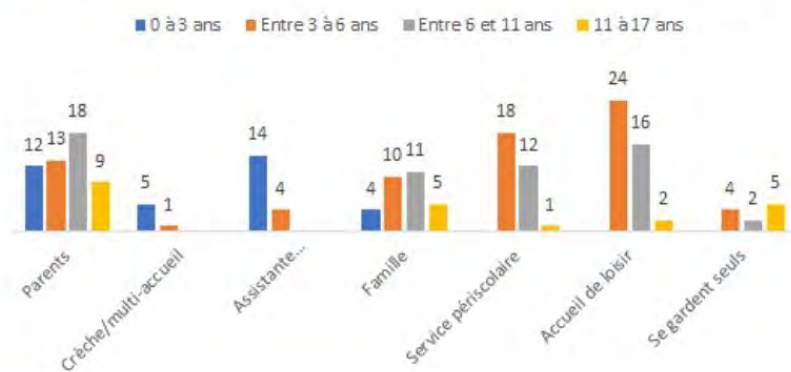
37. Avez-vous des enfants à charges ?



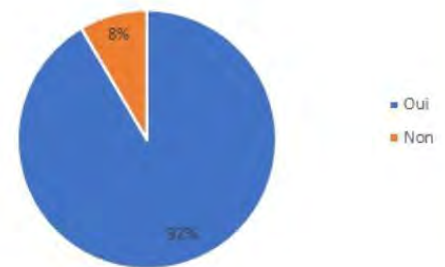
Les modes d'accueil les plus utilisés par tranche d'âge :

- **0 à 3 ans** : Assistante maternelle ; Parents & famille
- **Entre 3 à 6 ans** : Accueil de loisir ; Service périscolaire & parents
- **Entre 6 et 11 ans** : Parents ; Accueil de loisir ; Service périscolaire
- **Entre 11 et 17 ans** : Parents, se garde seul & Famille.

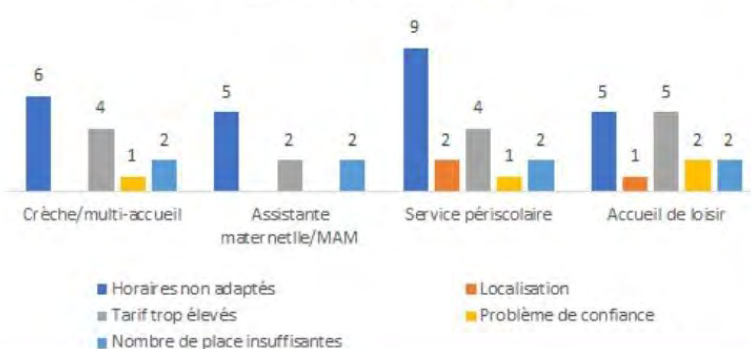
38. A quel mode d'accueil avez-vous recours pour vos enfants



38.1. Si vous utilisez un service pour votre ou vos enfants/ados, ce dernier est-il sur la commune ?



39. Concernant la garde de vos enfants, si vous rencontrez des difficultés, quelles sont-elles ?

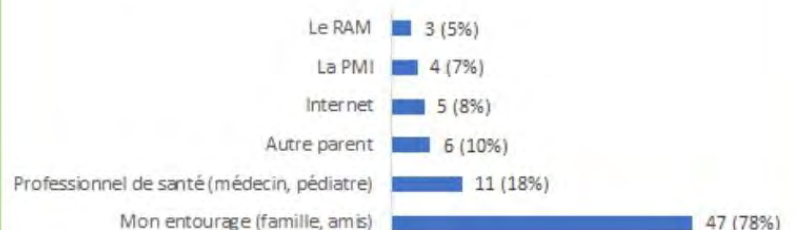


La majorité des répondants utilisent un service de la commune pour leurs enfants/ados. Concernant la garde des enfants, les principales difficultés rencontrées par les parents sont :

- Crèche/multi-accueil : horaires non adaptés & tarifs trop élevés ;
- AssMat/MAM : Horaires non adaptés ;
- Service périscolaire : Horaires non adaptés & tarifs trop élevés ;
- Accueil de loisir : Horaires non adaptés & tarifs trop élevés ;

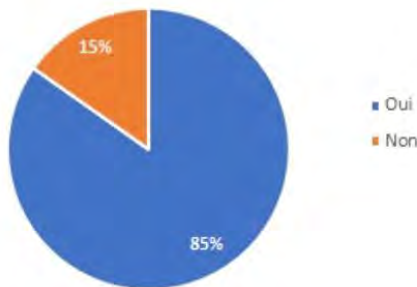
Lorsque les répondants ont des questions concernant leur rôle de parents et/ou sur la parentalité, ils se tournent en majorité vers leur entourage (78%), vers un professionnel de santé (18%) ou vers d'autres parents (10%).

40. Si vous avez des questions concernant votre rôle de parent et/ou sur la parentalité, vers qui vous tournez-vous ? (60 réponses)



La parole habitante - Bien vieillir à Montreuil-Bellay (source : Grande enquête sur vos besoins)

41. Souhaitez-vous vieillir à Montreuil-Bellay (348 réponses)



41.1. Si non, pour quelles raisons ? (53 réponses)



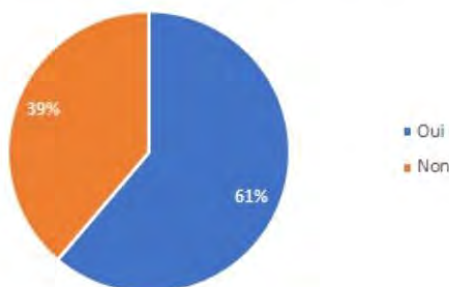
85% des montreuillais interrogés souhaitent vieillir à Montreuil-Bellay (295 personnes), **symbolisant le fort attachement des habitants** à la commune.

Néanmoins, 53 répondants (15%) **envisagent de déménager**, notamment pour se rapprocher de leur famille (32%), pour vivre dans une ville plus dynamique (28%) mais aussi parce qu'ils estiment que la commune ne propose pas suffisamment de commerces et de services (17%).

42. En cas de perte d'autonomie, envisagez-vous de faire des travaux afin d'adapter votre logement (salle de bain, monte-escalier, rambarde de sécurité...) ?



43. En cas de perte d'autonomie, seriez-vous disposé à quitter votre logement (348 réponses)



Si la **moitié** des répondants envisagent d'**effectuer des travaux pour adapter leur logement**, **17%** d'entre eux l'ont déjà fait (**anticipation pour rester** le plus longtemps possible dans leur logement)

39% des répondants ne sont **pas disposés à quitter leur logement**, même en cas de perte d'autonomie (soit 135 personnes). Cela démontre que les interrogés n'anticipent pas forcément la perte d'autonomie dû à l'âge.

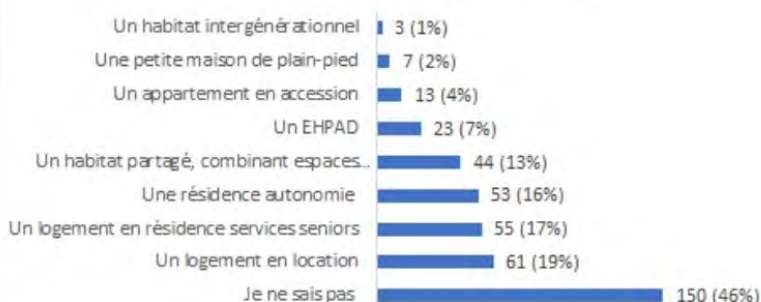
Si la **majorité** des montreuillais interrogés souhaitent **rester le plus longtemps possible dans leur logement (43%)**, une part non négligeable d'interrogés pourraient l'envisager en cas de perte d'autonomie (**44%**), pour se rapprocher de leur famille (**16%**) ou par manque de proximité avec les commerces et les services (**16%**)

44. Pour quelles raisons envisageriez-vous de déménager (348 réponses)



La parole habitante - Bien vieillir à Montreuil-Bellay (source : Grande enquête sur vos besoins)

45. Quels types d'hébergement ou de logement correspondrait le mieux à vos attentes (329 réponses)



Une grande majorité des répondants (46%) ne sait pas quel type d'hébergement ou de logement correspondrait le mieux à leurs attentes. Par conséquent, on peut en déduire que les répondants ont des difficultés à s'imaginer en perte d'autonomie. Néanmoins, parmi ceux qui parviennent à se projeter, 19% pensent se tourner vers un « logement en location », 17% vers un « logement en résidence services seniors » et 16% en « résidence autonomie ».

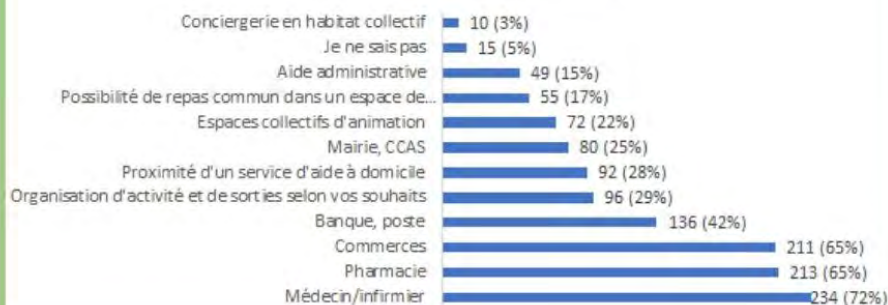
46. Quelles seraient vos attentes vis-à-vis de votre futur logement ? (329 réponses)



Pour une majorité de répondant, la « présence de services et commerces » (58%) ainsi que « rester proche de leur famille » (48%) et avoir un « logement moderne et adapté » (32%) sont des éléments essentiels pour choisir l'emplacement de leur futur logement.

Pour les habitants, il est essentiel d'avoir des services et des commerces à proximité de leur lieu de vie (Médecin/infirmier, Pharmacie, Commerces, Banques & bureau de poste). Par ailleurs, nombre d'entre eux souhaitent également avoir un service d'aide à domicile à proximité afin de faciliter le maintien à domicile.

47. Quels sont les services que vous souhaiteriez à proximité de votre nouveau lieu de vie ? (327 réponses)



48. A quels services à domicile seriez-vous prêt à faire appel ? (348 réponses)



62% sont prêt à faire appel à un service pour l'entretien du logement et 43% pour des petits travaux de bricolage ou pour l'entretien du jardin, ce qui démontre un fort attachement des habitants à leur logement mais aussi que les habitants n'anticipent pas forcément une perte d'autonomie dû à l'âge.

	Hommes	Hommes en %	Femmes	Femme en %
0 à 14 ans	320	17,3	307	15,5
15 à 29 ans	329	17,8	287	14,5
30 à 44 ans	293	15,9	298	15,1
45 à 59 ans	382	20,7	397	20,1
60 à 74 ans	323	17,5	390	19,7
75 à 89 ans	181	9,8	238	12
90 ans ou plus	18	0,9	59	3

POPULATION PAR SEXE ET PAR AGE EN 2017

TABLEAU : INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES HISTORIQUES DEPUIS 1968 (SOURCES : INSEE, RP1968 A RP2017)

	1968-1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012	2012 à 2017
Variation annuelle moyenne de la population en %	3,7	0,4	-0,2	0,2	-0,2	-0,1	-1,1
<i>due au solde naturel en %</i>	0,8	0,5	0,5	0,4	0,1	0,1	-0,3
<i>due au solde apparent des entrées/sorties¹ en %</i>	2,9	-0,1	-0,7	-0,2	-0,3	-0,1	-0,8
Taux de natalité (en ‰)	20,3	17,4	17,2	14,8	14,3	10,5	10
Taux de mortalité (en ‰)	12	12,4	11,8	11,1	13	9,8	12,8

TABLEAU 4 : MENAGES SELON LEUR COMPOSITION (SOURCES : INSEE, RP2007 & RP2017)

	2007	%	2017	%
Ensemble	1 714	100	1 731	100
Ménages d'une personne	552	32,8	623	36
Hommes seuls	205	11,9	322	18,6
Femmes seuls	357	20,8	301	17,4
Autres ménages sans familles	24	1,4	5	0,3
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 128	65,8	1 103	63,7
Un couple sans enfant	559	32,1	526	30,4
Un couple avec enfant(s)	462	26,9	409	23,6
Une famille monoparentale	116	6,8	169	9,7

¹ Le solde apparent des entrées/sorties approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée.

TABLEAU 5 : COMPOSITION DES MENAGES D'UNE SEULE PERSONNE (SOURCES : INSEE, RP2007 & RP2017)

	2007	%	2017	%
Ensemble	1 714	100	1731	100
Ménages d'une personne	552	32,8	623	36
Hommes seuls	205	11,9	322	18,6
Femmes seuls	357	20,8	301	17,4

Nombre d'emplois proposés sur le territoire (Source : Insee, RP)

1975	1640
1982	1884
1990	1868
1999	2090
2007	2401
2012	2430
2017	2241